



Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

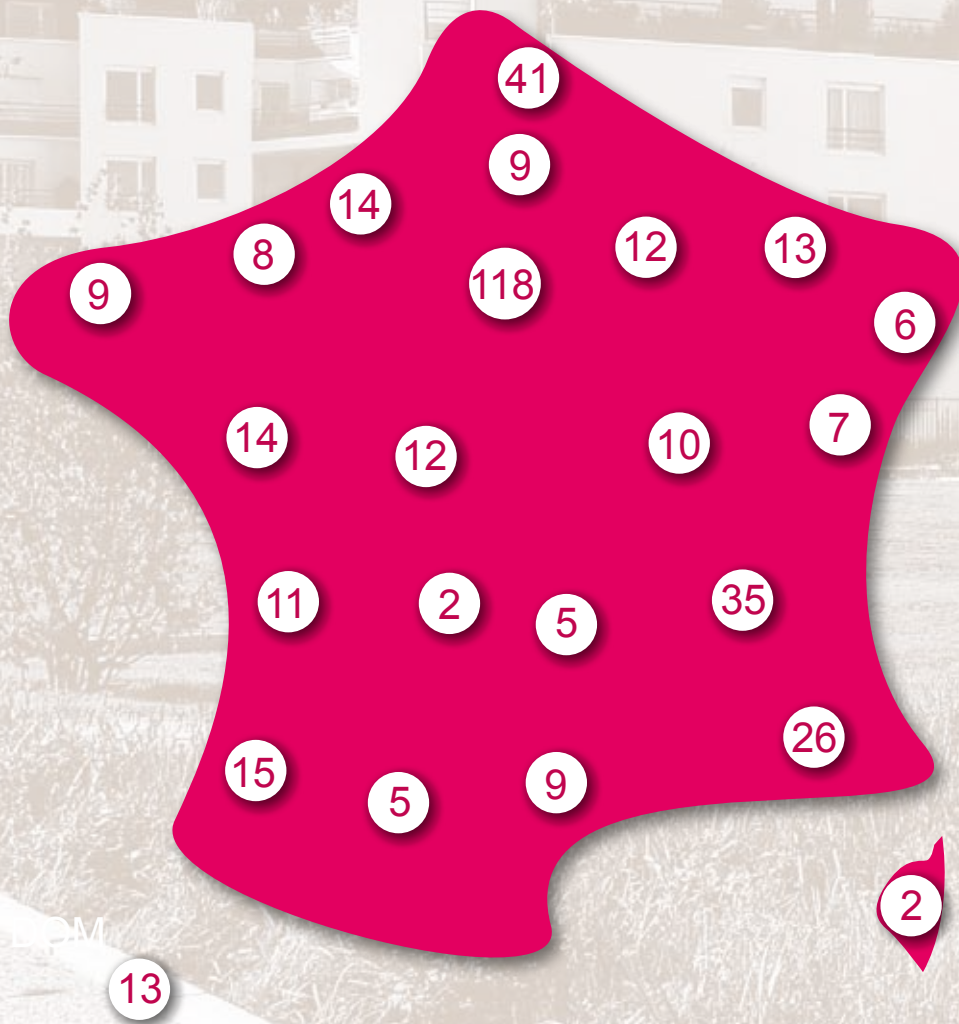


# RAPPORT ANNUEL 2011



# Le PNRU

Le Programme National de Rénovation Urbaine



Nombre de projets de rénovation urbaine passés en Comité d'Engagement par région au 31/12/2011.



# PNRU

490 quartiers

44 milliards d'euros d'investissement

12,350 milliards d'euros de subvention

# ANRU

7 ans d'action

5 millions d'habitants

200 Délégués Territoriaux  
et Délégués Territoriaux Adjoints

8 000 acteurs

# PNRQAD

25 quartiers requalifiés d'ici 2016

1,5 milliard d'euros de travaux

380 millions d'euros de budget

(dont 150 millions de l'Anah et 150 millions de l'ANRU)

# Investissements d'avenir

## **Internats d'excellence**

100 établissements

20 000 élèves à l'horizon 2020

400 millions d'euros d'investissement

## **Développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle**

100 millions d'euros d'investissement

16 projets retenus



# Sommaire



Ville de Mulhouse, centre ancien réhabilité, nouvelle Maison de la petite enfance

<b>LE MOT DU PRÉSIDENT</b> .....	<b>7</b>
<b>L'ÉDITO</b> .....	<b>8</b>
<b>LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	<b>10</b>
<b>LE COMITÉ DE DIRECTION</b> .....	<b>12</b>
<b>LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE</b> .....	<b>14</b>
<b>LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE</b> .....	<b>20</b>
• La présentation du PNRU	21
• Les chiffres du PNRU	24
• L'Urbanisme Durable	29
• L'insertion	35
• Le relogement	37
• La gestion urbaine de proximité	39
<b>LES QUARTIERS ANCIENS</b> .....	<b>42</b>
• Le PNRQAD : une nouvelle approche de la ville	43
<b>INVESTISSEMENTS D'AVENIR</b> .....	<b>50</b>
• Les Internats d'excellence	51
• Le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)	54
<b>L'ANRU EN ACTION</b> .....	<b>56</b>
• Les partenariats avec les Conseils Régionaux et Généraux	57
• Le suivi des projets de rénovation urbaine	58
• L'accompagnement des porteurs de projet	63
• L'animation et la formation du réseau	66
• La coopération internationale	71
<b>L'ANRU, UNE ÉQUIPE</b> .....	<b>72</b>
<b>L'ANRU COMMUNIQUE</b> .....	<b>78</b>
<b>L'ANRU EN DATES</b> .....	<b>88</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>90</b>
<b>ANNEXE FINANCIÈRE</b> .....	<b>93</b>



# Le mot du Président





L'année 2011 a été très fortement marquée par l'achèvement d'un cycle majeur du Programme National de Rénovation Urbaine avec 100 projets parvenus à leur terme. Le travail accompli par les collectivités et leurs partenaires a souvent dépassé les espérances initiales. Le danger consisterait désormais à gérer l'acquis. Ne nous y trompons pas : il ne s'agit là que d'un aboutissement partiel et la tâche à mener demeure extrêmement importante en termes d'action sur le terrain et au plan national. Je ne saurais trop appeler à la poursuite de l'indispensable mobilisation de tous les acteurs : l'État, les partenaires, les bailleurs, l'ANRU central et ses représentants locaux... Il y a encore infiniment à faire pour que le nouveau contexte de vie proposé aux habitants devienne véritablement pour eux l'amorce d'une vie nouvelle. Car l'ANRU n'a pas attendu l'heure des premiers bilans du PNRU pour se projeter comme elle n'a cessé de le faire depuis son origine : quartiers anciens, investissements d'avenir avec les internats d'excellence et le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, évolution des chartes d'insertion, mise en place sur certains sites de Plans stratégiques locaux afin de poursuivre la dynamique de transformation des quartiers, sans parler du développement à l'international... Autant de chantiers qui se sont ouverts ou sont montés en puissance au cours de l'année écoulée.

Ce rapport d'activité 2011 de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, enrichi de nombreux témoignages de collaborateurs, délégués territoriaux, équipes projet... est l'occasion de parcourir la diversité des actions menées, la richesse des réflexions livrées et d'en mesurer, avec le recul, toute la cohérence.

Dans le même temps, je pense que le moment est venu de repenser le modèle qui a prévalu jusqu'alors pour éviter la dilution des bonnes volontés et surtout intégrer les contraintes budgétaires qui s'imposent à tous.

Face au poids des difficultés économiques et sociales auxquelles le pays est confronté, il est essentiel que l'évolution des quartiers populaires reste au cœur des préoccupations de chacun d'entre nous. Nous nous y sommes engagés moralement et matériellement.

Et le meilleur moyen consiste, à mon sens, à renforcer la coordination de toutes les instances qui se mobilisent pour construire une politique de la ville forte et juste.

*Je reste confiant,  
le travail entrepris doit se poursuivre*

**Gérard Hamel**

Président du Conseil d'Administration  
de l'Agence Nationale  
pour la Rénovation Urbaine

# L'édito



Poser un regard rétrospectif sur une année d'engagements au service de la rénovation urbaine est quelque peu paradoxal lorsqu'on est au cœur de l'action. Le processus national dont l'ANRU assume la charge, aux côtés des collectivités locales et des bailleurs sociaux, s'inscrit dans une continuité qui ne permet pas toujours de distinguer un millésime particulier. Les projets tout juste lancés se superposent aux projets en plein développement opérationnel et à ceux qui touchent à leur terme, tout en soulevant déjà la question de l'après.

Mais l'année 2011 est, à cet égard, un peu particulière en ce qu'elle apparaît comme une année charnière, au cours de laquelle un cycle décisif s'achève : le PNRU est aujourd'hui presque intégralement programmé et engagé. A raison de plus d'un milliard d'euros versé annuellement, cent quartiers sont très avancés dans leur transformation. Plusieurs programmes nationaux sont parallèlement mis en œuvre comme le programme qui vise à réhabiliter les quartiers anciens dégradés, en partenariat avec l'Anah, et celui qui s'inscrit dans le cadre des investissements d'avenir, qui concerne à la fois le développement des internats d'excellence avec

le ministère de l'Éducation Nationale ou celui de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, destiné principalement à un jeune public.

Les Journées nationales d'Échanges de la Rénovation Urbaine (JERU), qui ont rassemblé près de 2000 congressistes, ont été l'occasion de valoriser cette dynamique et de porter les débats sur les grands sujets de société qui sont au cœur de la rénovation urbaine ou qui la sous-tendent : l'urbanisme durable, l'éducation, l'emploi, l'insertion, la santé, la culture... Nous voulons que la rénovation urbaine crée des opportunités de renouveau dans tous ces domaines.

La place privilégiée reconnue à plusieurs quartiers en rénovation par le label éco-quartiers a été une récompense qui a honoré les actions menées par l'ensemble de la communauté professionnelle pour améliorer le cadre de vie de millions de nos concitoyens.

Ainsi, la préoccupation dominante de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine demeure de relever le niveau d'ambition et d'exigence des projets, au-delà de l'exécution proprement dite des conventions signées avec les collectivités. >>>



>>>

Par ailleurs, l'émergence du réseau des directeurs de projet et le dispositif de formation mis en place sur tout le territoire illustrent concrètement l'une des orientations prioritaires de l'ANRU au service du développement des compétences sur le terrain, ainsi que l'appropriation de la rénovation urbaine par l'ensemble des acteurs locaux.

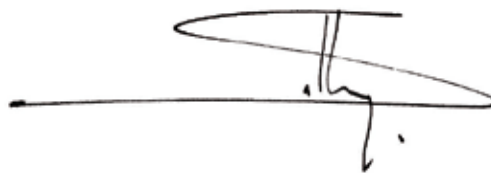
Ces résultats sont encourageants. Les différentes enquêtes menées en 2011 (logement, insertion) s'avèrent doublement satisfaisantes. D'abord, elles confirment l'avancement d'un processus qui était l'un des enjeux majeurs du PNRU : redonner à des millions de familles des conditions de vie profondément renouvelées. Ensuite, les résultats détaillés donnent tout leur sens aux efforts déployés par l'Agence et ses partenaires : la satisfaction s'y exprime clairement malgré les craintes légitimes et les difficultés qui se sont attachées à la vaste entreprise du relogement et de l'insertion. Toutes les équipes de l'ANRU et moi-même en éprouvons une profonde fierté. La capitalisation, en fin d'année, des cent premiers "points d'étape" dressés auprès des porteurs de projet, permet de retirer de ces multiples expériences des enseignements convaincants, précieux pour la poursuite de l'action de l'ANRU.

Le travail mené conjointement avec le SG-CIV et l'Acse sur les Plans stratégiques locaux vise précisément à ce que les acteurs de terrain, autour des élus, partagent une vision commune et une stratégie d'intervention sur les quartiers une fois la rénovation urbaine achevée.

Dans ce même laps de temps, l'ANRU s'est largement investie dans la préparation d'un avenir qui réclame, sans attendre le parachèvement du PNRU, l'invention d'un nouveau modèle d'intervention plus efficient aussi bien économiquement que socialement.

Les défis à relever, dans les quartiers d'habitat social comme dans les quartiers privés les plus paupérisés, en métropole et Outre-mer, sont en effet encore considérables. Portés par les acquis déjà remarquables de sept ans de rénovation urbaine, nous devons être encore plus inventifs et ambitieux, tant pour le lien social et le dynamisme économique que pour la qualité urbaine et environnementale.

Donner des chances d'épanouissement et de succès aux habitants, telle est la raison d'être de l'ANRU.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line at the base, a vertical line rising from it, and a large, sweeping loop that extends to the left and then curves back down to the right.

**Pierre Sallenave**

Directeur Général  
de l'Agence Nationale  
pour la Rénovation Urbaine

# La composition du Conseil d'Administration

Administrateurs  
d'État

	Titulaires	Suppléants
Représentants du Ministre chargé du Budget	Laurent Machureau	Marion Oechsli
Représentants du Ministre chargé de l'Économie	Charles Sarrazin	Rodolphe Lelte
Représentants du Ministre de l'Intérieur	Jean-Benoît Albertini	Philippe Castanet
Représentants du Ministre chargé des Collectivités locales	Eric Jalon	Yvan Cordier
Représentants du Ministre chargé de l'Outre-Mer	Marc Del Grande	Coralie Noël
Représentants du Ministre chargé de la Politique du Logement	Etienne Crépon Hélène Dadou Marie-Dominique De Veyrinas	Claire Leplat Colas Durrleman
Représentants du Ministre chargé de la Politique de la Ville	Hervé Masurel Guillaume De Chanlaire Alain Lecomte Anthony Briant Christian Lambert	Pascal Florentin Michèle Esposto François Geindre Françoise Fonkou-Tague Stéphane Rouvé
Représentants du Ministre chargé de la Culture et de la Communication	Philippe Béval	Bertrand-Pierre Galey
Représentants du Ministre chargé des Affaires sociales	Catherine Lesterpt	-
Représentants du Ministre chargé du Développement Durable	Jean-Paul Ourliac	Claude Dorian
Représentants du Ministre chargé de l'Urbanisme	Michel Pascal	Patrice Russac
Représentants du Ministre chargé de l'Éducation Nationale	Jean-Francois Bourdon	Frédérique Charbonnieras

Composition au 31 décembre 2011.



## Titulaires

## Suppléants

Représentants  
des collectivités  
locales  
et de leurs  
groupements

Représentants des Maires désignés par l'Association des Maires de France (AMF)

François Rebsamen

Olivier Carré

Représentants des Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale désignés par l'Assemblée Des Communautés de France (ADCF)

Dominique Braye

Guy Potin

Représentants des Présidents de Conseils Généraux désignés par l'Assemblée des Départements de France (ADF)

Alfred Recours

Olivier Richefou

Représentants des Présidents de Conseils Régionaux désignés par l'Association des Régions de France (ARF)

Jean-Jack Queyranne

Laurent Sodini

Représentants  
d'organismes  
intervenant  
dans la Politique  
du Logement  
Social

Représentants de l'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL)

Didier Ridoret  
Christian Chevé  
Jean-Charles Jimenez  
Roger Thune

Eric Thuillez  
Hervé Capdevielle  
Jean-Luc Haas  
Thierry Tron Lozai

Représentants de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré (USH)

Thierry Bert

Béatrix Mora

Représentants de la Caisse des Dépôts

Gilles Seigle

Jean-Philippe Richard

Représentants de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Isabelle Rougier

Laurent Girometti

Représentants de la Fédération des Entreprises Publiques Locales

Elisabeth Touton

Laurent Boussin

Personnalités  
qualifiées en  
matière de  
Politique de la  
Ville

Président  
Personnalité qualifiée  
Personnalité qualifiée  
Personnalité qualifiée  
Personnalité qualifiée

Gérard Hamel  
Michel Delebarre  
Jean-Paul Alduy  
Emmanuelle Cosse  
Thierry Repentin  
Catherine Arenou

# Le Comité de Direction







Gérard Hamel  
*Président*

Pierre Sallenave  
*Directeur Général*

Jean-Paul Lapierre  
*Directeur Général Adjoint*

Alfred Fuentes  
*Trésorier Payeur Général*

Anne Peyricot  
*Directrice des Relations Institutionnelles*



Elizabeth Broge  
*Directrice de la Communication*

Thierry Asselin  
*Directeur Opérationnel Régions*

Laurent Doré  
*Directeur de l'Animation et de l'Appui  
aux Acteurs de la Rénovation Urbaine*

Catherine Lacaze  
*Directrice Administrative et Financière*

Franck Caro  
*Directeur de la Stratégie  
et du Développement des Programmes*



De gauche à droite et de bas en haut.



# Présentation de l'Agence





# Les Programmes

---

- **Le Programme National de Rénovation Urbaine** (PNRU), organisé par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine, prévoit un effort national sans précédent de transformation des quartiers fragiles dans leur ensemble, effort qui concerne tant les logements que les équipements publics et les aménagements urbains. Sa mise en œuvre a été confiée à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), créée à cet effet.

- Depuis 2009, l'ANRU s'est vue confier le **Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés** (PNRQAD). Instauré par la loi du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion, ce Programme vise à engager les actions nécessaires à une requalification globale des quartiers, tout en favorisant la mixité sociale et

en recherchant un meilleur équilibre entre habitat et activités de service.

- La loi de finances rectificative du 9 mars 2010 a créé le **Programme Investissements d'avenir** dont une action concernant les Internats d'excellence et le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) a été confiée à l'ANRU. Le volet "Internats d'excellence" vise à créer, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), 20 000 places destinées à des élèves ne bénéficiant pas d'un environnement favorable à leur scolarité. Le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle doit permettre aux populations jeunes de satisfaire davantage leur curiosité scientifique.



# La démarche partenariale

---

L'ANRU est avant tout un outil partenarial conçu pour une responsabilisation maximale des acteurs locaux. Au niveau local, les projets de rénovation urbaine ne peuvent se réaliser sans :

- la volonté et l'engagement de l'élu, du porteur de projet, ainsi que de multiples maîtres d'ouvrage (villes, bailleurs sociaux...),
- l'implication des habitants concernés au moyen d'actions de concertation et la mobilisation de toutes les solidarités au niveau de l'agglomération, du département et de la région,
- la collaboration étroite des collectivités et du Préfet (Délégué Territorial de l'ANRU) s'appuyant sur les services de l'État et notamment les Directions Départementales des Territoires.

Au niveau national, l'ANRU rassemble au sein de ses Comités d'Engagement les partenaires (l'Anah pour le PNRQAD, le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes, la DGALN/DHUP, UESL-Action logement, l'Union Sociale pour l'Habitat, la Caisse des Dépôts...) qui partagent les objectifs des Programmes et ont défini conjointement les principes et les conditions de participation de l'ANRU auprès des acteurs locaux. Le Ministère

de l'Outre-Mer, la CGLLS, l'EPARECA ou d'autres partenaires sont conviés au Comité d'Engagement en tant que de besoin.

La réalisation des projets d'Internats d'excellence repose également sur des partenariats locaux entre les collectivités maîtres d'ouvrage (départements pour les collèges, régions pour les lycées), la communauté éducative qui conçoit et met en œuvre un projet pédagogique innovant et les rectorats d'académie et des services du Préfet de région (Délégué Territorial de l'ANRU).

Au niveau national, un comité de pilotage et de suivi est chargé d'examiner les conventions cadres régionales. Il est présidé par le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire. Un comité d'instruction est chargé de l'élaboration des conventions-cadre régionales, du suivi et de l'instruction locale de chaque opération. Il est présidé par le Directeur Général de l'ANRU. Le Secrétariat Général au Comité Interministériel des Villes (SG-CIV), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) et le Ministère de l'Éducation Nationale participent à ces comités.



*Ville de Châlons-en-Champagne, Quartier Orléans, logements réhabilités*

# Le fonctionnement de l'Agence

---

La participation financière de l'ANRU prend en compte l'ambition du projet pour la rénovation du quartier, appréciée au regard du diagnostic et de la stratégie d'action présentés par le porteur de projet. Le montant de cette aide est aussi conditionné par l'effort de la collectivité locale et des autres partenaires financiers, et modulé en fonction de la situation financière de ceux-ci.

Le préfet, Délégué Territorial de l'ANRU dans le département, et son adjoint, assurent avec leurs équipes (Directions Départementales des Territoires) à la fois l'instruction des projets, des conventions pluriannuelles et de leurs avenants ainsi que le suivi de leur mise en œuvre. Dans sa phase d'instruction, le projet est transmis au Directeur Général de l'ANRU avec l'avis du Délégué Territorial. Le Comité d'Engagement de l'ANRU, qui entend le porteur de projet, est chargé d'examiner les projets et de préparer, par ses avis, les décisions du Conseil d'Administration.

La phase de contractualisation des projets du PNRU étant désormais achevée, les Délégués Territoriaux de l'Agence et leurs équipes ont désormais pour mission prioritaire de contribuer

à la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine et d'instruire les avenants nécessaires à l'adaptation des conventions en phase opérationnelle. Présents au sein des instances locales de pilotage des projets (comités de pilotage, comités techniques), ils organisent également une fois par an au minimum une revue de projet pour chaque convention, permettant de faire le point sur l'avancement des engagements pris par les signataires. Ils ont également la capacité de signer localement des avenants aux conventions, sous réserve du respect de l'économie générale des objectifs fondamentaux du projet, du respect de l'enveloppe maximale de subvention et du respect d'une règle limitant la réutilisation locale des économies à 50% des économies constatées.

Pour les Internats d'excellence, le rôle de Délégué Territorial de l'Agence est assuré par le préfet de Région, le recteur d'académie étant également mandataire.

Les préfets sont par ailleurs ordonnateurs délégués du Directeur Général de l'Agence pour les engagements et les paiements des subventions réservées dans les conventions.

# La gouvernance

---

La composition du Conseil d'Administration a évolué en 2010 afin d'augmenter la représentation de l'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL), principal financeur de l'ANRU. Un bureau du Conseil d'Administration, composé du Président de l'Agence et de membres du conseil dont deux représentants de l'UESL, un représentant de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et un représentant de la Caisse des Dépôts (CDC) a été constitué.

Il examine les éléments nécessaires à la préparation du Conseil d'Administration, notamment en matière financière.

Les relations de l'ANRU avec ses tutelles ont été formalisées dans un contrat d'objectif et de performances portant sur la période 2010-2012, en application des directives qui concernent la gouvernance des opérateurs de l'État.



# Entretien avec Yves Gavalda

Directeur Départemental Adjoint des Territoires et de la Mer de l'Hérault, Délégué Territorial Adjoint de l'ANRU



En tant que Délégué Territorial Adjoint de l'ANRU, je suis garant, avec mes équipes, du respect des fondamentaux et des objectifs de la rénovation urbaine.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Hérault dispose de deux équipes ANRU, basées à Montpellier et à Béziers. Il nous revient de mobiliser les acteurs locaux, d'apporter conseil et appui à la maîtrise d'ouvrage afin de faire avancer les projets concernés par le PNRU et le PNRQAD. Il s'agit d'un véritable rôle de facilitateur entre l'ANRU et le porteur de projet, parfois complexe mais motivant. La persévérance permet souvent de débloquer les situations délicates.

Nous devons nous adapter à la situation locale, sociale et politique, et savoir mobiliser le préfet, Délégué Territorial de l'ANRU, quand la situation le nécessite. L'engagement de celui-ci est essentiel.

Les équipes de la DDTM ont le souci permanent d'assurer une instruction efficace des dossiers, ce qui nécessite une adaptation constante aux évolutions des procédures. Nous sommes aujourd'hui amenés à mettre en place les avenants

de clôture liés à la sortie des conventions ANRU : les équipes s'y sont résolument engagées dans des délais contraints.

Nous travaillons dans un climat de confiance avec le siège de l'ANRU, qui nous assure de son soutien en cas de difficulté. Nos interlocuteurs sont disponibles et réactifs. Le travail avec le chargé de mission territoriale, et les interventions conjointes avec ce dernier, sont notamment déterminantes.

La délégation élargie mise en place en 2010, qui s'est accompagnée de dispositifs de contrôle clairement définis et de la mise à disposition des outils informatiques adéquats, a rendu plus efficaces les équipes locales. L'appui technique et la formation proposés par l'ANRU sont à la hauteur de ces enjeux.

Désormais, les effets de la rénovation urbaine sont visibles sur le terrain, dans les quartiers concernés par la rénovation urbaine comme là où sont reconstruits une partie des logements démolis. Ces résultats positifs sont encourageants pour les équipes mais il faut veiller à ce que la mobilisation reste forte.

Il est indispensable de poursuivre notre action malgré le risque déjà palpable de dissolution des équipes-projet du fait des fins de convention et en dépit des contraintes budgétaires des collectivités.

A cette fin, il faudra également renforcer la coordination de tous les acteurs de terrain et des interventions de l'État en matière de rénovation urbaine, de sécurité, d'insertion...

L'engagement des équipes ANRU de la DDTM34 est entier. Nous sommes prêts pour un PNRU2 !



Ville de Fort-de-France - Ville basse, Place Fabien Véronique

# NOS PARTENAIRES





# Le Programme National de Rénovation Urbaine





44

milliards d'euros  
d'investissement

490

quartiers

4 millions

d'habitants concernés

# La présentation du PNRU

## La finalité de la rénovation urbaine et les objectifs fondamentaux

---

L'Agence apporte son soutien financier aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes privés ou publics qui élaborent et conduisent, dans le cadre de projets globaux, des opérations de rénovation urbaine dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et dans les quartiers présentant les mêmes difficultés socio-économiques (article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003).

490 quartiers répartis dans la France entière, en métropole et en Outre-Mer, sont en cours de rénovation, améliorant le cadre de vie de plus de 4 millions d'habitants.

La finalité du PNRU est de transformer en profondeur les quartiers classés en ZUS qui présentent une forte concentration de ménages en difficulté sociale et économique. Cette concentration est le résultat d'une part, d'une forte spécialisation en

logements sociaux de droit et de fait et, d'autre part, d'une attractivité résidentielle dégradée en raison notamment d'une faible qualité urbaine (espaces publics médiocres, enclavement, déficit d'équipements...).

La stigmatisation de ces quartiers rend difficile, pour leurs habitants, l'accès aux différentes opportunités d'épanouissement qui fondent la qualité de vie en milieu urbain.

Aussi la rénovation urbaine a-t-elle pour objet de faire évoluer ces quartiers vers des espaces urbains "ordinaires" caractérisés par la diversité des fonctions et des types d'habitat, l'ouverture et les relations avec le reste de la ville, la qualité des espaces publics. Fondamentalement, il importe de donner à tous les habitants de ces quartiers la possibilité de devenir des citoyens à part entière de la cité.

Chaque quartier fait l'objet de la part du porteur de projet (Maire ou Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale) d'un diagnostic urbain et social, d'une stratégie de transformation et d'un projet global constitué d'un programme pluriannuel d'opérations physiques cohérentes au vu de cette stratégie.

Le programme pluriannuel est contractualisé sous la forme d'une convention après examen avec les partenaires nationaux en Comité d'Engagement puis, en fonction du niveau d'engagement, en Conseil d'Administration,

Au sein de ce programme, définies dans leurs principes et à grands traits, certaines opérations physiques sont, plus que d'autres, fondamentales aux projets de rénovation urbaine. Ce sont celles qui, conformément à la finalité du PNRU, visent à :

- renforcer la diversification des quartiers, tant sur les fonctions offertes que sur la nature et le statut des logements,
- réaffirmer la lisibilité urbaine et la trame de circulation dessinant des îlots permettant d'assurer la

mutabilité du foncier par la séparation claire des domaines publics et privés et par l'évolutivité du parcellaire,

- renforcer le désenclavement du quartier, souvent séparé du reste de la ville par des coupures physiques et des infrastructures ou par la composition urbaine fermée sur elle-même.

Les objectifs fondamentaux recouvrent également les engagements qualitatifs sur :

- le relogement (les offres faites à chaque ménage doivent être adaptées à leurs besoins et leurs ressources),
- la gestion urbaine de proximité (la signature d'une charte GUP entre le porteur de projet et les bailleurs est obligatoire),
- l'insertion professionnelle des habitants des ZUS à l'occasion des travaux générés par le projet de rénovation urbaine et de la gestion des équipements et actions de GUP (déclinaison locale et concrète obligatoire des objectifs de la charte nationale d'insertion).

## Le périmètre d'intervention

---

Parmi les 751 ZUS, l'Agence a pour mission de traiter en priorité les quartiers les plus vulnérables. Environ 90 % de son budget est consacré à la mise en œuvre de conventions pluriannuelles pour les "215 sites prioritaires" qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales, urbaines et économiques et les "342 sites supplémentaires" confrontés à des situations sociales, urbaines et économiques difficiles, en métropole comme en Outre-Mer.

Sur ces quartiers, l'ANRU participe à :

- la reconstitution des logements sociaux démolis,
- la réhabilitation et la résidentialisation de logements locatifs,

- la démolition de logements pour cause de vétusté ou pour une meilleure organisation urbaine,
- des actions sur des copropriétés dégradées,
- l'amélioration des espaces urbains et la création de voies,
- le développement des équipements publics incluant la livraison de nombreuses écoles,
- la création ou la rénovation d'équipements commerciaux sociaux et culturels,
- l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre et à la conduite des projets.

# Les moyens

---

Les moyens financiers déployés par l'État pour ce Programme ont été abondés par différents textes :

- la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 prévoyait 2,5 milliards d'euros pour la période 2004-2008,
- la loi du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale a porté ce montant à 4 milliards d'euros pour la période 2004-2011,
- la loi Engagement national pour le logement du 13 juillet 2006 à 5 milliards d'euros pour la période 2004-2013,
- la loi pour le Droit Au Logement Opposable dite loi DALO, du 5 mars 2007, à 6 milliards d'euros pour la même période.

A chaque réévaluation financière du Programme par la loi, les partenaires sociaux (UESL - Action Logement) l'ont abondé d'autant.

La loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009 a confirmé l'enveloppe de 12 milliards attribuée au Programme National de Rénovation Urbaine. Depuis 2009, elle fait majoritairement reposer son financement sur les ressources de l'UESL, qui a apporté 770 M€

par an sur la période 2009-2011. Action Logement a présenté en octobre 2011 un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Paris, demandant l'annulation des arrêtés du 10 août 2009 relatifs à l'échéancier de versement des subventions de l'UESL à l'ANRU pour la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine et du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

Le Plan de relance annoncé en décembre 2008 a apporté 350 millions d'euros supplémentaires pour le Programme National de Rénovation Urbaine. Il a notamment permis de débloquer les opérations de rénovation urbaine qui n'avaient pu être lancées faute d'un plan de financement finalisé. L'effet de levier du Plan de relance porte sur plus de 4 milliards d'euros de travaux dans le secteur de la construction et de l'aménagement et 48 000 emplois créés ou maintenus dans les entreprises du bâtiment.

Le Programme ainsi renforcé doit atteindre plus de 44 milliards d'euros d'investissement.



Ouvrier sur un chantier d'insertion



# Les chiffres du PNRU

Au 31 décembre 2011, la contractualisation du PNRU arrive à son terme avec les validations en Comité d'Engagement des projets de Poissy la Coudraie, Uckange et Nice Ariane 2 et la signature des conventions de Marseille.

Les engagements représentent à fin 2011 71 % de la programmation totale issue des conventions. Concernant les paiements cumulés, ils s'élèvent à 54 % des engagements cumulés au 31 décembre 2011. 38 % des opérations étaient livrées fin 2011.

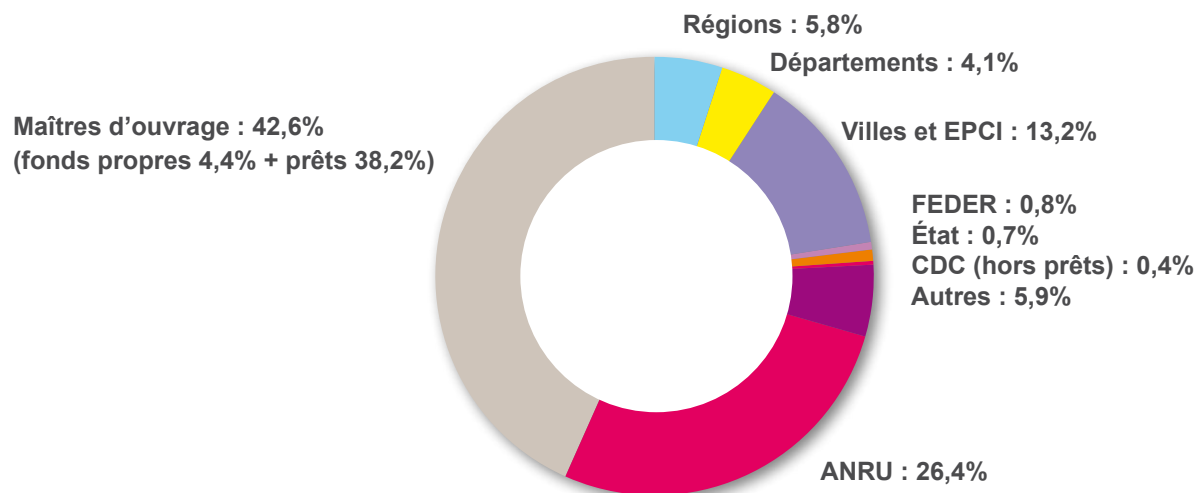
C'est au total 396 conventions qui ont été validées.

## Le financement du Programme

---

Le Programme National de Rénovation Urbaine représente un investissement de 44,4 milliards d'euros répartis sur 396 projets de rénovation urbaine. L'ANRU finance le PNRU à hauteur de 26 %.

Les collectivités territoriales financent 23 % des investissements et les maîtres d'ouvrage 42 % (4 % de fonds propres et 38 % d'emprunt).



Agglomération Creilloise / Creil / Montataire / Nogent-sur-Oise, Amiens Métropole, Beauvais, Compiègne, Méru, Nogent-sur-Oise, Noyon, Saint-Quentin, Soissons

Canteleu, Dieppe, Elbeuf, Evreux, Fécamp, Gonfreville l'Orcher, Le Havre, Louviers, Pont-Audemer, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Val-de-Reuil, Vernon

Alençon, Argentan, Cherbourg / Octeville, Colombelles, Communauté d'agglomération de Caen la mer, Hérouvville Saint-Clair, Lisieux, Pays de Flers

Brest, Guingamp, Lanester, Lorient, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes

Allonnes, Angers, Cholet, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans, Le Mans / Coullaines, Nantes, Saint-Herblain, Saint-Nazaire, Saumur, Trélazé

Blois, Bourges, Chartres, Châteaudun, Châteauroux, Dreux / Sainte-Gemme-Moronval / Vernouillet, Montargis / Châlette-sur-Loing, Orléans, Saint Jean de la Ruelle, Tours / Joué lès Tours, Vierzon

Châtelleraut, Grand Angoulême, La Rochelle, Niort, Poitiers, Rochefort, Saintes

Bassens, Bayonne, Bègles, Bergerac, Bordeaux, Boulazac, Cenon, Floirac, Lormont, Mont de Marsan, Pau, Périgueux, Sainte Eulalie, Sainte-Livrade-sur-Lot

Brive-la-Gaillarde, Limoges

Montauban-Trois Rivières, Tarbes, Toulouse

Alès, Béziers, Carcassonne, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Perpignan

Clermont-Ferrand / Gerzat, Domérat / Montluçon, Le Puy-en-Velay / Chadrac, Moulins, Yzeure, Thiers

Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Chaumont, Epernay, Fumay, Reims, Romilly-sur-Seine, Saint-Dizier, Sedan, Troyes, Vitry-le-François

Behren lès Forbach, Epinal, Fameck, Grand Nancy, Lunéville, Metz, Woippy, Mont-Saint-Martin, Saint-Dié-des-Vosges, Thionville, Toul, Uckange, Verdun

Colmar, Lingolsheim, Mulhouse, Strasbourg

Belfort, Besançon, Dole, Morez, Offemont / Belfort, Pays de Montbéliard

Chalon Val de Bourgogne, Autun, Auxerre, Dijon, Le Creusot/Montceau-les-Mines, Mâcon, Migennes, Nevers, Sens

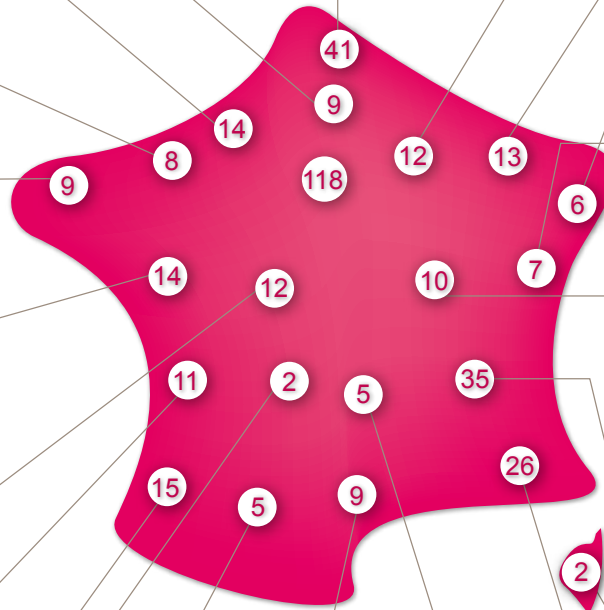
Agglomération de Lyon, Aix-les-Bains, Annemasse, Annonay, Aubenas, Bourg-en-Bresse, Bourgoin-Jallieu, Bron, Chambéry, Echirolles, Fontaine, Fontaines-sur-Saône, Givors, Grenoble, Grenoble / Saint-Martin-d'Hères, Le Chambon-Feugerolles, Lyon-la Duchère, Lyon 8e, Pierrelatte, Rillieux-la-Pape, Rive-de-Gier, Roanne, Romans-sur-Isère, Saint-Etienne, Saint-Priest, Saint Fons, Tarare, Valence, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vienne / Pont-Evêque, Villefontaine, Villeurbanne

Ajaccio, Bastia

Avignon, Fréjus Saint-Raphaël, Grasse, La Ciotat, La Seyne-sur-Mer, Marseille, Marseille 13e, Marseille 15e, Marseille 15e et 16e, Marseille 1er, 2e, 3e et 6e, Marseille 3e et 15e, Marseille 9e, Miramas, Nice, Nice-Côte d'Azur, Nice / Saint-André, Toulon, Vitrolles

Alfortville, Arcueil, Gentilly, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Antony, Asnières, Bagneux, Bagnole, Boulogne-Billancourt, Colombes, Clichy-la-Garenne, Drancy, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Villeneuve-la-Garenne, Paris, Aubervilliers, Aubervilliers/Saint Denis, Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Bobigny - Grand Quadrilatère, Bondy, Clichy-sous-Bois et Montfermeil, Pavillons-sous-Bois, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, le Blanc Mesnil, Montreuil, Neuilly sur Marne, Pantin, Pierrefitte sur Seine, Plaine Commune (Stains), Romainville, Saint-Denis, Sevran, Villepinte, Villetaneuse, Champigny, Choisy-Le-Roi, Choisy-Le-Roi/Orly, Vitry, Thiais, Villeneuve-le-Roi, Villiers-sur-Marne

Dammariè-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Nemours



**DOM**

13

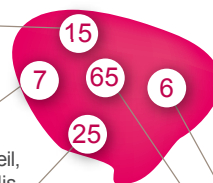
Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Cayenne, Matoury, Fort-de-France, Mayotte, Le Port, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Kourou

Argenteuil, Bezons, Cergy, Deuil-la-Barre / Montmagny, Fosses, Garges-lès-Gonnesse, Gonnesse, Goussainville, Persan, Saint-Ouen l'Aumône, Poissy, Sarcelles, Villiers-le-Bel

Chanteloup-les-Vignes, Ecqueville, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie/Mantes-la-Ville et la Camy, Poissy, Sartrouville, Trappes

Athis-Mons, Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Etampes, Evry, Grigny, Les Ulis, Massy, Montgeron & Vigneux, Sainte-Geneviève des Bois, Vigneux-sur-Seine, Viry-Chatillon

**Île-de-France**

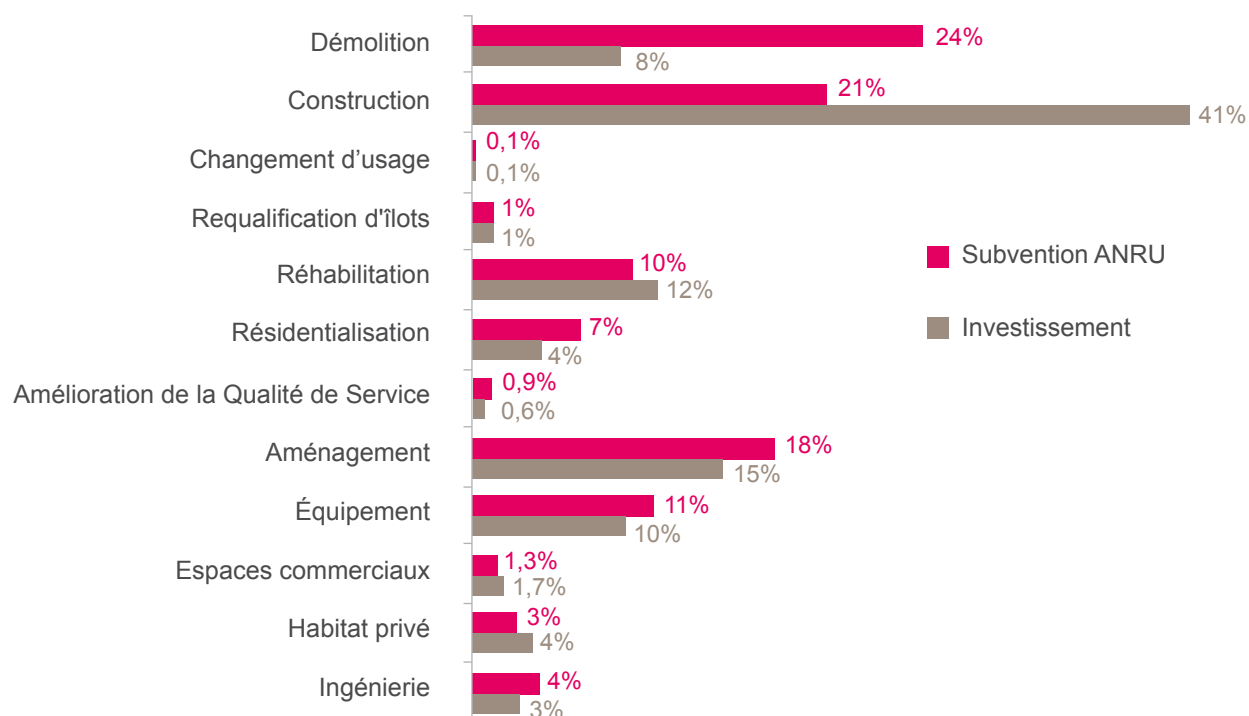


# La nature des Programmes

L'ANRU finance dans le cadre des projets de rénovation urbaine des opérations concernant le logement social, l'aménagement urbain, les équipements publics ou commerciaux et le logement privé. Les interventions sur l'habitat représentent 65 % des investissements et prévoient :

- la démolition de 140 000 logements (dont 3 230 dans les DOM où la reconstitution n'est pas financée par l'ANRU mais par l'État),
- la reconstitution de l'offre locative sociale à hauteur de 136 000 logements,
- la réhabilitation de 324 000 logements,
- la résidentialisation de 353 000 logements.

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA SUBVENTION ANRU PROGRAMMÉS PAR FAMILLE D'OPÉRATIONS





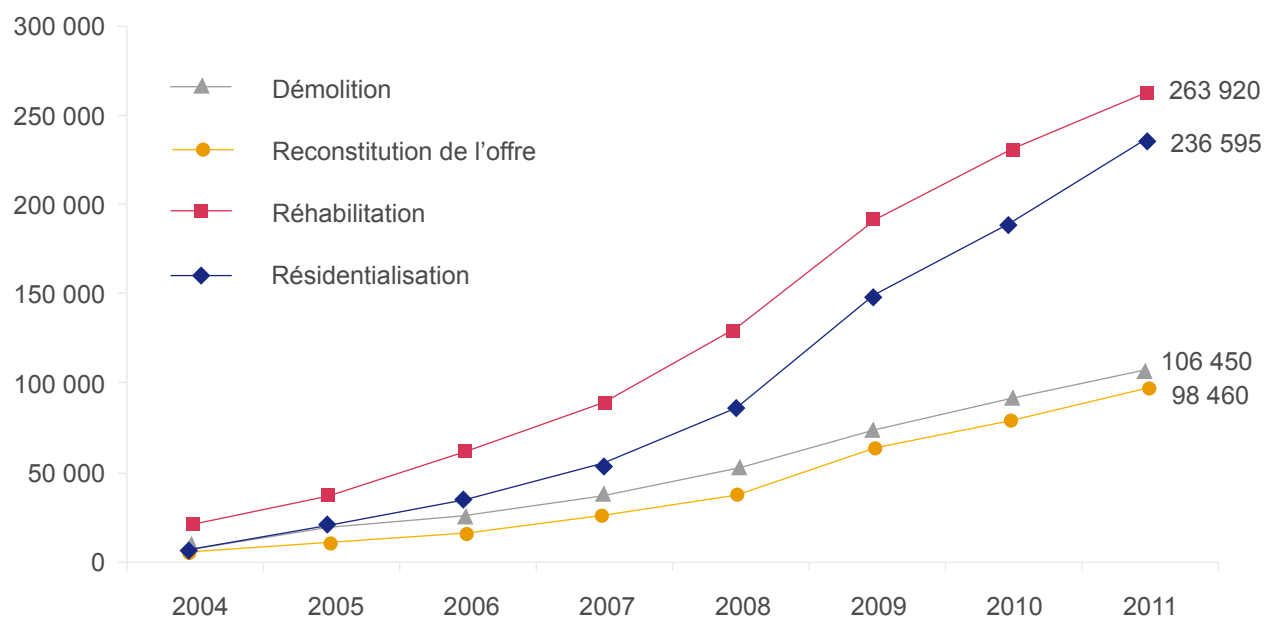
# Les engagements

Les nombres de logements dont les opérations sont engagées sont de :

- 111 200 logements en démolition,
- 102 100 logements en reconstitution de l'offre,

- 318 600 logements en réhabilitation,
- 264 100 logements en résidentialisation.

Ces chiffres incluent les engagements sur des opérations isolées.



Ville d'Annemasse - Quartier le Perrier

# Entretien avec Muriel Mucret

Fondée de pouvoir au Pôle Dépenses d'Intervention de l'Agence Comptable



**W** L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial soumis aux règles de la comptabilité publique. C'est un opérateur des politiques de l'État chargé de réaliser le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU).

L'ANRU est dotée d'un comptable public, nommé par arrêté du Ministre du Budget et des Comptes Publics, chargé de l'exécution des recettes et dépenses, de la trésorerie, de la tenue de la comptabilité, de la réalisation du compte financier et responsable personnellement et pécuniairement devant la Cour des Comptes.

L'Agence Comptable est organisée autour de trois entités : le pôle dépenses d'intervention, le pôle qualité comptable, le pôle études et méthodes. Elle a pour mission d'assurer notamment le paiement des dépenses de fonctionnement, d'intervention, leur enregistrement comptable ainsi que la certification des comptes et la communication financière. Elle effectue aussi les opérations relatives au programme Internats d'excellence et développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle.

L'Agence Comptable, tout en impulsant une dynamique d'équipe au sein de l'ANRU, effectue des paiements de plus d'un milliard d'euros par an. Au quotidien, le pôle dépenses d'intervention assure l'étude des dossiers dans le respect des procédures de maîtrise des risques. La qualité de l'examen des dossiers dans le cadre du visa, le respect des délais, la mise en paiement sécurisée sont les exigences primordiales de ce métier.

Ainsi, la complémentarité et les synergies entre les trois pôles de l'Agence-Comptable permettent à ce service d'être efficient et d'assurer des prestations de qualité reconnues par tous les partenaires. **W**

# L'urbanisme durable

## La qualité urbaine, architecturale et paysagère

---



Le Programme National de Rénovation Urbaine constitue une mobilisation unique, une dynamique nouvelle pour penser, organiser et gérer la ville dans une perspective durable. L'ampleur des investissements réalisés ou projetés rend possible la création de savoir-faire nouveaux indispensables à l'essor du développement durable. Ils contribuent à l'amélioration de la conduite de projets et au renforcement des transversalités indispensables à la réussite d'un aménagement durable.

Valoriser les initiatives, les capitaliser, les faire partager et ainsi enrichir les échanges entre les acteurs de la rénovation urbaine est essentiel. C'est pourquoi, l'ANRU et ses partenaires proposent depuis 2008 aux équipes projet des collectivités, bailleurs, aménageurs, maîtres d'œuvre... un cadre de mobilisation et d'actions qui s'inscrit dans la durée, ponctué de "Rendez-vous de la rénovation urbaine et de l'urbanisme durables" réguliers.

En 2011, ces "rendez-vous" ont été prolongés par un appel à contributions dédié à la qualité urbaine, architecturale et paysagère des projets de rénovation urbaine. Il s'agissait de valoriser les premiers résultats obtenus dans les projets en cours et de capitaliser les démarches mises en place visant à garantir cette qualité.

L'ANRU et ses partenaires ont ainsi proposé aux porteurs de projet de contribuer à la réflexion nationale en témoignant de la qualité urbaine, architecturale et paysagère d'un secteur de leur projet dans lequel les réalisations étaient bien avancées. Il leur était demandé d'explicitier en quoi et comment ce "morceau de ville" retrouvait une certaine qualité : assimilation de nouveaux usages, meilleure intégration du quartier au fonctionnement de la ville, prise en considération des enjeux environnementaux de gestion des espaces et bâtiments livrés, implication des habitants et usagers du quartier dans la conception et la réalisation du projet...





Ville de Nancy - Plateau de Haye / Quartier Solvay, petits collectifs

## 98 villes et agglomérations candidates

Un jury de professionnels, présidé par François Grether, architecte urbaniste, a sélectionné les 10 contributions jugées les plus pertinentes au regard des critères fixés dans le cahier des charges.

Un jury d'habitants, composé d'une douzaine d'habitants de quartiers en rénovation urbaine, a sélectionné parmi ces 10 lauréats les deux contributions qui lui ont semblé les plus intéressantes.

Les lauréats ont été mis à l'honneur à l'occasion des "Journées nationales d'Échanges des acteurs de la Rénovation Urbaine" (JERU) à Paris. Les villes récompensées sont : Athis-Mons, Colmar, Epinal, Grenoble, Lormont, Macon, Pointe-à-Pitre, Rennes, Saint-Denis et Villiers-le-Bel. Le prix des habitants est revenu aux projets de Saint-Denis et Pointe-à-Pitre.

Lors des JERU, les 98 contributions ont donné lieu à une exposition. Des studios professionnels ont, quant à eux, permis de développer les enjeux de la qualité urbaine, en s'appuyant sur des expériences vécues.

Les villes lauréates recevront chacune un prix de 100 000 € (150 000 € pour les projets primés par les habitants) destiné au financement d'actions d'ingénierie.

Cette démarche se poursuivra en 2012 par des travaux et des échanges qui seront proposés à l'ensemble des candidats.

# Le respect des objectifs de performance énergétique des bâtiments

---

La qualité écologique et environnementale des bâtiments et la production de bâtiments maîtrisant la consommation d'énergie (notamment dans un souci de maîtriser les charges pour les locataires) ont toujours été des critères déterminants pour l'ANRU.

Dès la loi de programmation d'août 2009 dite Grenelle I, des objectifs en termes de performance énergétique des bâtiments ont été fixés de manière anticipée aux logements neufs construits dans le cadre du PNRU. Le règlement général de l'ANRU intégrait ainsi, depuis juillet 2010, l'obligation pour toutes les constructions neuves financées par l'ANRU, dont le permis de construire avait été déposé après le 1<sup>er</sup> juillet 2011, de respecter une consommation d'énergie primaire inférieure à un seuil de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an.

Le décret de mise en œuvre de la Réglementation Thermique 2012 (décret n°2010-1269 du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et performance énergétique des constructions) a réaffirmé l'objectif d'anticipation fixé aux constructions

en zones ANRU et précisé le calendrier ainsi que les attendus de la nouvelle réglementation. C'est pourquoi, dans un souci de lisibilité, le Conseil d'Administration de l'ANRU du 23 février 2011 a modifié le règlement général de l'Agence afin de le mettre en cohérence avec le décret du 26 octobre 2010 de mise en œuvre de la Réglementation Thermique 2012. La référence au seuil des 50 kWh/m<sup>2</sup>/an a donc été supprimée.

Le nouveau décret, qui accordera aux maîtres d'ouvrages un délai supplémentaire pour mettre en œuvre la nouvelle réglementation thermique, s'appliquera sans qu'il soit nécessaire de modifier le règlement général de l'ANRU.

Ainsi, la Réglementation Thermique RT 2012 devra s'appliquer à toutes les constructions de logements prévues par les conventions pluriannuelles du PNRU et du PNRQAD faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable déposée à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012.



# Rénovation urbaine et EcoQuartier

---

Le Plan ville durable élaboré suite au Grenelle de l'Environnement par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville. La démarche EcoQuartier constitue l'une des mesures phares et vise, à l'échelle des quartiers, à promouvoir auprès des collectivités un urbanisme opérationnel plus durable.

Lancé le 19 janvier 2011 par le Ministère, le 2<sup>ème</sup> appel projets EcoQuartier a remporté un vif succès. Près de 394 collectivités ont déposé un dossier de candidature. 24 projets innovants ont été retenus, dont 5 projets de rénovation urbaine.

## Grand prix

Nancy, Laxou et Maxéville (Communauté Urbaine du Grand Nancy) - Le Plateau de Haye (54)

## Prix Performances écologiques, mention approche écologique globale

Mons en Barœul - Nouveau Mons (59)

## Prix Territoires stratégiques - Ville Moyenne

Saint-Pierre - Ravine Blanche (974)

## Prix Territoires stratégiques - Renouvellement Urbain, catégorie Rénovation de Quartier

Lyon (Communauté Urbaine du Grand Lyon) - La Duchère (69)

Mulhouse - Mulhouse-Wolf-Wagner (68)

Alors que les projets de rénovation urbaine étaient relativement peu représentés lors de la première édition de 2009, le nouveau référentiel de sélection (qui intègre désormais, aux côtés de la dimension écologique, la gouvernance du projet, le cadre de vie et les usages, l'inscription du quartier dans son territoire) est davantage adapté aux projets de rénovation urbaine.

Véritables projets d'ensemble, soucieux de la qualité de vie des habitants, les projets de rénovation urbaine portent aujourd'hui toutes les qualités d'un écoquartier.

En 2011, l'ANRU a par ailleurs été pleinement associée à la démarche EcoQuartier. Elle a participé aux différentes réunions du "comité des partenaires" et à la Commission d'Analyse et d'Appui qui s'est tenue le 21 septembre 2011 pour sélectionner les projets proposés au palmarès.



# Les transports

---

Le désenclavement des quartiers en rénovation urbaine figure parmi les objectifs fondamentaux du PNRU et les critères d'appréciation des projets par l'ANRU. Il vise à la fois l'ouverture et l'accès du quartier aux personnes extérieures mais aussi la possibilité aux habitants du quartier d'accéder aux équipements majeurs, aux zones de services (centre-ville, centres commerciaux) et d'emploi de l'agglomération.

Ce désenclavement se traduit par :

- la création de voies circulées ou douces pour relier le quartier à son environnement,
- la requalification ou l'aménagement des franges du quartier (entrées de quartier, franchissements d'obstacles...),
- l'implantation de services ou d'équipements d'agglomération,
- l'amélioration de la desserte en transports en commun,
- le renforcement de l'offre de mobilité.

Bien que les programmes financés par l'ANRU n'intègrent pas les deux derniers points, l'Agence a toujours été vigilante à la complémentarité des politiques nationales et locales, tant lors de la conception des projets que pendant leur mise en œuvre (revues de projet et points d'étape).

Les politiques nationales, au travers des appels à projets de la DGITM (Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer) et du SG-CIV, ont permis de mettre en œuvre des projets de TCSP (Transport Collectif en Site Propre) sur plusieurs agglomérations en dehors de l'Île-de-France ainsi que des actions favorisant l'accès des habitants à l'emploi.

## Appels à projets TCSP de la DGTIM

Le soutien des projets de TCSP était un engagement fort du Grenelle de l'Environnement. Deux appels à projets ont été lancés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en 2009 et en 2010 pour favoriser la réalisation de projets de TCSP dans les territoires en dehors de l'Île-de-France portés par les Autorités Organisatrices de Transport (AOT). La desserte des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville figurait parmi les critères de sélection des projets.

Les résultats du 2<sup>ème</sup> appel à projets ont été annoncés en 2011. Les villes et les agglomérations se sont particulièrement attachées à articuler projets de transports et projets de rénovation urbaine. Plus d'une vingtaine de projets de TCSP prévoit ainsi la desserte d'un quartier en rénovation urbaine.

L'ANRU mesure le fort effet levier des projets de TCSP dans la transformation des quartiers, c'est pourquoi elle a soutenu, dans les commissions d'analyse, les projets qui desservent les quartiers sur lesquels elle intervient. Elle a également particulièrement insisté pour que la desserte des quartiers soit prioritaire dans le choix définitif des projets financés.

## Appel à projets du SG-CIV

### **“Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité”**

Lancé en 2009 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et le secrétariat d'État chargé de la Politique de la Ville, cet appel à projets soutient des réponses innovantes “accompagnant les populations des quartiers vers l'accès à l'emploi”. Ces projets conduits par divers acteurs (autorités organisatrices de transport, collectivités, associations, employeurs...) mettent en œuvre des solutions qui complètent l'offre classique de transport et répondent aux besoins spécifiques des habitants. Le jury national a retenu 49 projets-lauréats, parmi lesquels l'amélioration d'un service régulier, la mise en place de transport à la demande ou encore la création de centrales de mobilité favorisant l'accès à l'emploi...

L'ANRU, qui a participé au jury de l'appel à projets en 2008-2009, a également été associée en 2011 au comité de pilotage en charge du suivi de cette démarche et participera à la journée d'échanges qui sera organisée par le SG-CIV début 2012.

# Entretien avec Nancy Chenu

Chargée de Mission Territoriale Rhône-Alpes, Antilles, Guyane



Tenir compte de la spécificité du projet et de son contexte est l'un des "fondamentaux" du chargé de mission territoriale.

Dans les DOM, la part du contexte social est très prégnante, l'investissement des porteurs de projet, des opérateurs, la connaissance et l'attachement des habitants à leur territoire, à leur quartier sont très forts. La réalisation d'un projet de rénovation urbaine n'est que le début d'une longue opération partagée par tous pour reconquérir tout un territoire.

Les projets sont particulièrement complexes et ne s'arrêtent pas aux opérations "classiques" de restructuration et de revalorisation d'un quartier, ils concernent un territoire et un champ d'intervention beaucoup plus vaste que ceux de la métropole. Ils combinent et articulent dans le même temps des opérations dans des tissus très différents, les centres-villes, les cités d'habitat social, les îlots anciens dégradés s'appuyant sur l'histoire des lieux pour faire revivre un quartier, une ville : des jardins créoles, un cinéma, un parc et une place enfin traités pour accueillir les familles, les enfants,

un marché. Mais comment prendre en compte des situations plus complexes tout en utilisant les outils habituels : l'habitat informel, l'habitat spontané, les bidonvilles, la forte dégradation du bâti, des centres-villes dépeuplés, la précarité plus forte des ménages, le chômage plus important, les risques naturels...

Impossible de s'arrêter à la mise en œuvre des méthodes usuelles. C'est ainsi qu'il faut adapter, innover, élargir les champs d'intervention, concerter encore davantage pour comprendre la complexité et intervenir ensemble là précisément où l'impact sera le plus fort, où l'effet levier sera le plus efficace, et trouver d'autres solutions pour pouvoir traiter ce que l'ANRU actuellement ne peut traiter. La rénovation serait-elle une réussite si de l'autre côté de la rue, à côté des espaces publics recomposés, les logements insalubres sont toujours là ? Des pratiques innovantes se développent Outre-Mer qu'il serait intéressant de transférer à d'autres sites : prix de la qualité urbaine à Pointe-à-Pitre, démarches de concertation, processus de relogement, insertion... L'intervention de l'ANRU est conséquente dans les DOM. 14 projets de rénovation urbaine ont été signés dont un dans le cadre du PNRQAD à Fort-de-France. Ces projets génèrent 2 M€ de travaux auxquels l'ANRU participe à hauteur de 410 M€ en partenariat avec le Ministère de l'Outre-Mer qui soutient également les 14 projets à hauteur de 302 M€. Un partenariat qui se développe et s'intensifie dans l'accompagnement et la poursuite des projets de rénovation urbaine.

A suivre donc... //

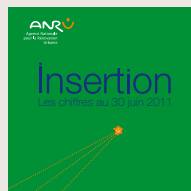
# L'insertion

En application de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, l'ANRU a adopté en février 2005 "une charte d'insertion qui intègre dans le Programme National de Rénovation Urbaine les exigences d'insertion professionnelle des habitants des Zones Urbaines Sensibles."

En complément, l'ANRU a souhaité connaître plus précisément les démarches d'insertion développées sur les territoires. Elle a donc confié en 2011 une étude au cabinet Copas et Res Publica, qui s'est appuyée sur :

- l'analyse d'une centaine de plans locaux d'application de la charte nationale d'insertion,
- l'étude approfondie de 7 sites représentatifs : Chanteloup-les-Vignes et Plaine Commune en Île-de-France ; Châteauroux, Grenoble, La Rochelle, Perpignan et Saint-Dizier, en régions,
- des entretiens avec des référents nationaux.

Cette étude a démontré que la charte d'insertion a permis d'insuffler de nouvelles dynamiques, d'expérimenter de nouveaux "modes de faire" et de nouer des partenariats. Les acteurs locaux font des clauses d'insertion une réelle opportunité pour les habitants des quartiers.



Les dispositions de cette charte d'insertion sont aujourd'hui très largement mises en œuvre :

- 12 millions d'heures d'insertion, soit environ 70 % de la totalité des heures prévues pour le PNRU,
- 31 000 demandeurs d'emploi en ont bénéficié, dont 85 % habitent en ZUS,
- 73 % des bénéficiaires dont la situation est connue sont en situation d'emploi ou de formation 6 mois après leur entrée dans le dispositif, soit 11 % de plus qu'en 2010.

*Source : enquête Insertion - résultats au 30 juin 2011, cumulés depuis le début du Programme.*

## Témoignage de Francis Dubrac, PDG de Dubrac TP, Saint-Denis

La difficulté est qu'il existe une peur réciproque : une peur des jeunes vis-à-vis de l'entreprise qui leur semble éloignée de leur monde ; une peur des entreprises qui se méfient et craignent de les embaucher. Je pense que l'intégration de ces populations dans l'entreprise est aussi du fait du chef d'entreprise. Si je ne forme pas et si je n'explique pas à mes salariés et à mes encadrants que l'investissement en formation est un investissement payant pour les 15 ou 30 ans à venir, je n'arriverai pas à lever leurs réticences à l'égard des jeunes.

**//** Cette année passée au GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) m'a énormément apporté. J'ai décroché mon diplôme agréé par l'AFPA et dernièrement, les ressources humaines de mon entreprise m'ont confirmé qu'elles étaient prêtes à m'embaucher en CDI. En alternant les périodes de formation et celles de chantier, j'ai appris un vrai métier. **//**

Guillaume L., coffreur

## Programme Insertion / Rénovation en partenariat avec l'Acisé



L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acisé) et l'ANRU ont mis en place un partenariat innovant en développant un programme national baptisé Insertion/rénovation urbaine, dont l'objectif est de faciliter l'accès des habitants les plus éloignés de l'emploi aux opportunités ouvertes par l'utilisation de clauses d'insertion dans les projets de rénovation urbaine. Lancé il y a deux ans, ce programme permet d'apporter un soutien méthodologique et financier aux maîtres d'ouvrage souhaitant développer des chantiers d'insertion dans les projets de rénovation urbaine.

Une cinquantaine de chantiers ont été mis en place au bénéfice de plus de 1 000 personnes, dont deux tiers résident dans des quartiers de la Politique de la Ville. A l'issue du chantier, près d'un bénéficiaire sur deux se voit proposer un emploi ou une formation qualifiante. Un tiers accède à un emploi durable : ils sont deux fois plus nombreux que dans les autres types de chantier d'insertion.



# Le relogement

La qualité du processus de relogement est un enjeu fondamental pour la réussite des projets de rénovation urbaine. Il conditionne l'avancement opérationnel des projets et représente un levier pour :

- favoriser les parcours résidentiels des ménages,

- réinscrire les ménages en difficulté sociale dans une dynamique d'insertion,
- participer à la mixité sociale, dans le quartier, mais aussi au sein de l'agglomération.

## Une première en 2011 : l'enquête relogement

---

L'ANRU a lancé pour la première fois en 2011 une enquête auprès des Délégués Territoriaux et Délégués Territoriaux Adjointes de l'Agence, visant à affiner sa connaissance de la mise en œuvre du relogement à l'échelle nationale. Cette enquête a permis de collecter des données concernant près de 80 % des conventions signées. Elle a montré que le relogement était aujourd'hui bien avancé dans la plupart des projets de rénovation urbaine : au moins 52800 ménages ont d'ores et déjà été relogés.

Le relogement a un impact indéniable sur les trajectoires résidentielles :

- 40 % des ménages ont été relogés hors ZUS,

- 31 % des ménages sont relogés dans un logement neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans,
- 8 % des ménages ont signé un accord formalisé en vue d'un déménagement ultérieur vers un logement neuf.\*

*\* Les objectifs en matière de relogement sont fortement liés aux spécificités des projets et peuvent évoluer en fonction des modifications de la programmation. Par exemple, le nombre de ménages devant être relogés dans des logements neufs ou conventionnés depuis moins de 5 ans dépend du nombre de logements financés en PLUS-CD dans le projet.*

## Trois journées nationales de formation

---

L'Agence a par ailleurs organisé en 2011 trois journées nationales de formation à destination des Directions Départementales des Territoires (DDT) concernant le suivi du relogement. Ces formations ont notamment permis de présenter à nouveau l'outil de suivi des relogements mis à disposition des DDT par l'ANRU depuis 2007. La quasi-totalité des DDT concernées par la

rénovation urbaine y était représentée. Par ailleurs, les trois sessions de formation inter-acteurs organisées Outre-Mer comprenaient chacune une journée dédiée au relogement.

Cet appui aux services de l'État s'est aussi traduit par la réalisation d'un "kit de suivi du relogement", qui donne les clés de compréhension nécessaires au suivi de cet engagement contractuel.



Ville du Mans - Quartier les Sablons

**W** Enfin on respire... je vis dans ce quartier depuis plus de 40 ans : j'ai vu s'élever des barres d'immeubles, je les ai vu tomber, dévoilant de nouveaux horizons et laissant circuler l'air. La vie a changé ! **W**

Marie-Claire

# La gestion urbaine de proximité

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP), qui vise une amélioration du fonctionnement du quartier par une gestion concertée au plus près des besoins et des usages, est un enjeu majeur de réussite de la rénovation urbaine. Elle permet d'impliquer les habitants dans les transformations liées au projet de rénovation urbaine et contribue à améliorer durablement l'image du quartier et à pérenniser les investissements. Les Plans Stratégiques Locaux, élaborés à l'issue des projets, devront comprendre des engagements relatifs à la gestion du quartier, dont la poursuite des actions de gestion urbaine de proximité.

La GUP se situe également à la croisée des interventions de l'Acisé et de l'ANRU : c'est l'un des thèmes de coopération inscrit dans l'accord-

cadre qui lie les deux Agences depuis le 18 octobre 2010. L'ANRU a ainsi été associée au suivi des "diagnostics en marchant" mis en place par l'Acisé. En effet, sur les 431 "diagnostics en marchant", dont une grande partie a été réalisée en 2011, plus des deux-tiers concernent des sites en rénovation urbaine, dont 20% arrivent au terme de leur projet. Dans le prolongement de ces diagnostics, l'ANRU a également participé à l'élaboration d'une nouvelle mesure inscrite dans le programme d'intervention de l'Acisé : le développement de formations inter-acteurs. Les deux Agences ont également mené des missions d'appui communes sur des sites connaissant des difficultés en termes de GUP. Ce travail commun se poursuivra en 2012, en lien avec le SGCI, l'USH et la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages).



# Entretien avec Jenna Reinette

Chargée de Mission Territoriale pour la Seine-Saint-Denis



**W** L'année 2011 a été l'une des premières où l'on a pu à la fois mesurer les effets visibles de la rénovation urbaine en Seine-Saint-Denis et aussi appréhender ce qu'il reste à faire dans les grands quartiers emblématiques de notre intervention ou à proximité. Ce constat a trouvé sa parfaite illustration dans le secteur de Clichy-sous-Bois/Montfermeil avec deux événements majeurs qui ont occupé les

acteurs locaux (villes, délégation territoriale) et le niveau central de l'ANRU au sens large (l'Agence et ses partenaires) : la validation de l'avenant n°9 au projet de rénovation urbaine du Plateau de Clichy-Montfermeil et la mission confiée à Pierre Sallenave par les Ministres de la Ville et du Logement sur le quartier du Bas Clichy à Clichy-sous-Bois.

## *La rénovation urbaine du plateau de Clichy / Montfermeil*

Au terme d'un exercice de priorisation que nous avons animé en lien avec la délégation territoriale, les partenaires ont à nouveau su mesurer l'urgence que présente ce site emblématique et ont choisi d'accompagner ce projet vers une nouvelle phase, celle de la recherche de la mixité, en autorisant une augmentation de la participation de l'ANRU, dans un contexte économique que nous savons tous extrêmement contraint.

Au-delà de cette réussite, de la satisfaction des opérations déjà réalisées et des objectifs atteints, l'examen de cet avenant a mis en lumière l'importance du besoin, l'ampleur des défis qui resteront à relever : un secteur du quartier, le Bois du Temple, qui n'a été que partiellement transformé, une offre commerciale à reconfigurer, des travaux d'aménagements d'espaces publics importants à réaliser... >>>



>>>

## Le Bas-Clichy

Parmi ces nouveaux défis, le plus important peut-être sera celui du traitement du centre ville de Clichy-sous-Bois, le “Bas Clichy”.

Ce quartier de copropriétés dégradées ou fragiles, voisin du Plateau, n’a pas bénéficié jusqu’alors d’interventions lourdes dans le cadre de la rénovation urbaine, ce qui a créé une vraie attente de la part des habitants et des élus. Malheureusement remis sous les feux des projecteurs à l’automne 2011 en raison de problèmes sanitaires graves, il constitue une préoccupation première pour l’ANRU depuis quelques années (avec dès 2010 un accompagnement de l’Agence à la ville pour la réalisation de plusieurs études). La mission confiée à Pierre Sallenave, Directeur Général de l’ANRU, par les deux Ministres de la Ville et du Logement a été l’occasion de mettre en place une réflexion stratégique et partenariale avec toutes les institutions qui partagent les mêmes inquiétudes et les mêmes espoirs pour l’avenir de ces copropriétés. La confrontation des savoir-faire et des expertises, dont parmi elles celle de l’ANRU, a permis de dégager un relatif consensus dont j’espère qu’il trouvera rapidement une réalité opérationnelle. Cela a été l’occasion de revisiter l’ensemble des outils existants, de réinterroger les méthodes d’intervention de l’ANRU

et de ses partenaires et leur pertinence face à des situations d’urgence sanitaire et sociale extrême. Enfin et surtout, le groupe de travail mis en place dans le cadre de cette mission a permis l’émergence de propositions innovantes, s’inscrivant dans une stratégie dont le cadre dépasse largement celui du PNRU dans sa forme actuelle.

Il a été extrêmement intéressant d’observer, sur un même territoire, la genèse d’un projet d’envergure porteur de nouvelles problématiques à la fois urgentes et inscrites dans la durée, ainsi que les premiers résultats très encourageants d’un projet aujourd’hui bien engagé et disposant des moyens de ses ambitions.

Cela est à mon avis révélateur d’un tournant, d’une époque charnière pour nous tous, celui où l’on prend la pleine mesure des acquis de la rénovation urbaine, mais aussi des pistes d’amélioration et des enjeux auxquels il faudra répondre. En tant qu’intermédiaire privilégié entre les partenaires locaux et nationaux, le chargé de mission territoriale a pleinement son rôle à jouer dans la valorisation des expériences et l’accompagnement des réflexions pour “l’après”. //

# Les quartiers anciens



380

millions d'euros  
de budget\*

25

quartiers requalifiés  
d'ici 2016

1,5

milliard d'euros  
de travaux

# Le PNRQAD : une nouvelle approche de la ville



## Les objectifs du Programme

Instauré par la loi du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion, le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) vise à engager les actions nécessaires à une requalification globale de ces quartiers, tout en favorisant la mixité sociale et en recherchant un meilleur équilibre entre habitat et activités de service.

25 projets, subventionnés notamment par l'ANRU (dont un en Outre-Mer), participent à la phase d'expérimentation du PNRQAD. 15 autres quartiers

bénéficient d'un accompagnement de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), au titre de l'ingénierie.

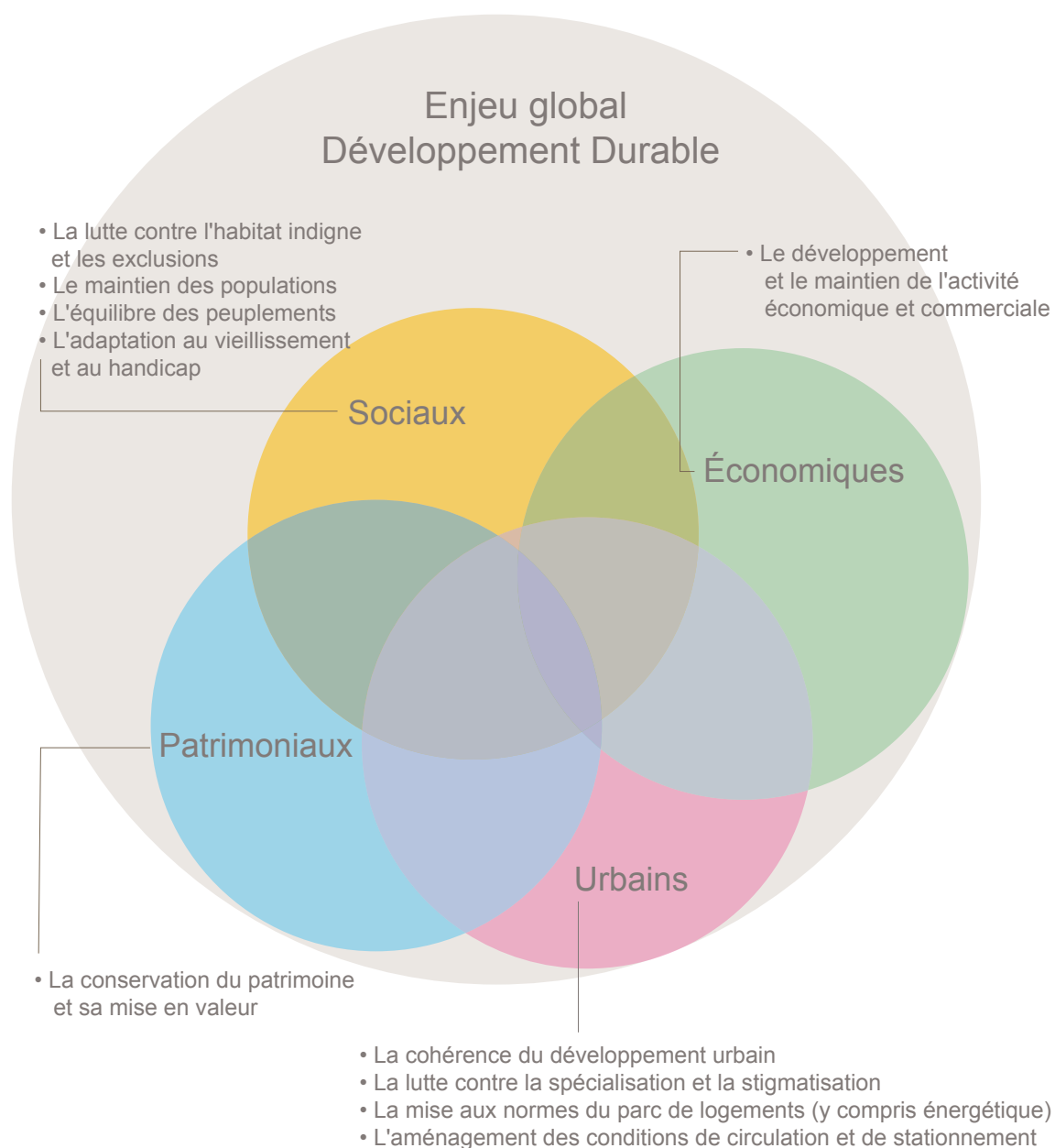
Les expériences acquises par l'Anah et l'ANRU (au titre du PNRU, l'ANRU intervient tout ou partie en quartier ancien dans le cadre d'une trentaine de conventions) vont permettre l'accompagnement des collectivités territoriales retenues pour la mise en œuvre de leur projet de quartier, qui devra se traduire par des améliorations sensibles dans les domaines urbains, sociaux, énergétiques et économiques.

\* 150 millions d'euros de l'Anah, 150 millions de l'ANRU et 80 millions de l'État.

# Les enjeux des quartiers anciens

Le PNRQAD apporte des réponses spécifiques à des situations très variées. La taille des périmètres de projet et des agglomérations dans lesquelles ils s'insèrent, les typologies urbaines et l'âge des quartiers varient en fonction des projets. L'objectif global est de redonner une attractivité résidentielle,

commerciale et culturelle à ces quartiers, bien souvent riches d'un patrimoine historique remarquable, tout en améliorant les conditions d'habitat (à travers, entre autres, la lutte contre l'habitat indigne).





# Le budget du PNRQAD et les outils de paiement

---

Le PNRQAD représente un budget global de 380 M€ dont :

- 150 M€ apportés par l'Anah (portant notamment sur le financement des Opah RU, des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre et de Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou sous Opération de Restauration Immobilière),
- 80 M€ de l'État (financement de la production des logements locatifs sociaux publics, fiscalité "Malraux" notamment),
- 150 millions de l'ANRU.

Le budget de l'ANRU dédié au PNRQAD est intégralement financé par Action Logement.

A terme, le Programme générera 1,5 milliard d'euros de travaux.

## Une démarche résolument partenariale

---

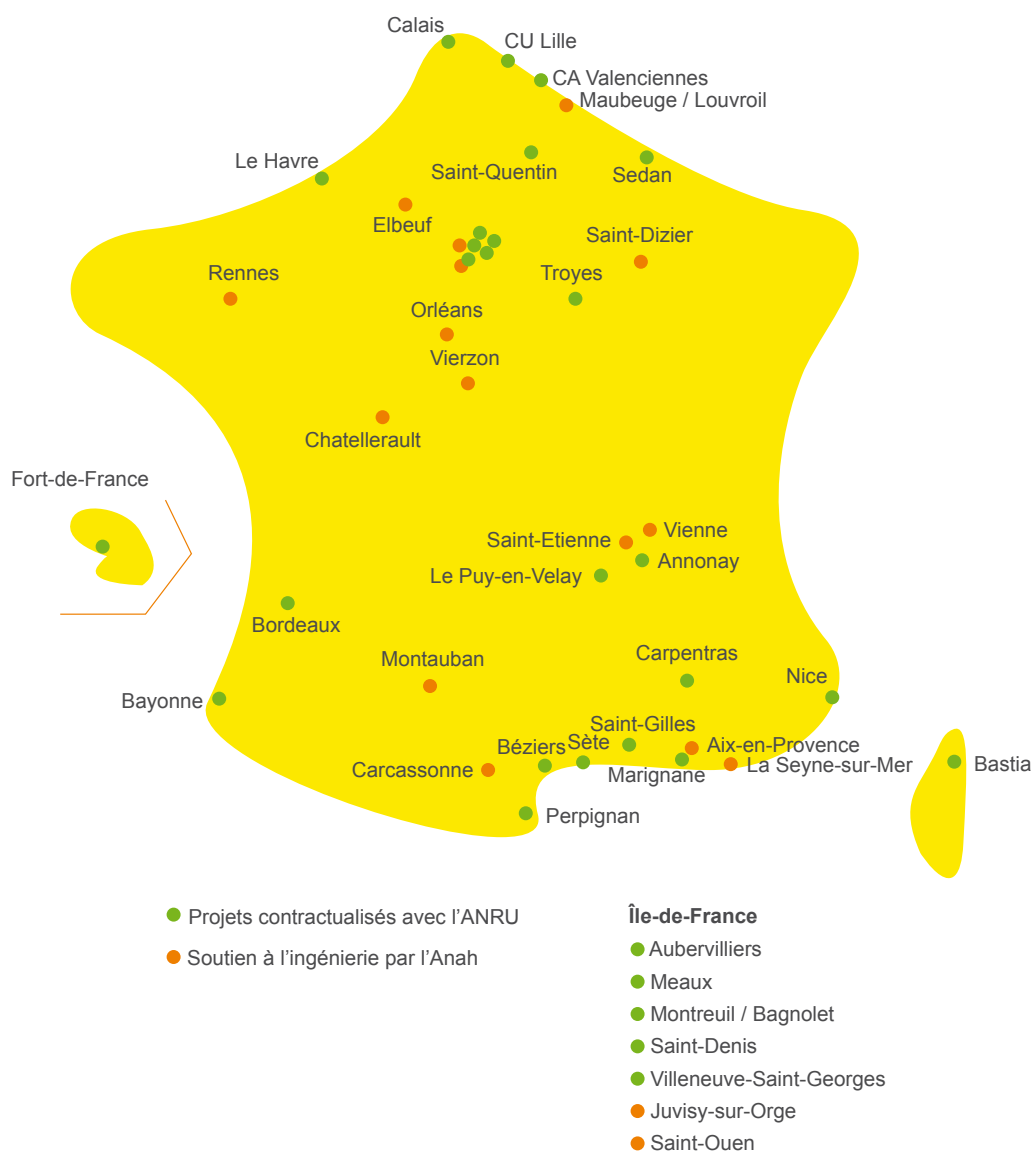
Outre ces principaux financeurs et les partenaires historiques de l'ANRU, l'Agence associe étroitement à son travail, dans le cadre du PNRQAD, le Ministère de la Culture et de la Communication, le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne ainsi

que les DOM et l'Établissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) en tant que de besoin.



*Ville de Châlons-en-Champagne, le mail d'Orléans et l'ancien quai réhabilité*

## LE PNRQAD AU 31 DÉCEMBRE 2011



**W** J'aime ce quartier, j'affectionne particulièrement les marchés du mercredi et du dimanche. **W**

Bernadette C.

# État d'avancement du PNRQAD au 31 décembre 2011

---

- 12 conventions signées,
- 9 conventions en voie de finalisation.

L'intégralité des conventions devrait être signée courant 2012.

Les premiers paiements ont été effectués par l'ANRU fin 2011 pour 5 opérations, signe du démarrage opérationnel des projets.

## Forum des politiques de l'habitat privé

Signature de la charte fondatrice



*De gauche à droite : Jean-Paul Lebas, Président de l'ACAD, Thierry Bert, Délégué Général de l'USH, Hélène Dadou, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Gérard Hamel, Président de l'ANRU, Michel Pelenc, Directeur d'H&D, Magali Joessel, CDC, Dominique Braye, Président de l'Anah, Claude Chalon, représentant de l'AdCF, Maryse Brimont, membre du bureau de la Fédération des PACT, Eric Thuillez, Directeur d'Action Logement, Elizabeth Touton, représentante de la Fédération des EPL.*

Lancé en novembre 2011 à l'initiative de l'Anah et de la CDC, le FORUM des politiques de l'habitat privé regroupe de nombreux partenaires : Association des Maires de France (AMF) et Assemblée des Communautés de France (AdCF), fédérations d'opérateurs, l'État et ses Agences mais aussi l'USH, Action Logement, la Caisse des Dépôts...

L'ANRU s'est associée à cette démarche en devenant l'un des membres fondateurs du FORUM, qui vise à développer une expertise et une politique communes en matière d'habitat privé.

Le Forum se veut "un espace d'échanges, de réflexion et de diffusion d'une culture commune pour améliorer les politiques publiques à destination du parc privé".

Il vise à :

- informer et accompagner les élus dans la définition et la conduite de leur stratégie,
- permettre la professionnalisation de l'ensemble des acteurs par la mise en place d'ateliers thématiques,
- élaborer des propositions pour améliorer les politiques publiques en direction du parc privé.

# Entretien avec Guillaume Bourlier

Chargé de mission habitat privé à la Direction de la Stratégie et du Développement des Programmes



En tant que chargé de mission habitat privé au sein de la Direction de la Stratégie et du Développement des Programmes (DSDP), mon activité repose sur deux grands axes : les quartiers anciens dégradés, avec le PNRQAD, et les questions relatives aux copropriétés dégradées.

Sur cette dernière thématique, la fin de l'année 2011 a été particulièrement riche.

En l'espace de quelques semaines, j'ai été mobilisé à la fois sur les travaux préparatoires au rapport de Dominique Braye, Président de l'Anah, traitant des copropriétés en difficulté, ainsi que sur le lancement de la mission confiée par les Ministres de la Ville et du Logement à Pierre Sallenave, Directeur Général de l'ANRU, portant sur le quartier du Bas-Clichy à Clichy-sous-Bois.

Concernant le rapport de Dominique Braye, j'ai pu représenter l'ANRU au sein des groupes de travail et participer à la rédaction d'une contribution portant sur les situations les plus critiques, dans le but d'alimenter les réflexions sur les ensembles immobiliers complexes pour lesquels l'intervention publique doit nécessairement passer par la mise en œuvre de projets urbains et sociaux, financés notamment par l'ANRU.

La DSDP et la Direction Opérationnelle en charge de l'Île-de-France ont également été sollicitées dans le cadre de la mission confiée à Pierre Sallenave sur le Bas-Clichy. Celle-ci a associé un grand nombre de partenaires institutionnels notamment l'État, l'Anah, le Conseil Régional d'Île-de-France, la Caisse des Dépôts, l'USH et la ville de Clichy-sous-bois. Nous avons été amenés à travailler de manière approfondie sur la question du portage de lots de copropriétés et à contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'intervention "intégrée", mêlant l'ensemble des problématiques rencontrées par les copropriétaires du Bas-Clichy : projet urbain, chauffage urbain, aspects sociaux et relogement, scissions des copropriétés, problématiques de la dette et du fonctionnement des syndicats des copropriétaires, réhabilitation thermique...

L'année 2011 a également été marquée par la création du Forum des politiques de l'habitat privé. L'ANRU, membre fondateur du Forum, a participé aux travaux préparatoires ainsi qu'au développement de cette association.

Conjointement avec l'Anah et les autres partenaires, nous avons souhaité qu'un des premiers thèmes de travail du FORUM concerne les copropriétés dégradées, qui sont l'un des principaux enjeux stratégiques de l'habitat privé.

Travailler sur ces sujets complexes et partager son expérience avec les différents acteurs, dans le but de rendre plus efficaces nos politiques publiques, est une mission riche et passionnante. //





**" Il était temps que les choses  
changent. "** Bernadette C.



*Lille Métropole, centre ancien*



*Ville de Saint-Gilles, centre ancien*

# Investissements d'avenir



500  
millions d'euros  
d'investissement

Internats d'excellence :  
26  
projets validés

CSTI :  
16  
projets retenus

# Les Internats d'excellence

Le programme Internats d'excellence est fondé sur le souhait de construire un projet de société offrant les meilleures conditions de travail et de réussite à des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à la scolarité.

Les internats d'excellence accueillent des jeunes issus en partie des quartiers de la Politique de la Ville scolarisés au collège, lycée ou en classe supérieure dans des établissements à proximité.

**Objectif :** accueillir 20000 élèves dans une centaine d'établissements à l'horizon 2020.

**Cible :** élèves dont le potentiel est reconnu mais qui ne parviennent pas, pour diverses raisons, à l'exprimer. Le programme concerne en priorité les élèves issus des quartiers de la Politique de la Ville et de l'Éducation prioritaire.

**Montant :** 400 millions d'euros d'investissement.

## La démarche éducative

- Une infrastructure pensée pour l'apprentissage,
- une offre culturelle et sportive en lien avec les associations et les partenaires locaux,
- un soutien scolaire doublé d'un tutorat,
- une découverte du monde professionnel, notamment grâce à des stages en entreprise,
- un accès aux nouvelles technologies.



Internat d'excellence de Douai

*A Corte, le projet pédagogique est basé sur les jeux d'échecs et les mathématiques. A Tours, les élèves font du handball et du théâtre. A Montpellier, le partenariat mis en place avec la Poste a permis à plusieurs élèves d'être accueillis en stage dans l'entreprise, qui a également fait don d'ordinateurs.*

# La mise en œuvre du programme

---

Le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et l'ANRU accompagnent les collectivités et associations locales, qui portent les projets, dans la définition de ces derniers. Ils instruisent les dossiers jusqu'à la signature des conventions. L'ANRU participe au financement de la construction ou de la rénovation des établissements. Le MEN veille à la qualité des projets pédagogiques. Certaines places d'internats existants peuvent par ailleurs bénéficier de la labellisation "Internats d'excellence". L'ANRU n'intervient pas dans ce dispositif, financé par l'Acisé.

Après une phase conduite par le Ministère de l'Éducation Nationale, qui a permis de valider le principe pédagogique des internats d'excellence, la décision a été prise, dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir, de donner une dimension significative au développement de tels internats.

Pour atteindre l'objectif de 20000 places, l'ANRU met en place un modèle opérationnel fondé sur une planification régionale. Sur les 27 régions (c'est-à-dire les 21 régions métropolitaines, la Corse et les 5 départements d'Outre-Mer), 24 schémas régionaux de développement sont quasi finalisés fin 2011. Pour les 3 autres, le recours à la labellisation de places vacantes répondra de façon satisfaisante aux besoins identifiés.

En parallèle, les demandes de participation financière pour les opérations prêtes ont été instruites. Cette façon de procéder a permis de poursuivre la dynamique de création de places, avec l'ouverture de 1400 places à la rentrée de septembre 2011, en sus des 1000 places déjà ouvertes en 2010.

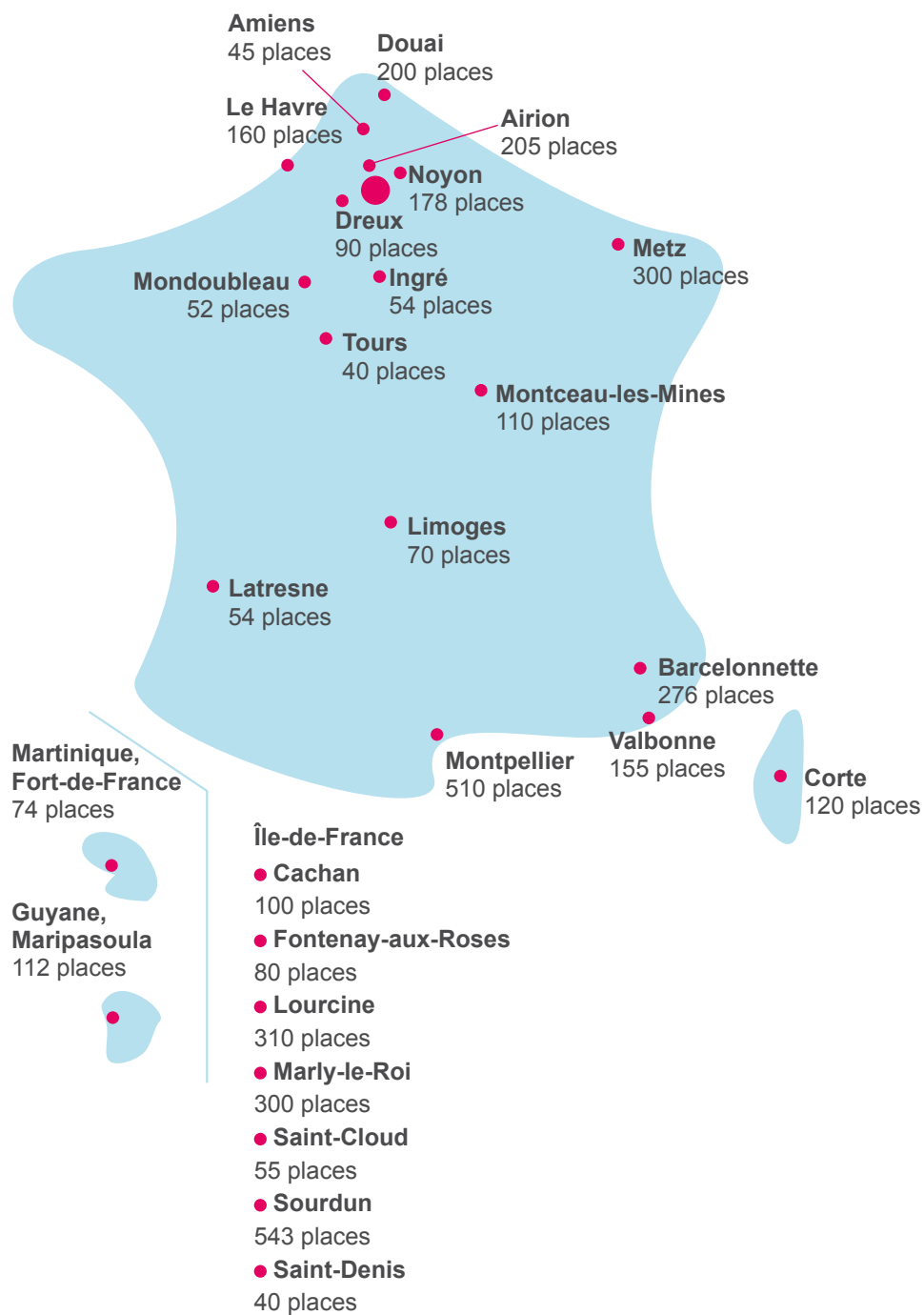
A fin 2011, 26 projets ont été validés, permettant, au terme de leur réalisation, la création de 4100 places, pour un montant d'affectation de 219 M€. Près de 41 M€ ont été décaissés en 2011.

**W L'objectif, c'est l'insertion des élèves dans la vie professionnelle et d'avoir de jeunes adultes qui trouveront facilement du travail. //**

Le proviseur du lycée et de l'internat d'excellence d'Airion.



## LE PROGRAMME INTERNATS D'EXCELLENCE AU 31 DÉCEMBRE 2011



# Le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle

Le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) constitue aujourd'hui en France un enjeu économique et social important au regard de la compétition mondiale dans ce domaine. Le constat est celui d'une relative désaffection des élèves pour les filières scientifiques et techniques. Il s'agit donc de permettre aux jeunes d'aiguiser et de satisfaire davantage leur curiosité scientifique en facilitant l'accès, la diffusion et la compréhension des sciences et de leurs enjeux. Ainsi, l'État a confié à l'ANRU la responsabilité de mettre en œuvre ce Programme par la convention du 20 octobre 2010. 100 M€ seront consacrés au cofinancement de projets d'investissement permettant un changement d'échelle dans la diffusion de la CSTI. Un appel permanent à projets a été lancé en décembre 2010, pour une durée de trois années (2011-2013).

Au niveau national, un comité de pilotage et de suivi est chargé de l'évaluation des projets et d'émettre un avis sur leur valeur ajoutée, avant décision de

sélection des projets par le Premier Ministre. Il est présidé par une personnalité scientifique qualifiée, Monsieur Benard Chevassus-au-Louis, et composé de représentants des Ministères de la Recherche, de l'Industrie, de la Culture et l'Éducation Nationale, du monde économique et de social, ainsi que de scientifiques représentant les différentes spécialités.

Les 16 premiers projets retenus en 2011, correspondant à un montant d'affectation de 45 M€, ont permis de dégager soit un caractère structurant fort au niveau national ou régional, soit une véritable dimension d'expérimentation et d'innovation, notamment pédagogique.

La poursuite de l'action au cours des deux prochaines années permettra l'élargissement à de nouveaux partenaires autour des trois axes visés par l'appel à projets : structuration des réseaux, pédagogie des sciences et égalité des chances.



Internat d'excellence de Montpellier

**W** On veut réussir dans la vie. Ce n'est pas parce qu'on vient de banlieue et qu'il y a plein de préjugés contre nous qu'on n'y arrivera pas. **W**

Une élève en internat d'excellence.



# L'ANRU en action





PSL :  
**10**  
sites test

**2 000**  
acteurs réunis  
aux JERU

**650**  
stagiaires formés

# Les partenariats avec les Conseils Régionaux et Généraux

Depuis 2005, l'ANRU a noué des partenariats avec les Conseils Régionaux et les Conseils Généraux par la signature de conventions-cadre :

- 13 conventions signées avec des conseils régionaux : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Île-de-France, Limousin, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Basse-Normandie, Haute-Normandie,
- 7 conventions signées avec des conseils généraux : Alpes-Maritimes, Ardennes, Eure, Hauts-de-Seine, Oise, Seine-Maritime, Val-de-Marne.

En 2011, une nouvelle convention portant sur la mise en œuvre du PNRQAD a été signée avec le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, afin

de renforcer le partenariat de l'ANRU et de cette Région dans l'accompagnement des projets de Calais, Lille Métropole et Valenciennes Métropole. A ce jour, il s'agit de la seule région ayant contractualisé avec l'ANRU sur le PNRQAD.

Ces conventions font l'objet de comités de pilotage réguliers qui permettent de partager l'information sur l'avancement des projets et sur l'évolution des Programmes. Ces instances sont également l'occasion d'échanges constructifs et d'enrichissement des projets sur des thèmes intégrant le développement durable et l'insertion professionnelle.

# Le suivi des projets de rénovation urbaine

Le Conseil d'Administration a réaffirmé à plusieurs reprises sa volonté que l'ANRU contribue à la réalisation des conventions pluriannuelles par un suivi attentif de la mise en œuvre opérationnelle et un accompagnement adapté des acteurs locaux. A cet effet, il a demandé à l'Agence de poursuivre son soutien aux porteurs de projet et aux maîtres d'ouvrage pour voir réalisés les objectifs des conventions dans des délais raisonnables.

Cet accompagnement repose à la fois sur un dispositif de suivi et sur la mise à disposition de moyens d'appuis opérationnels qui s'articulent autour des revues de projets, des points d'étape et de la mobilisation des dispositifs d'appui proposés par l'ANRU.

## Les revues de projet

---

Des revues de projet, présidées par le Préfet, Délégué Territorial de l'ANRU, et organisées à son initiative, sont réalisées en moyenne une fois par an pour chaque convention signée. Elles sont destinées à évoquer, avec le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage, l'état d'avancement, les

éventuelles difficultés rencontrées et la recherche de solutions en veillant au respect des engagements souscrits dans la convention.

Près de 200 revues de projet ont été menées au niveau local en 2011.



# Les points d'étape

---

Les points d'étape sont des démarches inscrites dans le dispositif de suivi et d'accompagnement des projets de rénovation urbaine de l'ANRU. Chaque point d'étape a pour principal objectif d'apprécier si la dynamique engagée par les

différents partenaires locaux a répondu au processus d'évolution attendue sur les quartiers. N'étant ni des audits, ni des évaluations, ils permettent une prise de recul des acteurs, grâce à une expertise de spécialistes de la rénovation urbaine.

## Points d'étape de suivi, points d'étape de clôture

Les points d'étape sont engagés à deux moments clés : à mi parcours d'une convention de rénovation urbaine et préalablement à la sortie de convention.

Les points d'étape dits "de suivi" se déroulent environ 2 ans après la signature de la convention. Ils sont l'occasion de réaffirmer les objectifs de programmation, de formuler de premières recommandations opérationnelles et d'apprécier les mesures qui resteraient à mettre en œuvre sur les quartiers pour la bonne poursuite de leur rénovation. Ainsi, les points d'étape apportent un nouvel éclairage sur le projet et si nécessaire

participent à l'infléchissement de celui-ci à travers la négociation d'un avenant. Enfin, ils facilitent le repérage des besoins en accompagnement (mobilisation du Pole d'Appui Opérationnel et des experts de l'ANRU).

Le point d'étape "de clôture" établit pour sa part un constat global de l'ensemble des actions menées sur le quartier, puis un diagnostic du PRU, analyses qui concourent à l'élaboration de l'avenant de clôture. Ces expertises peuvent par ailleurs contribuer ultérieurement à l'élaboration du Plan Stratégique Local (PSL).

## Mise en œuvre

Conformément au règlement général et à la décision du Conseil d'Administration de l'ANRU, les points d'étape des quartiers prioritaires (ou dont les investissements sont supérieurs à 100 millions d'euros hors taxe) sont dits "nationaux" et sont menés sous maîtrise d'ouvrage de l'ANRU. Présidés par le Délégué Territorial de l'ANRU et le porteur de projet, les points d'étape s'appuient sur un pilotage partenarial, porté conjointement par la mission "Points d'étape", les directions opérationnelles de l'ANRU, les Directions Départementales des Territoires et les directions de projet.

Les modalités de réalisation sont du ressort du "niveau territorial" pour les autres quartiers ; les points d'étape sont alors dits "locaux" et sont produits par les équipes d'ingénierie en place, ou par le recrutement d'un prestataire rétribué par le porteur de projet.

38 nouveaux points d'étape nationaux ont été engagés dans l'année 2011, portant au nombre de 145 la totalité des points d'étape produits depuis 2007.



Ville de Trélazé - Quartier Grand Bellevue

## Premiers éléments de capitalisation

Au vu de la qualité des expertises remises ces dernières années, l'ANRU a souhaité engager en avril 2011 la capitalisation des cent premiers points d'étape dits "nationaux". Au 31 décembre 2011, les premiers enseignements de cette étude, bien que n'étant ni un bilan du PNRU, ni une évaluation des projets de rénovation urbaine, ont pu mettre en exergue des pratiques exemplaires menées sur les territoires ou des difficultés rencontrées par les acteurs locaux.

Cette étude sera complétée par la capitalisation d'une trentaine de points d'étape supplémentaires à compter de janvier 2012.

## Les Plans Stratégiques Locaux

L'arrivée à échéance des premières conventions pluriannuelles de rénovation urbaine a motivé, au niveau national, l'engagement d'une réflexion partenariale relative au devenir de l'intervention publique sur les quartiers à l'issue des conventions. Après concertation, le Conseil d'Administration a modifié le 4 mai 2011 le règlement général de l'ANRU, notamment afin d'introduire des éléments de cadrage concernant "la démarche prospective pour l'après convention pluriannuelle de rénovation urbaine" et la possibilité de cofinancer l'ingénierie nécessaire à la formalisation de Plans Stratégiques Locaux (PSL).

Le Ministre de la Ville a, par la circulaire du 21 juillet 2011, précisé que le Plan Stratégique Local " vise à garantir la pérennité des investissements réalisés, à consolider la dynamique de transformation urbaine ainsi qu'à renforcer les actions entreprises en matière de mixité sociale dans les quartiers et les actions en faveur de l'égalité des chances de leurs habitants".

Il apparaît indispensable que les partenaires locaux, réunis autour du porteur de projet, s'investissent dans la définition d'une vision commune de la stratégie d'intervention à mener sur le quartier dans les prochaines années, dans la continuité de la dynamique engagée. Initié par les élus locaux, le PSL constitue le cadre de cette réflexion partenariale.

Une expérimentation sur dix sites tests a été initiée à partir de septembre 2011 par l'Acse et l'ANRU, en lien avec le SGCIV, afin d'éprouver la méthode d'élaboration de ces plans, en s'appuyant sur les dynamiques en œuvre dans les projets de rénovation urbaine les plus avancés.

Un guide méthodologique a été élaboré en vue d'une publication au premier semestre 2012.

Les 10 sites tests : Boulogne-sur-Mer, Châteauroux, Hem / Roubaix / Lys-lez-Lannoy, Mantes, Metz, Montauban, Rochefort, Stain, Trélazé, Val-de-Reuil.



# Entretien avec Benoît Zeller

Chef de projet de Toulouse - Bagatelle, avec l'équipe du Grand Projet de Ville de Toulouse



Fin 2011 la DDT (Direction Départementale des Territoires) nous a invités à préparer l'avenant de sortie de convention de Bagatelle : déjà ? En effet, le projet conventionné en mars 2005 a été profondément révisé en 2008, l'avenant lourd négocié en 2009 puis signé en 2010 a prolongé la convention jusqu'à fin 2011... nous y voici !

Certes, sur le terrain, la rénovation avance :

- l'Espace Enfance et Famille (Ville - CAF) et la nouvelle UTAMS du Conseil Général accueillent les usagers dans de bonnes conditions, l'école Ronsard est rénovée,
- la place du Morvan est rendue à la convivialité, la rue du Lot prolongée ouvre Bagatelle sur ses quartiers voisins,

- la tour du Parc est réhabilitée et résidentialisée, les derniers ménages des immeubles à démolir sont relogés selon leurs souhaits par Habitat Toulouse, de nouveaux immeubles de logements sortent de terre,

- en matière de gestion de proximité, la tenue des espaces publics s'est améliorée et le marché de plein vent fonctionne bien,

- l'atelier urbain de prévention situationnelle a permis de définir de manière concertée les aménagements qui conforteront le devenir des commerces de la place Anthonioz de Gaulle, et la ligne de bus n°3 va reprendre la desserte du cœur de quartier.

Progressivement, les conditions sont réunies pour que se stabilise un cadre de vie renouvelé, de qualité. Néanmoins les logements neufs ne sont pas encore tous vendus ou occupés, le parc existant privé et social devient obsolète, l'image de Bagatelle n'a pas encore changé dans les représentations des toulousains, l'accès à un emploi reste la préoccupation majeure des habitants...

Alors, il nous faut articuler ce temps de la fin de convention avec l'enjeu d'atteindre ce "seuil de retournement" de la dynamique du quartier, que le point d'étape de 2008 identifiait sur notre chemin critique. A Bagatelle, la rénovation a débuté il y a 10 ans et se planifie sur les 10 prochaines années : le travail n'est pas terminé. Le temps de l'avenant de sortie ne sera pas une conclusion mais le passage d'une étape intense d'intervention publique à la suivante, avec des inflexions à donner, de nouvelles priorités à fixer. Les acquis sont fragiles, les requis nombreux, les envies et les énergies encore fortes. Alors, notre défi commun du moment, à nous collectivités, opérateurs immobiliers, habitants, associations et professionnels du quartier, est de donner envie d'habiter à Bagatelle. //

# Entretien avec Marie-Claire Bozonnet

Directrice Départementale des Territoires de l'Essonne, Déléguée Territoriale Adjointe de l'ANRU



Le Programme National de Rénovation Urbaine a confié à des collectivités la conception et la réalisation, dans des délais contraints, de projets urbains d'envergure et dont l'impact est sensé être à la fois rapide et durable.

En appui du Préfet et du Préfet délégué pour l'égalité des chances, que nous conseillons au quotidien sur tout le volet rénovation urbaine des politiques de l'État, notre rôle est avant tout d'accompagner les porteurs de projet dans la mise en œuvre de leurs compétences afin d'assurer le succès des projets. Dans un département marqué par la jeunesse des intercommunalités, ce rôle de proximité est crucial.

Par ailleurs, l'ANRU, à travers la mise en place de la délégation élargie, a confirmé l'attente vis à vis des délégations territoriales en termes d'avancement financier du Programme. Le volume du Programme dans le département nous a permis de structurer une équipe capable de répondre à cet enjeu quantitatif, tout en garantissant le respect du volet réglementaire. La diversité et l'ampleur des opérations suivies en Essonne nous apportent une expérience particulièrement riche qu'il est important de capitaliser au sein de l'équipe afin de développer notre capacité à prendre du recul et ainsi contribuer toujours plus efficacement aux différents aspects qualitatifs de la rénovation urbaine.

Les projets de rénovation urbaine comportent divers aspects. Nos compétences en termes d'aménagement du territoire nous permettent de veiller à une certaine cohérence avec les autres enjeux, notamment en termes d'urbanisme et de transports, et de nous assurer le plus en amont possible de la prise en compte des risques et des enjeux environnementaux. Mais nous garantissons avant tout la cohérence des différentes politiques du logement, en liaison avec la DDCS.

Par ailleurs, l'Essonne compte de nombreuses copropriétés en difficulté, menacées de dépréciation massive, souvent situées en zone urbaine sensible, telles que Grigny II et les Pyramides à Évry. A l'échelle du département, ce sont environ 27000 logements qui ont pu être identifiés comme potentiellement en voie de fragilisation. Sur les quartiers sensibles en rénovation urbaine, nous nous attachons donc à conduire de manière coordonnée ces deux politiques de rénovation urbaine et d'intervention sur l'habitat privé. //

# L'accompagnement des porteurs de projet

Au sein de la Direction de l'Animation et de l'Appui aux Acteurs de la Rénovation Urbaine (DAAARU), le Pôle d'Appui Opérationnel (PAO) développe, comme son nom l'indique, l'appui aux porteurs de projet sur les différents Programmes de l'ANRU. Né d'une décision du Conseil d'Administration de l'ANRU du 28 novembre 2007, sa mission est de les aider à améliorer leurs performances et à se doter des outils pour réussir leur projet de rénovation urbaine.

Transversale par nature, l'action du PAO est menée en lien étroit avec les Directions Opérationnelles, la Direction de la Stratégie et du Développement des Programmes et, localement, avec les Délégués Territoriaux de l'Agence.

Le PAO s'appuie sur un pôle de compétences externalisé, composé de 47 sociétés d'expert-conseil dans 10 spécialités.

Depuis sa création, le PAO évolue et élargit progressivement ses missions pour proposer plusieurs leviers d'appui aux projets, valoriser les métiers et professionnaliser les directeurs et chefs de projet de rénovation urbaine.

Aujourd'hui, ses trois activités sont les suivantes :

- l'assistance et l'expertise auprès des porteurs de projet,
- la professionnalisation des équipes rénovation urbaine des porteurs de projet et des délégations territoriales, dans le cadre du réseau des chefs de projet,
- la capitalisation des pratiques opérationnelles.

**▄▄ Les rencontres en réseau permettent entre acteurs de terrain et acteurs du niveau national des échanges sur le fond et des partages d'expériences tout à fait essentiels. Ils sont un vecteur clé pour la montée en compétences dans la mise en œuvre des projets complexes de rénovation urbaine. ▄▄**

Christine Guinard, Direction des projets de rénovation urbaine, DDT du Rhône.

# L'assistance et l'expertise auprès des porteurs de projet de rénovation urbaine

---

Activité historique du PAO, les missions d'assistance et d'expertise aident à clarifier la démarche à suivre pour lever une difficulté dans la mise en œuvre effective du PRU et redynamiser le partenariat local. Le PAO intervient sur saisine officielle des Directions

Opérationnelles de l'ANRU en lien avec les DDT et les porteurs de projet.

56 missions ont ainsi été commanditées en 2011.

## Le réseau des chefs de projet

---

Parce que leur métier est innovant et exigeant, l'ANRU a lancé en 2011, à titre expérimental, l'animation du réseau des directeurs et chefs de projets rénovation urbaine.

Le bilan traduit une forte mobilisation avec la participation de 125 agents des délégations territoriales et de 300 professionnels de la rénovation urbaine au sein des villes et agglomérations.

Attendu depuis 2008, le but de ce réseau est de favoriser l'entraide, la prise de recul et le partage des pratiques d'aujourd'hui ainsi que l'anticipation de celles de demain.

Une plateforme informatique d'échange collaborative a été mise en ligne pour favoriser la mise en contact des directeurs de projet entre eux et l'échange documentaire.

20 rencontres se sont tenues dans toute la France sous des formes variées : visites d'observation, journées locales d'échanges, journées de développement.

Le réseau est un lieu de reconnaissance de la fonction et des compétences acquises.

**// Échanger entre acteurs de la rénovation urbaine sur des expériences concrètes nous permet d'anticiper certaines situations ou de nous conforter dans nos approches. Si les territoires sont différents, les préoccupations sont les mêmes. //**

Erwann Réveillant, Chef de projet, Ville d'Alfortville.

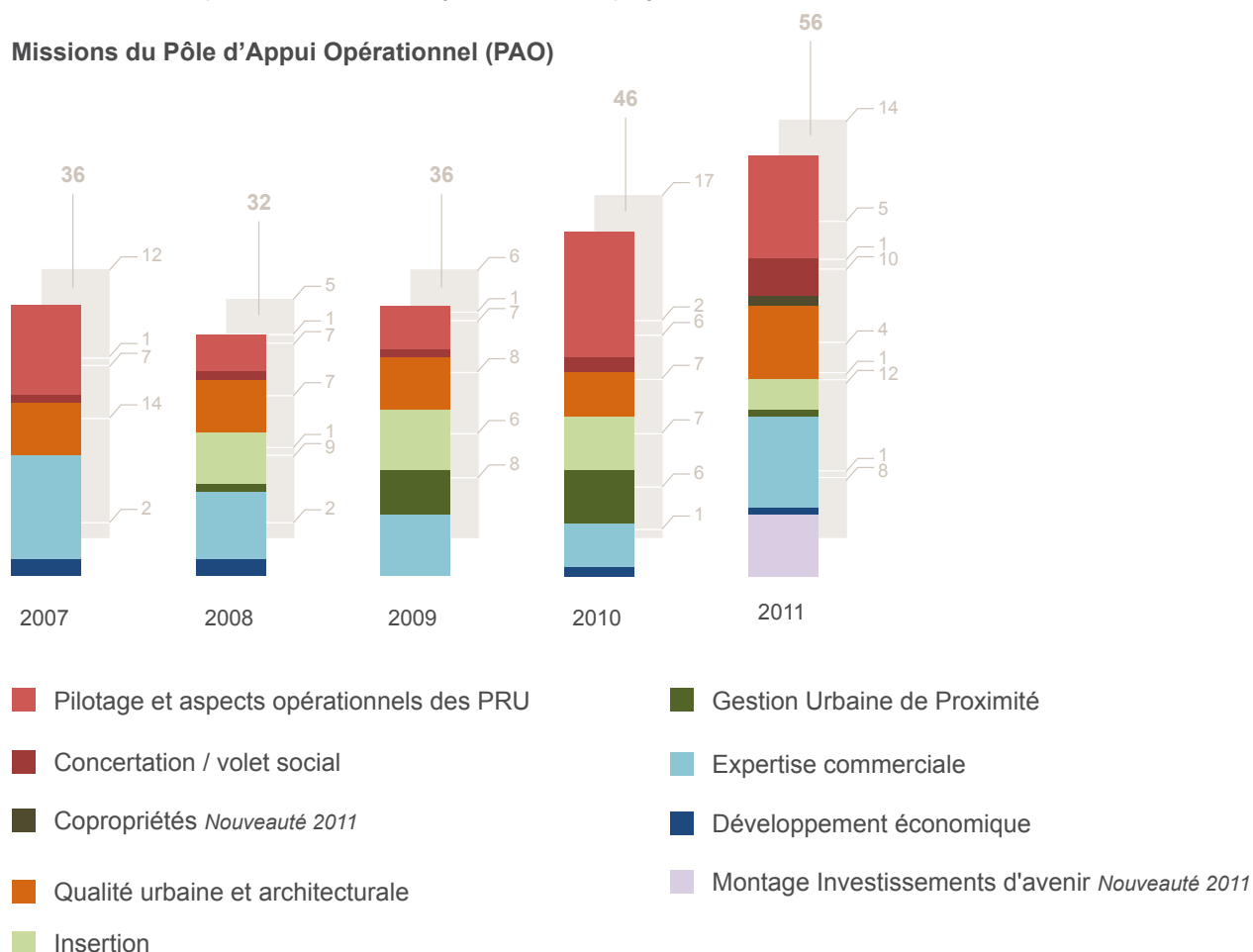


# La capitalisation des pratiques opérationnelles

Une réflexion sur la méthode de capitalisation des pratiques opérationnelles a été enclenchée en 2011 afin de lancer les premiers travaux de synthèse des

bonnes pratiques en 2012, en s'appuyant à la fois sur les missions d'appui et le réseau des chefs de projet.

## Missions du Pôle d'Appui Opérationnel (PAO)



Le PAO accompagne le développement opérationnel des projets et intègre les nouvelles missions confiées à l'ANRU.

# L'animation et la formation du réseau

## Les JERU 2011, au cœur des échanges

---

Les Journées nationales d'Échanges des acteurs de la Rénovation Urbaine (JERU) ont été pour leur quatrième édition un temps fort du calendrier de la politique de la Ville. Autour de quelques 2000 acteurs réunis au Palais des Congrès de Paris les 14 et 15 juin, les Ministres de l'Intérieur, de la Ville, du Logement sont venus partager, aux côtés des partenaires nationaux de l'Agence, les enseignements de 7 ans de mise en œuvre et dresser les perspectives pour poursuivre une action volontariste sur les quartiers les plus fragiles.

Les habitants des quartiers et plus généralement des villes concernées ont plébiscité, dans le cadre du sondage réalisé par l'institut CSA, le changement insufflé par la rénovation des quartiers. La rénovation

urbaine, porteuse d'avenir, s'est imposée comme le fil conducteur des JERU 2011.

Le potentiel des quartiers, sous l'angle des talents multiples exprimés par les habitants, a été au cœur de cette manifestation.

Les résultats de deux appels à contributions ont fédéré ces questionnements.

Celui de la qualité architecturale, urbaine et paysagère a remis en tension les acteurs sur l'ambition de faire des quartiers transformés des lieux de vie agréables. Le jury spécial des habitants a enrichi le regard des professionnels et primé deux des dix projets mis à l'honneur.



**// Le jury des habitants s'est intéressé à la qualité des actions visant à mobiliser les habitants, à la prise en compte de leur expertise propre liée aux usages, à leur vision de la ville et de son développement. //**

Hugo DIALLO, membre du jury des Habitants de l'appel à contributions "Qualité urbaine, architecturale et paysagère" - JERU 2011.

La première édition des trophées “Engagement pour les Banlieues” réalisée conjointement avec la Fondation Agir Contre l’Exclusion (FACE) a

récompensé les opportunités de développement économique qui concourent à la transformation des quartiers.

## Trophées de l'Engagement pour les Banlieues

en partenariat ANRU/FACE avec GDF Suez, Dexia, l'Acisé et la CDC

### Prix “ Innovation sociale ”

Un regard innovant et intelligent sur le sexisme dans les collèges et lycées du quartier à travers un travail photographique. *Quartier Flandre - Paris 19<sup>ème</sup>*

### Prix “ Partenariat local ”

Épicerie solidaire, jardins partagés et services à la personne gérés par des ex-chômeurs en insertion. *Résidence du parc Saint-Martin - Limeil Brévannes*

### Prix “ Coup de cœur ”

Valorisation et soutien des initiatives des habitants ou des associations locales dans le cadre de la Pépinière. *7/9 rue Mathis - Paris 19<sup>ème</sup>*

### Prix “ Impact Territorial ”

Porté par l'association KYGEL Théâtre

Les JERU 2011 ont été conçues pour stimuler les débats et montrer la richesse des échanges entre l'ensemble des acteurs. Plus particulièrement, l'espace forum a été conçu comme un lieu de discussion ouvert à toutes les parties prenantes et en premier lieu aux habitants. La programmation du plateau TV, installé au cœur du forum, a rythmé ces

deux jours et rendu visible l'intensité des débats en proposant des séquences animées notamment par Florence Schaal, journaliste, Serge Moati, producteur, ou Nordine Nabili avec le Bondy Blog. Certaines ont été reprises par des émissions de télévision nationale.



Claude Dilain, Maire de Clichy-sous-Bois, et Nordine Nabili, Directeur du Bondy Blog

# Entretien avec Jean-Charles Le Guen

Responsable de l'Animation à la Direction de l'Animation et de l'Appui aux Acteurs de la Rénovation Urbaine



Le Pôle Animation des Réseaux qui relève de la Direction de l'Animation et de l'Appui aux Acteurs de la Rénovation Urbaine (DAAARU) met en place des temps d'échanges destinés aux acteurs de la rénovation urbaine depuis la création de l'ANRU.

Chaque année, nous concevons un programme d'événements que nous sommes chargés de monter en lien avec les partenaires nationaux et les différentes directions de l'Agence qui, ensemble, apportent leur connaissance des acteurs et des enjeux.

Nous associons l'Acse à l'élaboration de ces manifestations pour une plus grande cohérence et une meilleure synergie des actions menées en faveur de la politique de la Ville.

Ces moments privilégiés entre équipes projet, élus, Délégués Territoriaux, institutionnels, habitants,

permettent de diffuser l'expertise acquise mais aussi recueillir et se nourrir des expériences de chacun. Aux côtés du Pôle Formation et du Pôle d'Appui Opérationnel qui relèvent de la même direction, nous participons au renforcement de la professionnalisation des acteurs et à la construction d'une culture commune de la rénovation urbaine.

L'année 2011 a certes été marquée par la manifestation d'ampleur nationale que sont les JERU. Mais l'ANRU a également mis en place trois journées dédiées à ses Délégués Territoriaux ainsi que deux colloques prospectifs qui ont eu pour thème : "Et si la ville était une ferme ?" et "Et on fait comment avec un litre d'essence à 3 euros ?" Ce qui me semble essentiel, c'est que la programmation puisse se renouveler en permanence pour s'adapter aux évolutions de notre secteur d'activité. //



# La formation professionnelle

L'ANRU s'est fixé en 2011 comme objectif stratégique de faire monter les acteurs en compétence, afin de valoriser et de pérenniser les métiers de la rénovation urbaine.

Le Pôle Formation de l'ANRU a poursuivi le développement d'une offre de formation destinée aux équipes de ses délégations territoriales (services

des Préfectures et des DDT/M).

Depuis 2011, le programme de formation est organisé en quatre Parcours de Professionnalisation.

## 4 Parcours de professionnalisation



### Parcours 1

La rénovation urbaine : enjeux et perspectives  
**Représenter l'ANRU localement**

### Parcours 2

La qualité des projets de rénovation urbaine  
**Accompagner les porteurs de projets et assurer l'appui à l'ingénierie**

### Parcours 3

La vie du projet de rénovation urbaine et sa gouvernance  
**Suivre l'avancement du projet**

### Parcours 4

La gestion juridique et l'instruction financière des projets  
**Être garant de la convention et des paiements**



### • Formation prise de poste

La formation prise de poste, développée à partir de 2008 et entièrement refondue en 2010-2011 sous forme d'un cycle "Métier", constitue désormais un véritable socle commun de connaissances pour les nouveaux agents des délégations territoriales.

Cette formation mise en œuvre avec l'École de la Rénovation Urbaine (ERU), a accueilli 400 agents en 2011. Elle s'articule autour de modules Métiers sur "l'ingénierie de projet" et "l'instruction financière". Des modules thématiques permettent d'approfondir les connaissances sur des sujets au cœur des préoccupations des délégations territoriales : revues de projet, points d'étape, gestion des avenants, clôtures des conventions et préparation des Plans Stratégiques Locaux...

- **Formation “Acteurs Habitants”**

Pour reconnaître aux habitants une expertise d’usage dans les projets de rénovation urbaine, l’USH, l’Acsé et l’ANRU ont décidé d’accueillir des militants associatifs à l’École de la Rénovation Urbaine, et ont élaboré une formation spécifique à destination de ce public, depuis fin 2010.

Cette formation “Acteurs Habitants”, d’une durée de 6 jours, a été proposée deux fois en 2011, à des groupes d’une vingtaine d’habitants et de leurs représentants, impliqués dans des projets de rénovation urbaine, afin de mieux identifier les enjeux de gestion urbaine, de conduite du changement et définir leur place dans la gouvernance du projet.

A l’issue de cette formation, ces habitants peuvent suivre des formations proposées sur catalogue aux côtés des publics habituels de l’ERU.

- **Formation à l’outil Agora**

D’autres formations ont été proposées aux équipes des délégations territoriales courant 2011, notamment 26 journées de formation à l’outil Agora et au remplissage des Fiches Analytiques et Techniques (FAT), afin d’accompagner les services instructeurs des DDT/M sur le sens de chacune des familles d’opérations du RGA de l’ANRU, ainsi que sur leurs modalités d’instruction financière. Les familles “démolition, construction, réhabilitation, résidentialisation, amélioration de la qualité de service, et aménagement” ont intéressé 191 participants.

- **Formation suivi du relogement**

L’ANRU a également souhaité poursuivre son effort de formation sur le suivi du relogement, à travers 3 journées qui ont réuni 100 personnes.

- **Formation Outre-Mer**

51 agents issus des Directions de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement (DEAL), 62 porteurs de projet et maîtres d’ouvrage d’Outre-Mer ont bénéficié de 16 rencontres sur des thèmes variés : aménagement, relogement, gestion urbaine de proximité, développement économique, sans oublier l’outil Agora.

1 110 journées-stagiaires de formation ont été déployées en 2011 en faveur des délégations territoriales de l’Agence.



*Participants à une session de formation*

# La coopération internationale

Le partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD) s'est concrétisé en juin 2011 par la signature d'une convention.

Dans le prolongement de celle-ci, a été conclue une convention tripartite entre l'Agence tunisienne de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU), l'AFD et l'ANRU.

Cette coopération spécifique avec la Tunisie porte sur :

- des réflexions autour d'opérations pilotes en quartiers anciens,
- l'identification des besoins en expertises.

Au mois de septembre, une première mission de l'AFD et de l'ANRU a été menée auprès de l'ARRU en vue d'un cadrage sur l'intervention en quartiers anciens (médiinas).

Par ailleurs, sur sollicitation du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes auprès notamment d'établissements publics et de collectivités, l'ANRU a adhéré à la plateforme "Partenariat français des villes et des territoires" pour la coopération urbaine, qui est désormais un champ privilégié de l'action internationale de la France.

Enfin, tout au long de l'année 2011, l'Agence a accueilli plusieurs délégations étrangères du Brésil, du Japon, du Venezuela et de Chine composées notamment d'élus, de chercheurs et de professionnels et a également participé au jury international des "ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine" qui s'est tenu en octobre à Diyarbakir en Turquie.



Turquie - Ville d'Istanbul



# L'ANRU, une équipe



Ville de Lyon - Quartier la Duchère, square Averroès



91  
salariés en 2011

2832  
heures  
de formation

2011 a été une année marquée par une forte progression de la mise en œuvre du PNRU, la formalisation du dispositif d'accompagnement pour les sorties de convention, et la montée en puissance des nouveaux Programmes : PNRQAD et Investissements d'avenir.

L'organisation mise en place (voir organigramme en pages 12 et 13) a permis de :

- renforcer la présence de l'ANRU auprès des acteurs de la rénovation urbaine, tant pour la réalisation des projets que pour l'accompagnement des équipes,
- suivre et évaluer les Programmes et les actions,
- élargir le champ de compétences pour intégrer les nouveaux Programmes.

Les attributions de la Direction Financière et du Secrétariat Général ont été regroupées au sein d'une Direction Administrative et Financière, à l'exception du pôle Ressources Humaines rattaché à la Direction Générale.

Une réflexion a été initiée sur l'élaboration d'un document d'orientation présentant la politique ressources humaines de l'Agence.

Le renouvellement de l'accord d'intéressement pour les années 2012-2014 a été lancé fin 2011 pour aboutir en 2012.

## L'ANRU en 2011

Les objectifs et l'ambition de l'ANRU sont portés par 91 collaborateurs composés de 66% de

femmes, 34% d'hommes, pour une moyenne d'âge de 39,4 ans.

### Évolution des effectifs depuis 2005 et répartition par statut au 31/12/2011

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cadres supérieurs	6	7	8	11	13	13	10
Cadres	22	34	46	43	49	54	58
Agents de maîtrise	10	17	16	15	21	21	21
Employés	4	4	4	4	2	2	2
<b>Nombre total de salariés</b>	<b>42</b>	<b>62</b>	<b>74</b>	<b>73</b>	<b>85</b>	<b>90</b>	<b>91</b>
Apprentis	1	1		1	2	1	2
Contrats de professionnalisation							
Stagiaires	1	1		1		1	2
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>64</b>	<b>74</b>	<b>75</b>	<b>87</b>	<b>92</b>	<b>95</b>

# Le plan de formation

Afin de poursuivre la montée en compétence des salariés et de les accompagner dans la réalisation des objectifs de l'Agence, l'année 2011 s'est traduite par la mise en place de projets de formation et d'un budget ambitieux. Au 31 décembre 2011, 189828 euros ont été consacrés à la formation professionnelle, soit au total 3,97% de la masse salariale annuelle, hors coûts salariaux.

Ce plan de formation s'inscrit dans la dynamique engagée dès 2009 en matière de formation, afin de mener à bien les Programmes portés par l'Agence et préparer l'avenir. Il a permis aux salariés de l'Agence de :

- renforcer leurs compétences et leur expertise dans l'exercice de leur métier,
- s'adapter aux évolutions des pratiques et savoir-faire liés à leur métier ou à des missions

transversales (management, utilisation d'outils, commande publique, etc.),

- faciliter leur développement personnel.

Sous la forme de formations collectives et individuelles, le plan de formation s'est articulé autour de :

- modules "métiers", pour servir l'adaptation au poste de travail et le maintien dans l'emploi,
- modules "méthodes" sur les missions transversales liées au bon fonctionnement de l'Agence, pour servir le développement des compétences.

Au total, 90 stagiaires ont été formés pour un total d'heures de formation de 2832 heures, soit une moyenne de 31,1 heures de formation par salarié.

	Sexe	Nombre de salariés au 31/12/2011	Nombre de salariés ayant suivi une formation en 2011	Nombre d'heures de formation	Moyenne par salarié inscrit à l'effectif au 31/12/2011 (en heures)
Cadres	F	39	40	1456	37,3
	H	29	27	800	27,6
	<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>67</b>	<b>2256</b>	<b>33,2</b>
Agents de maîtrise	F	20	21	556	27,8
	H	1	1	6	6,0
	<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>562</b>	<b>26,8</b>
Employés	F	1	1	14	14,0
	H	1	0	0	0,0
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>7,0</b>
<b>Total ANRU</b>		<b>91</b>	<b>90</b>	<b>2832</b>	<b>31,1</b>

## Le Droit Individuel à la Formation professionnelle

Trois salariés ont suivi des formations au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), dont deux pour des formations en anglais et un pour une formation

métier certifiante. Ces trois formations avaient pour objectif le développement de leurs compétences.

## La représentation du personnel

---

Des élections ont renouvelé les membres de la délégation unique du personnel en décembre 2010 et ainsi que les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Ce renouvel-

lement a permis la tenue de 5 réunions de CHSCT et de 12 réunions de la Délégation Unique du Personnel en 2011.



Ville d'Antony - Quartier le Noyer Doré

# Entretien avec Lamine CAMARA

Chargé de Mission Financière au sein de la Direction Administrative et Financière



Chargé de Mission au sein de la Direction Administrative et Financière depuis le lancement de la délégation élargie en 2010 qui a étendu les responsabilités des Délégués Territoriaux de l'ANRU sur le volet financier, j'assure une mission d'animation, d'information et de conseil à destination des services instructeurs des délégations territoriales, sur le volet réglementaire et financier encadrant l'octroi de subventions ANRU.

Membre d'une équipe de six Chargés de Mission Financière, autonomes mais fortement solidaires, j'ai pour objectif principal de participer à la sécurisation et à l'utilisation efficiente d'une enveloppe financière fixe de 12 milliards d'euros. Au quotidien, il s'agit d'avoir une écoute attentive aux difficultés rencontrées par les services déconcentrés, et d'y répondre par la recherche active de solutions.

Travailler à l'ANRU, c'est avant tout la gratification de participer à une mission d'intérêt général, dans le domaine social et dans celui du développement du territoire. C'est être acteur de la réalisation d'un projet public qui a largement été plébiscité par tous ceux qui participent à sa réalisation et par ses principaux bénéficiaires : les habitants.

Mes fonctions m'amènent à prendre part à des missions diverses, avec une multiplicité d'intervenants (services instructeurs, maîtres d'ouvrage, porteurs projets, chargés de mission territoriaux, auditeurs internes...), dans des contextes locaux très variés, avec des enjeux sociaux considérables. Tout cela est la garantie pour les chargés de mission financière d'évoluer dans un domaine riche, où surgissent sans cesse de nouvelles problématiques qui requièrent adaptabilité et ingénierie. //



Quand cette opération a débuté, nombreux étaient ceux qui nous traitaient de doux rêveurs. Vincent V.

---

**Ce bâtiment, c'est comme un bébé, on l'a porté et un jour il est sorti.** Elvire A.-C.

La formation qu'on m'a proposée est une belle opportunité. Pour la première fois, on me mettait un métier entre les mains. David B.

C'est vraiment la vie de quartier qu'on pouvait espérer. Jacky P.

Je prendrai le tramway au pied de l'immeuble et il me déposera pratiquement au pied du travail. Hélène L.

---

**Les gens se sentent plus à l'aise, ils ne se sentent pas enfermés.** Pierre G.

# L'ANRU communique



La communication de l'ANRU met tout particulièrement l'accent sur les succès obtenus depuis 7 ans, la mise en œuvre des Programmes et la montée en puissance du PNRU.

Elle accompagne la transformation profonde des quartiers sur l'ensemble du territoire et vise la

sensibilisation d'un public toujours plus large aux enjeux de la rénovation urbaine, la meilleure compréhension des valeurs fondatrices de l'ANRU, de ses évolutions et de la cohérence des différentes politiques publiques appliquées à la ville.

## Les relations publiques

---

### Presse

L'ANRU a continué à informer régulièrement l'ensemble des médias et poursuivi la tenue de conférences de presse lors de chaque événement auquel elle a participé ou qu'elle a organisé.

Elle a également convié les journalistes à découvrir, ou redécouvrir, différents sites de rénovation urbaine.

### Évènements

#### JERU - Journées Nationales d'Échanges des Acteurs de la Rénovation Urbaine

Les JERU des 14 et 15 juin 2011 à Paris ont donné lieu à des interviews avec les journalistes et à la présentation de divers supports écrits et audiovisuels. Citons par exemple le déplacement avec la presse à Mantes-la-Jolie sur le quartier du Val-Fourré, le sondage réalisé par l'institut CSA sur la perception de la rénovation urbaine par les habitants, dont les résultats ont été repris en exclusivité par le quotidien "20 Minutes", l'ouvrage "50 Succès", le plateau TV qui a permis l'enregistrement de plusieurs émissions de chaînes telles que LCI, LCP, Public Sénat.

83 % des habitants des quartiers en rénovation sont très satisfaits ou plutôt satisfaits de vivre dans leur commune.

*Source : sondage exclusif CSA / ANRU sur la satisfaction des habitants à l'égard des programmes de rénovation urbaine, Juin 2011.*

#### 72<sup>ème</sup> Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat à Bordeaux

L'ANRU était installée sur le stand du Ministère de la Ville, aux côtés de l'ensemble des acteurs concernés, au 72<sup>ème</sup> Congrès, organisé à Bordeaux, du 27 au 29 septembre, par l'Union Sociale pour l'Habitat.

# Les relations institutionnelles

---

En permanence, l'ANRU fait connaître ses actions, sensibilise les élus nationaux et locaux, échange avec ses tutelles, dialogue avec ses partenaires,

historiques et nouveaux, et s'attache à valoriser les succès de la rénovation urbaine.

## Les visites de sites

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ont multiplié les déplacements dans les quartiers de métropole et d'Outre-Mer, répondant à l'invitation des porteurs de projet, qui souhaitent

partager leurs réussites mais aussi se faire l'écho de propositions ou parfois d'inquiétudes sur l'avenir de leurs territoires. Ils ont également participé à de nombreuses visites ministérielles.

## Les relations avec le Parlement et les Ministères

L'ANRU a été auditionnée par les rapporteurs budgétaires au Parlement mais aussi par le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) qui a présenté un avis sur le bilan et les perspectives du PNRU. L'Agence échange régulièrement avec

les élus nationaux et suit les travaux parlementaires ainsi que les évolutions législatives impactant ses thématiques. De même, en collaborant efficacement avec les cabinets ministériels, l'Agence souhaite éclairer et alimenter les décisions politiques.

## La présence dans les colloques et congrès

L'ANRU a témoigné dans plusieurs colloques et a également été représentée lors des congrès et journées de ses partenaires mais aussi des

professionnels de l'immobilier, des promoteurs ou des constructeurs. De même, elle a répondu aux invitations des associations d'élus.



## La vocation partenariale et la mobilisation des élus

A travers diverses collaborations éditoriales, l'Agence vulgarise ses méthodes d'intervention, partage ses succès, promeut son activité partenariale et se veut force de propositions.

Les trois grands Programmes portés par l'Agence supposent la transmission d'informations adaptées aux différents interlocuteurs institutionnels.

Sur de nombreuses politiques publiques à fort impact dans les quartiers en rénovation, l'ANRU apporte sa contribution (réflexions sur le désenclavement des quartiers, la sécurité et la tranquillité, l'insertion, l'éducation, le développement économique, le Grand Paris...).

## La transmission d'informations

Pour la première fois, les Ministres de l'Intérieur, de la Ville et du Logement ont participé aux JERU. Une présence forte des porteurs de projets mais aussi d'élus nationaux et de grands témoins a renforcé le succès de cette édition 2011.

L'Agence développe des collaborations constructives et innovantes avec ses partenaires traditionnels et elle s'attache à nouer de nouveaux partenariats en cohérence avec l'évolution de ses missions et la réflexion prospective qu'elle mène.

Enfin, devant le succès des rencontres régulières de porteurs de projet, à l'initiative du Président de l'ANRU, celui-ci a souhaité créer, en 2011, un Club des maires de la rénovation urbaine et Présidents d'EPCI, indépendant de l'Agence et conçu comme un espace de dialogue et de propositions des élus.



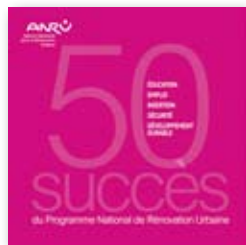
Ville de Melun - Quartiers les Mézereaux

# La communication écrite et visuelle

## Publications

L'ANRU et ses partenaires ont édité plusieurs brochures à destination de publics divers : institutionnels, professionnels de la rénovation urbaine, habitants, associations, entreprises...

### “ 50 Succès du Programme National de Rénovation Urbaine ”



Cet ouvrage a été diffusé en avant-première aux JERU : une sélection de 50 projets, représentative de contextes et de régions différents, illustre la mutation profonde des quartiers d'habitat social à travers des photos, des paroles d'élus et d'habitants, des chiffres significatifs. Cet ouvrage fait suite au premier opus “ 15 Succès ” édité fin 2010 et s'inscrit dans une collection.

### Plaquettes thématiques



Elles sont destinées à faire connaître les Programmes et actions menés en partenariat avec l'Anah, l'Acisé, le Ministère de l'Éducation Nationale qu'elles développent sous l'angle historique, celui des objectifs, des ambitions et des enjeux. Elles dressent en même temps un état des lieux.

#### • **Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)**

L'ANRU a produit, en mai 2011, en lien avec les partenaires du PNRQAD, une plaquette de présentation de ce Programme (fondamentaux, financement et modalités d'intervention) et des 25 projets concernés à l'échelle nationale. Ce document s'adresse aux partenaires nationaux, délégations territoriales, acteurs locaux (porteurs de projet, chefs de projet, bailleurs, chargés de mission insertion).

#### • **Les Internats d'excellence**

En lien avec le Commissariat Général à l'Investissement, l'Acisé et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, l'ANRU a produit en juin 2011 une plaquette de présentation du Programme “ Internats d'excellence et égalité des chances ” et du rôle de l'Agence dans la mise en œuvre de celui-ci. Sont notamment concernés les partenaires nationaux, délégations territoriales, collectivités locales, services de l'Éducation Nationale.

#### • **Tranquillité, sécurité et gestion des quartiers**

L'ANRU et l'Acisé ont réalisé en juin 2011 une plaquette visant à rappeler les enjeux relatifs à la tranquillité dans les quartiers prioritaires et à capitaliser 9 expériences repérées à l'occasion des derniers Forums Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine (FRARU). Partenaires nationaux, délégations territoriales de l'ANRU et de l'Acisé, acteurs locaux impliqués dans les projets de rénovation urbaine et les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ont trouvé un intérêt à sa lecture.

## Magazine “ Rénovation Urbaine ”



L'ANRU a fait évoluer son journal vers une forme magazine de 24 pages pour mieux relayer la richesse et la qualité des points de vue exprimés autour de la rénovation urbaine.

Le débat s'est élargi à l'international, à la culture, au monde de l'entreprise.

La périodicité trimestrielle a notamment permis de couvrir par des numéros spéciaux les grands évènements qui ont ponctué l'année 2011.

> Ces publications sont disponibles sur [www.anru.fr](http://www.anru.fr) dans la rubrique *Documentation*.

## Communication interne

L'Agence a privilégié en 2011 la communication vers ses équipes locales (DT/DTA, chefs de projet) avec le lancement du magazine trimestriel de 8 pages “In Situ” .

Ce dernier apporte un éclairage sur l'actualité, le management des projets, les initiatives locales et les savoir-faire métiers. La rubrique “boîte à outils” livre des informations concrètes autour des bonnes pratiques et des procédures.



Ville de Marseille - Quartier Plan d'Aou, les Pétrels

# Outils métiers

## **Le document “PNRU -les Chiffres 2010”**

détaille les données chiffrées du Programme National de Rénovation Urbaine au 31 décembre 2010. Sa diffusion a été effectuée en 2011.

## **Insertion -Les chiffres au 30 juin 2010**

Pour la quatrième année consécutive, l'ANRU a réalisé une enquête relative à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les projets de rénovation urbaine. Les résultats au 30 juin 2010 montrent une réelle accélération de la mise en œuvre de ces clauses : plus de 8 millions d'heures d'insertion ont été réalisées par 22 000 bénéficiaires.

Public cible : partenaires nationaux, délégations territoriales, acteurs locaux (porteurs de projet, chefs de projet, bailleurs, chargés de mission insertion).

## **Guide “Le développement économique dans les projets de rénovation urbaine”**

Dans le cadre du partenariat ANRU / Caisse des Dépôts, une réflexion a été lancée pour identifier, en 2011, comment l'Agence et ses partenaires nationaux et locaux pourraient mieux intégrer la dimension économique à la politique de la ville et de rénovation urbaine.

## **Relogement : bilan de l'enquête nationale 2011**

L'ANRU a mené pour la première fois en 2011 une enquête nationale visant à mesurer l'avancement du relogement et son impact sur les parcours résidentiels des ménages. Les résultats publiés

en novembre 2011 concernent près de 80% des conventions. Public cible : partenaires nationaux, délégations territoriales.

## **Kit pour le suivi du relogement,**

à destination des Délégués Territoriaux de l'ANRU. Alors que s'achèvent les premiers projets de rénovation urbaine, l'ANRU a réalisé en décembre 2011 un kit visant à appuyer les DDT dans l'appréciation des engagements liés au relogement et la préparation des bilans.

## **Mise en œuvre des démarches d'insertion dans les projets de rénovation urbaine**

: rapport d'étude et de capitalisation de bonnes pratiques.

L'Agence a confié une étude aux cabinets Copas et Res Publica afin d'évaluer les effets de la charte nationale d'insertion sur le terrain, tant du point de vue des bénéficiaires que de celui des organisations. Cette étude, éditée en décembre 2011, repose sur l'analyse d'une centaine de chartes locales d'insertion, sur la capitalisation des démarches menées sur sept sites représentatifs (Châteauroux, Grenoble, La Rochelle, Perpignan, Plaine Commune, Saint-Dizier, Chanteloup-les-Vignes), ainsi que sur des entretiens avec des acteurs ressources.

Ce support a pour cible partenaires nationaux, délégations territoriales, acteurs locaux impliqués dans les PNRQAD.



## Site internet

- En 2011, l'Agence a créé un espace dédié aux Ministères de la Ville et du Logement et enrichi les rubriques des partenaires nationaux.
- Un site dédié aux Journées nationales d'Échanges des acteurs de la Rénovation Urbaine 2011 a été réalisé avec notamment l'ensemble des vidéos relatives aux temps forts de la manifestation.
- Chaque semaine, la page d'accueil du site met à l'honneur une production audiovisuelle, un reportage et notamment l'émission "Dans nos quartiers" réalisée en partenariat avec la chaîne d'information continue LCI.

## Actualités, un hebdo tout en images : 7/7

La rubrique hebdomadaire "Actualités", valorisant les projets de rénovation urbaine, a été remaniée en un "7/7".

Celui-ci décrit les actions, événements emblématiques ou initiatives originales portés par les acteurs de terrain. Il met également en avant les rencontres que l'Agence et ses partenaires organisent.



Ville d'Evry - Quartier les Pyramides, espaces piétons

## Médiathèque

La médiathèque, intégrée au site web de l'Agence, propose une sélection de plus de 7 500 photographies indexées transmises par les porteurs de projet, qui témoignent de l'évolution des quartiers.



Ville de La Courneuve - Quartier Les 4000 Ouest,  
école Joséphine Baker

## Site extranet

Depuis sa mise en ligne en décembre 2005, l'extranet "métier" dédié aux acteurs de la rénovation urbaine présente pour tous les programmes mis en œuvre par l'ANRU :

- des textes législatifs et réglementaires,
- des éléments de compréhension et des précisions relatifs aux Programmes en cours (Questions/Réponses, guides de "procédure" d'instruction des demandes de subventions, "Pas-à-Pas", etc.),
- des supports métiers thématiques (relogement, insertion, GUP, accession, concertation, urbanisme durable ...),

## LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Afin de préserver une mémoire visuelle des quartiers, l'ANRU demande à la collectivité signataire de la convention une restitution des archives photographiques et filmographiques des projets de rénovation urbaine. Le recueil d'informations visuelles sur l'avant, le pendant et l'après des travaux permet à l'ANRU de constituer un centre de ressources audiovisuelles qui témoigne de l'histoire des quartiers et de ses habitants. Ces archives, accessibles sur le web dans l'espace "Médiathèque", sont enrichies en permanence.

- des actions et des supports nécessaires à l'animation et à la formation du réseau (FRARU, JERU, journées thématiques...),
- un espace dédié aux seules équipes des délégations territoriales de l'Agence.

A fin 2011, l'extranet regroupe environ 3000 documents nomenclaturés et régulièrement mis à jour, servant de médiathèque ressource au service des milliers d'acteurs de la rénovation urbaine.

**// On n'est pas enfermé. On commence à respirer. Ca va être de mieux en mieux. //**

Michel C.

## Productions audiovisuelles

Aux JERU ont été présentés :

- des clips illustrant les 10 lauréats de l'appel à contributions "Qualité urbaine, architecturale et paysagère", diffusés à l'occasion de la cérémonie de remise des prix aux lauréats le 14 juin,
- une enquête audiovisuelle illustrant le sondage de l'institut CSA sur la satisfaction des habitants à Rosny-sous-Bois, aux Mureaux et à Bourges,
- un film "Un piéton dans la ville", qui part à la rencontre des habitants de Mantes-la-Jolie,
- des clips réalisés par "Image et Compagnie", la société de production dirigée par Serge Moati, qui ont illustré les différents débats.

En janvier 2011, l'ANRU a noué un partenariat avec la chaîne de télévision LCI pour coproduire l'émission hebdomadaire "Dans nos quartiers". 14 reportages consacrés à des réalisations et des témoignages d'habitants, d'associations, d'entreprises ont été diffusés dans le courant de l'année.

Une coproduction avec l'émission "Teum Teum" de France 5 a été consacrée à la rénovation urbaine des villes de Wattrelos et Tourcoing.



*Ville de Vaux-en-Velin - Quartier La Thibaude, jardins familiaux*

**Afin de valoriser les projets des 10 lauréats de l'appel à contributions "Qualité urbaine, architecturale et paysagère", l'ANRU a confié à l'association Nouvelle Cour la réalisation de clips vidéo sur ces projets.**

Nouvelle Cour est une agence de communication à forme associative située à La Courneuve qui accueille de jeunes diplômés issus du BTS "Communication des entreprises" du Lycée Jacques Brel de La Courneuve, leur donnant l'opportunité d'acquérir une première expérience d'au moins deux années. Pour la réalisation des clips vidéo des lauréats, Nouvelle Cour s'est alliée à Nouvelle Toile, société de production vidéo proposant à des jeunes en formation des stages d'apprentissage aux techniques de production audiovisuelle.

> [www.nouvellecour.com](http://www.nouvellecour.com)



# L'ANRU en dates



Ville de Vaux-en-Velin - Place Simone de Beauvoir



# Février

## 23

Réunion du Conseil d'Administration

# Avril

## 29

Jury des professionnels de l'appel à contributions "Qualité urbaine, architecturale et paysagère" présidé par François Grether



# Mai

## 4 16

Réunion du Conseil d'Administration

Jury des habitants de l'appel à contributions "Qualité urbaine, architecturale et paysagère"

# Mai

## 24/25

Séminaire d'immersion des nouveaux Délégués Territoriaux et Délégués Territoriaux Adjointes de l'ANRU

# Juin

## 14/15

JERU à Paris - Remise des prix de l'appel à contributions "Qualité urbaine, architecturale et paysagère" - Remise des trophées de l'Engagement pour les Banlieues avec la FACE

# Juillet

## 6

Réunion du Conseil d'Administration

# Septembre

## 27/28/29

L'ANRU présente au Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat à Bordeaux

# Octobre

## 11

Colloque "Acte II de la Rénovation Urbaine", organisé par le Ministère de la Ville

## 12

Réunion du Conseil d'Administration

# Novembre

## 10

Lancement du FORUM des politiques de l'habitat privé : signature d'une charte engageant les différents partenaires, dont l'ANRU

## 22/23/24

L'ANRU présente au Salon des Maires et des Collectivités Locales à la Porte de Versailles à Paris

## 30

Réunion du Conseil d'Administration

# Glossaire

groupe  
scolaire  
du M<sup>ax</sup>ollet

**Acsé**

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

**AFL**

Association Foncière Logement

**AGORA**

Système informatique de gestion des subventions de l'ANRU

**Anah**

Agence nationale de l'habitat

**BBC**

Bâtiments Basse Consommation

**BFR**

Besoin en Fonds de Roulement

**CAF**

Capacité d'autofinancement

**CDC**

Caisse des Dépôts

**CE**

Comité d'Engagement de l'ANRU : placé sous la présidence du Directeur Général de l'ANRU, il examine tous les projets soumis à convention et rend un avis sur ces derniers

**CES**

Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU

**CGLLS**

Caisse de Garantie du Logement Locatif Social

**COMMUNAUTÉ****D'AGGLOMÉRATION**

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes qui forment un bassin de plus de 50 000 habitants

**COMMUNAUTÉ URBAINE**

EPCI regroupant plusieurs communes qui forment un bassin de plus de 500 000 habitants

**CSTI**

Culture Scientifique, Technique et Industrielle

**CUCS**

Contrats Urbains de Cohésion Sociale

**DALO**

Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale

**DAS**

Décision Attributive de Subventions

**DDT(M)**

Directeurs Départementaux des Territoires (et de la Mer)

**DGALN**

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

**DHUP**

Direction Habitat Urbanisme et Paysages au sein de la DGALN

**EPARECA**

Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux

**EPCI**

Établissement Public de Coopération Intercommunale

**EPIC**

Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

**EPRD**

État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses

**ERU**

École de la Rénovation Urbaine

**FACE**

Fondation Agir Contre l'Exclusion

**FEDER**

Fonds Européen de Développement Régional

**FRARU**

Forums Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine

**GIP**

Groupement d'Intérêt Public

**GPV**

Grand Projet de Ville

**GUP**

Gestion Urbaine de Proximité

**JERU**

Journées nationales d'Échanges des acteurs de la Rénovation Urbaine

**MOLLE**

Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion

**OPCU**

Ordonnancement, Pilotage, Coordination Urbaine

**ORU**

Opération de Renouvellement Urbain

**PAO**

Pôle d'Appui Opérationnel de l'ANRU

**PLACI**

Plan Local d'Application de la Charte nationale d'Insertion

**PLAI**

Prêt Locatif Aidé d'Intégration

**PLH**

Programme Local de l'Habitat

**PLU**

Plan Local d'Urbanisme

**PLUS / PLUS CD**

Prêt Locatif à Usage Social / Prêt Locatif à Usage Social pour des Opérations de Construction Démolition

**PNRQAD**

Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

**PNRU**

Programme National de Rénovation Urbaine

**PORTEUR DE PROJET**

Le porteur de projet est le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent qui présente le dossier du projet de rénovation urbaine à l'Agence. C'est lui qui porte le projet depuis sa conception jusqu'à sa réalisation

**PSL**

Plans Stratégiques Locaux

**“ Quartiers Article 6 ”**

Quartiers présentant les mêmes caractéristiques socio-économiques que les Zones Urbaines Sensibles et qui ont fait l'objet d'un arrêté du Ministre en charge de la Politique de la Ville

**RÉHABILITATION**

Travaux d'amélioration des logements sociaux à usage locatif, mise en conformité, travaux destinés à la réalisation d'économies d'énergie ou de charges, renforcement de la sécurité des biens et des personnes, travaux d'accessibilité

**RÉSIDENTIALISATION**

Travaux d'aménagement sur les espaces privés ayant pour finalité d'établir une distinction claire entre l'espace public extérieur et l'espace privé des immeubles de logements locatifs à vocation sociale, et d'en améliorer la qualité résidentielle

**RTP**

Réunion de Travail Partenariale, préparatoire aux Comités d'Engagement de l'ANRU

**SG-CIV**

Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes

**UESL**

Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (1% Logement - Action Logement)

**USH**

Union Sociale pour l'Habitat

**VMP**

Valeur Mobilière de Placement

**ZUS**

Zone Urbaine Sensible



**La rénovation recolorie notre enfance,  
les lieux chargés de souvenirs.** Albert G.

**J'ai trouvé un vrai métier.**

Guillaume L.

Les gens de l'extérieur viennent pour voir  
le quartier tellement il est embelli. Yvette M.

**Elle sera belle notre école, ça c'est sûr.**

Aïcha

**La ville \_\_\_\_\_  
a fait un boulot  
extraordinaire**

Samira D.

\_\_\_\_\_ On est chez nous.

On se sent vraiment mieux.

Samira A.

**Avant, c'était que du béton. Maintenant  
on sent qu'il y a de la nature, de la vie.**

Magali S.





# Annexe

# Financière

LES CHIFFRES CLÉS 2011 DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE .....	2
L'AVANCEMENT DES PROGRAMMES.....	4
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	20
LES FAITS CARACTÉRISTIQUES ET LA COMPARABILITÉ DES COMPTES.....	27
LA SITUATION FINANCIÈRE.....	29
LES PERSPECTIVES.....	50
LES ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE.....	60

**LES CHIFFRES CLÉS 2011  
DE L'AGENCE  
NATIONALE POUR LA  
RÉNOVATION URBAINE**

En K€

	Cible	Réalisé 2004	Réalisé 2005
<b>PNRU</b>	<b>12 000 000</b>	<b>188 800</b>	<b>279 411</b>
État		50 000	135 000
Acion Logement		120 000	120 000
CGLLS		14 800	20 411
Grand Paris			
CDC		4 000	4 000
Plan de relance	<b>350 000</b>		
Pôle d'Appui Opérationnel	4 000		
Qualité architecturale	8 000		
Collèges dégradés	19 000		
PNRQAD	<b>150 000</b>		
Produits financiers et autres *	76 000	59	1 111
<b>Total</b>	<b>12 607 000</b>	<b>188 859</b>	<b>280 522</b>

\* Hors reprises de provisions et recouvrements de subventions

	Cible		
<b>PNRU (inclus Plan de relance)</b>	<b>12 150 000</b>		
Collèges dégradés	19 000		
PNRQAD	150 000		
<i>budget de fonctionnement</i>	288 000		
<b>Total</b>	<b>12 607 000</b>		

Le Pôle d'Appui Opérationnel finance des dépenses de fonctionnement, l'enveloppe qualité architecturale complète le

	Réalisé 2004	Réalisé 2005
<b>PNRU (inclus Plan de relance)</b>	<b>344 147</b>	<b>796 949</b>
PNRQAD		
Collèges dégradés		
<b>Total</b>	<b>344 147</b>	<b>796 949</b>

	Réalisé 2004	Réalisé 2005
<b>PNRU (inclus Plan de relance)</b>	<b>9 207</b>	<b>99 185</b>
<i>% paiement / engagements</i>		
PNRQAD		
Collèges dégradés		
<b>Total</b>	<b>9 207</b>	<b>99 185</b>

Les internats d'excellence font l'objet d'un budget annexe et d'une gestion de trésorerie séparée.

Action 1 : internats d'excellence

Action 2 : développement de la culture scientifique et technique

Affectations : projets validés par le Premier Ministre.

Engagements : conventions signées.

<b>Ressources</b>			
<b>Affectations</b>			
dont action 1			
dont action 2			
<b>Engagements</b>			
dont action 1			
dont action 2			
<b>Paiements</b>			
dont action 1			
dont action 2			
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Total dépenses</b>			

## RESSOURCES

Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Cumul fin 2011
<b>490 254</b>	<b>502 690</b>	<b>617 740</b>	<b>638 011</b>	<b>1 138 461</b>	<b>909 000</b>	<b>4 764 367</b>
272 166	200 000	179 916	4 821	4 461	0	846 364
185 000	272 166	379 916	595 000	1 100 000	615 000	3 387 082
29 088	26 524	53 909	34 190	30 000	195 000	403 921
					95 000	95 000
4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	32 000
			<b>200 000</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>	<b>350 000</b>
	200	1 002	574	1 102	745	3 624
		8 000	0	0	0	8 000
				1 900	4 800	6 700
			<b>10 000</b>	<b>45 000</b>	<b>95 000</b>	<b>150 000</b>
4 062	20 049	29 198	9 218	2 847	6 409	72 955
<b>494 315</b>	<b>522 939</b>	<b>655 941</b>	<b>857 804</b>	<b>1 339 311</b>	<b>1 015 955</b>	<b>5 355 646</b>

## AFFECTATIONS

			Dotations pour les opérations isolées	Affectations fin 2011	Reste à affecter fin 2011
			<b>460 650</b>	<b>11 579 112</b>	<b>110 238</b>
			19 000	38 425	111 575
			<b>479 650</b>	<b>11 617 537</b>	<b>221 813</b>

PNRU, le fonctionnement restant à financer est réparti au prorata entre PNRU et PRNQAD.

## ENGAGEMENTS

Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Cumul fin 2011
646 233	1 109 570	961 303	2 103 508	1 409 379	1 165 163	8 536 252
					1 270	1 270
					<b>13 950</b>	<b>13 950</b>
<b>646 233</b>	<b>1 109 570</b>	<b>961 303</b>	<b>2 103 508</b>	<b>1 409 379</b>	<b>1 180 383</b>	<b>8 551 472</b>

## PAIEMENTS

Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Cumul fin 2011
228 000	405 339	618 886	995 588	1 175 757	1 102 100	4 634 062
						54,3%
					191	191
					<b>2 092</b>	<b>2 092</b>
<b>228 000</b>	<b>405 339</b>	<b>618 886</b>	<b>995 588</b>	<b>1 175 757</b>	<b>1 104 383</b>	<b>4 636 345</b>

## INTERNATS D'EXCELLENCE ET CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Cumul fin 2011
	<b>452 000</b>	<b>0</b>	<b>452 000</b>
	<b>0</b>	<b>215 100</b>	<b>215 100</b>
		170 780	170 780
		44 320	44 320
	<b>0</b>	<b>121 030</b>	<b>121 030</b>
		119 920	119 920
		1 110	1 110
	<b>0</b>	<b>40 071</b>	<b>40 071</b>
		39 846	39 846
		225	225
	<b>85</b>	<b>336</b>	<b>421</b>
	<b>85</b>	<b>40 407</b>	<b>40 492</b>

# L'avancement des programmes

## Les capacités d'affectation de l'Agence

Le dispositif de financement de l'ANRU, sensiblement modifié par la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion début 2009, a été fixé pour la période 2009-2011 avec une contribution majoritaire d'Action Logement.

Action Logement a apporté sur cette période un financement de 770 M€ par an pour le PNRU et un financement de 150 M€ au total pour le PNRQAD. Action Logement a présenté en octobre 2011 un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal

administratif de Paris, demandant l'annulation des arrêtés du 10 août 2009 relatifs à l'échéancier de versement des subventions de l'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL - Action Logement) à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine et du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

### Les ressources globales

Les 12 milliards d'euros consacrés à la mise en œuvre du Programme de rénovation urbaine ont été complétés d'un abondement de crédits de l'État, dans le cadre du Plan de relance, à hauteur de 350 M€.

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés est doté de 150 M€ financés par Action Logement pour la part de ce Programme qui relève du financement de l'ANRU.

Dans le cadre de la clôture du fonds pour le renouvellement urbain, acté par la loi de finances rectificative 2008, l'ANRU s'est vu attribuer une dotation de 8 M€ au titre de la qualité architecturale des projets de rénovation urbaine.

Enfin, l'ANRU assure pour le compte du SGCIV la gestion de l'enveloppe d'intervention pour

les collèges dégradés dont le montant a été ramené à 19 M€ après l'abandon de l'opération de Chalon-sur-Saône et la révision à la baisse de l'opération de Stains.

Les produits financiers et autres ressources sont évalués à 76 M€.

La capacité d'affectation de l'Agence, abondée par les produits financiers, est de 12 607 M€ :

	Cible
<b>PNRU</b>	<b>12 000 000</b>
<b>Plan de relance</b>	<b>350 000</b>
<b>Pôle d'Appui Opérationnel</b>	4 000
<b>Qualité architecturale</b>	8 000
<b>Collèges dégradés</b>	19 000
<b>PNRQAD</b>	<b>150 000</b>
<b>Produits financiers et autres*</b>	76 000
<b>Total</b>	<b>12 607 000</b>

\* Hors reprises de provisions et recouvrements de subventions



## Les ressources 2011

Les ressources encaissées par l'ANRU en 2011 font apparaître une contribution majoritaire d'Action Logement conformément au changement de mode de financement acté dans la loi de Mobilisation

pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion, et les nouvelles ressources apportées par la loi de finances de 2011.

En K€

	Réalisé 2011
<b>PNRU</b>	<b>909 000</b>
État	0
Action Logement	615 000
CGLLS	195 000
Grand Paris	95 000
CDC	4 000
<b>Plan de relance</b>	<b>0</b>
<b>Pôle d'Appui Opérationnel</b>	<b>745</b>
<b>Qualité architecturale</b>	<b>0</b>
<b>Collèges dégradés</b>	<b>4 800</b>
<b>PNRQAD</b>	<b>95 000</b>
<b>Produits financiers et autres*</b>	<b>6 409</b>
<b>Total</b>	<b>1 015 955</b>

\* Hors reprises de provisions et recouvrements de subventions

Les versements effectués par Action Logement en 2011 ont été de 615M€ pour le PNRU correspondant au solde des 770 M€ dus au titre de l'exercice 2011 et de 95M€ pour le PNRQAD.

Les ressources de 260M€ prévues par la loi de finances 2011 ont été apportées pour 95M€ par des ressources issues du financement du Grand Paris et pour 165M€ par le nouveau fonds géré par la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), qui est alimenté par le prélèvement sur le potentiel financier des bailleurs et par une augmentation de la cotisation additionnelle. La commission décidant de l'attribution des fonds de la CGLLS s'est réunie en décembre 2011 et a confirmé l'attribution de 165M€ au financement du PNRU. Cependant, les sommes correspondantes n'étaient pas versées au 31 décembre 2011.

Les autres apports au fonctionnement de l'ANRU ont été de 30M€ de la CGLLS et de 4,7 M€ de la Caisse des Dépôts incluant le remboursement des prestations du Pôle d'Appui Opérationnel (PAO) estimées à 745K€.

Un montant de 4,8M€ a été versé par l'État en 2011 pour les collèges dégradés.

Les produits financiers et autres ressources, hors recouvrements de subventions et reprises de provisions, ont été de 6,4 M€.

Au total, les ressources encaissées ou à encaisser au titre de l'exercice 2011 sont de 1016M€.

## Les objectifs d'affectation

La capacité d'affectation de l'ANRU fixe la limite de souscription par l'Agence des conventions pluriannuelles ainsi que des opérations isolées que les Délégués Territoriaux de l'Agence sont habilités à engager dans le cadre de projets hors convention, après déduction des crédits nécessaires au budget propre de fonctionnement et d'investissement de l'Agence. L'enveloppe réservée pour les opérations isolées est mise à jour chaque année en fonction des décisions de transfert qui peuvent être prises à l'initiative des Délégués Territoriaux pour abonder des projets de rénovation urbaine. L'enveloppe pluriannuelle réservée pour le budget de fonctionnement sur la période 2003-2018 est de 288 M€.

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 12 juillet 2006, a précisé les objectifs d'affectation du PNRU en identifiant 3 sous-ensembles de quartiers dans la liste exhaustive des 1 015 zones éligibles aux interventions de l'Agence, dont

751 zones urbaines sensibles et 264 zones circonscrites par le Ministre au titre de l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 :

- 70 % des capacités financières de l'Agence sont ainsi destinés aux 215 zones éligibles classées en priorité 1 (quartiers prioritaires),
- 500 M€ devaient être consacrés aux opérations isolées (priorité 3) en vue de traiter 453 zones éligibles, soit 4 % de l'enveloppe du Programme,
- Le solde est dédié à 342 zones éligibles classées en priorité 2 (quartiers supplémentaires).

L'objectif d'affectation global qui en résulte pour le PNRU, abondé du Plan de relance, est de 12 150 M€. L'enveloppe réservée pour les opérations isolées est ramenée à 461 M€ suite à des transferts opérés vers les opérations conventionnées, ce qui laisse un montant disponible pour les conventions pluriannuelles de 11 697 M€.

En K€

	Cible
<b>PNRU</b>	<b>12 150 000</b>
dont projets sur quartiers prioritaires	8 505 000
dont projets sur quartiers supplémentaires	3 184 350
dont projets sur quartiers complémentaires	460 650
<b>Collèges dégradés</b>	<b>19 000</b>
<b>PNRQAD</b>	<b>150 000</b>
<i>budget de fonctionnement</i>	<i>288 000</i>
<b>Total</b>	<b>12 607 000</b>

# La réalisation du PNRU

Les commentaires qui suivent portent sur le PNRU abondé du Plan de relance.

## Les affectations

L'affectation des crédits du Programme est réalisée par la signature des conventions pluriannuelles et l'autorisation donnée par le Comité d'Engagement

de l'Agence d'engager avant signature de la convention certaines opérations qualifiées de pré-conventionnées.

En K€

	Cible	Réservations pour les opérations isolées	Affectations fin 2011	Reste à affecter fin 2011
<b>PNRU (inclus Plan de relance)</b>	<b>12 150 000</b>	<b>460 650</b>	<b>11 579 112</b>	<b>110 238</b>

Le montant restant à affecter de 110M€ est réservé à hauteur de :

- 10M€ pour l'affectation de marges de manœuvre sur des projets en Île-de-France selon les décisions déjà actées par le Conseil d'Administration de l'Agence,
- 12M€ pour les enveloppes pré-réservées par les conventions territoriales et non encore affectées,
- 56M€ pour des projets ou avenants validés en Comité d'Engagement, mais non encore signés fin 2011,
- 5M€ pour du soutien à l'ingénierie et aux sorties de convention.

99,7% de la ressource dédiée au PNRU est "consommée" en comptant les enveloppes réservées.

La capacité de l'Agence à affecter des ressources sur de nouvelles conventions ou sur des avenants appelés sur des quartiers prioritaires dépend entièrement des marges de manœuvre qui peuvent être obtenues par des économies sur les conventions territoriales ou sur les projets de rénovation urbaine. L'utilisation de ces marges de manœuvre est soumise à une décision du Conseil d'Administration. En 2011, les quartiers qui ont bénéficié d'un abondement par redistribution de marges de manœuvre sont Dreux - Clos Maillard / Barthou Macé, Mulhouse - Vauban / Neppert / Bourtzwiller, La Courneuve - les 4000 Nord, Trappes - Les Carreaux, Orly - Grand ensemble / Aviateurs, Villiers le Bel - Les Merisiers, Garges-lès-Gonesse - La Muette, Sevran - Beaudottes.

A la fin de l'exercice 2011, 396 projets de rénovation urbaine avaient fait l'objet d'une convention signée. Ils se déclinent en 33881 opérations physiques.

Ils concernent 595 zones urbaines sensibles (ZUS) ou zones assimilées au titre de l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003.

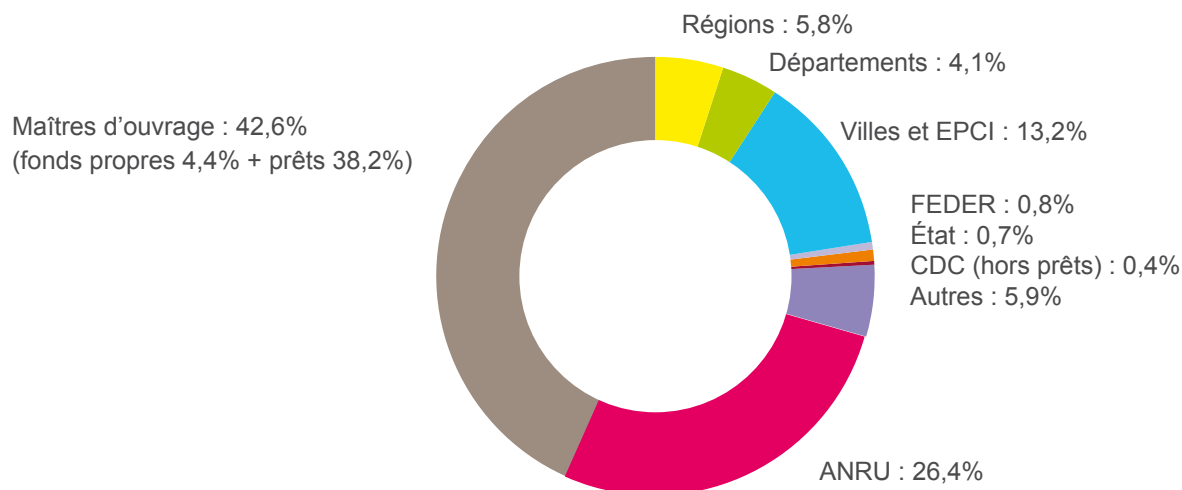
*En K€*

Affectations au 31/12/2011	Nombre de projets	Nombre d'opérations	Montants affectés	% montant affecté / objectifs d'affectation
Projets concernant des quartiers prioritaires	184	22 011	8 038 263	94%
Projets concernant des quartiers supplémentaires	192	11 543	3 422 448	107%
Projets concernant des quartiers complémentaires	20	327	118 401	26%
<b>Total</b>	<b>396</b>	<b>33 881</b>	<b>11 579 112</b>	<b>95%</b>

8 038 M€ sont affectés à 184 projets portant sur des zones éligibles de priorité 1, représentant 94 % des financements réservés à cette catégorie de quartiers.

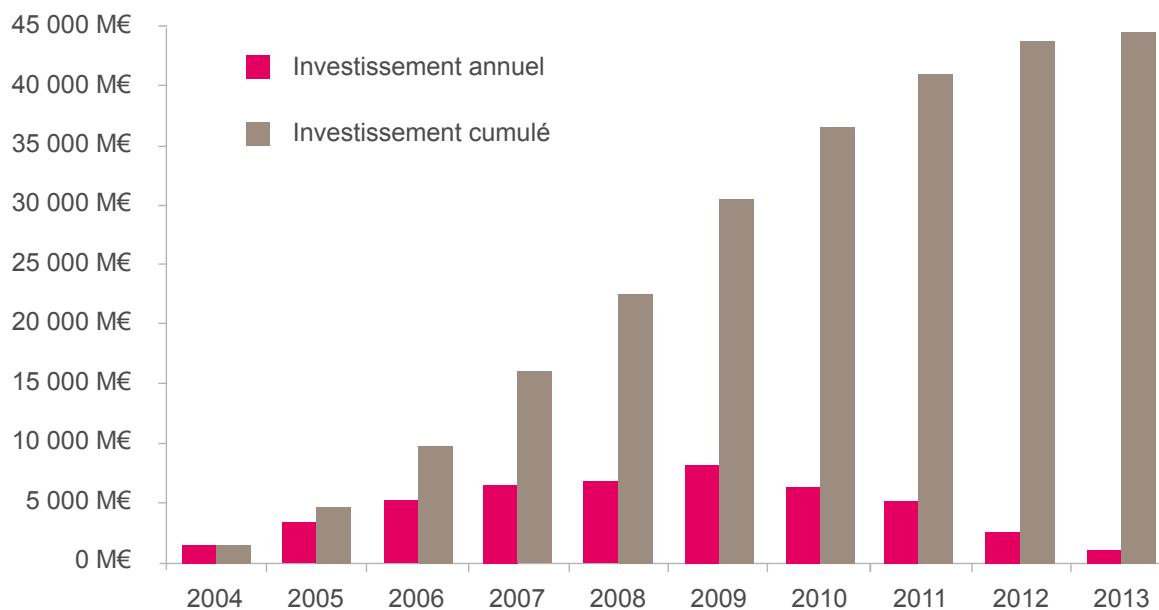
La totalité des opérations financées par l'ANRU représente 44,4 milliards d'euros d'investissements sur la période 2004 - 2013. L'ANRU finance le PNRU à hauteur de 26,4 % en moyenne.

## FINANCEMENT DU PROGRAMME





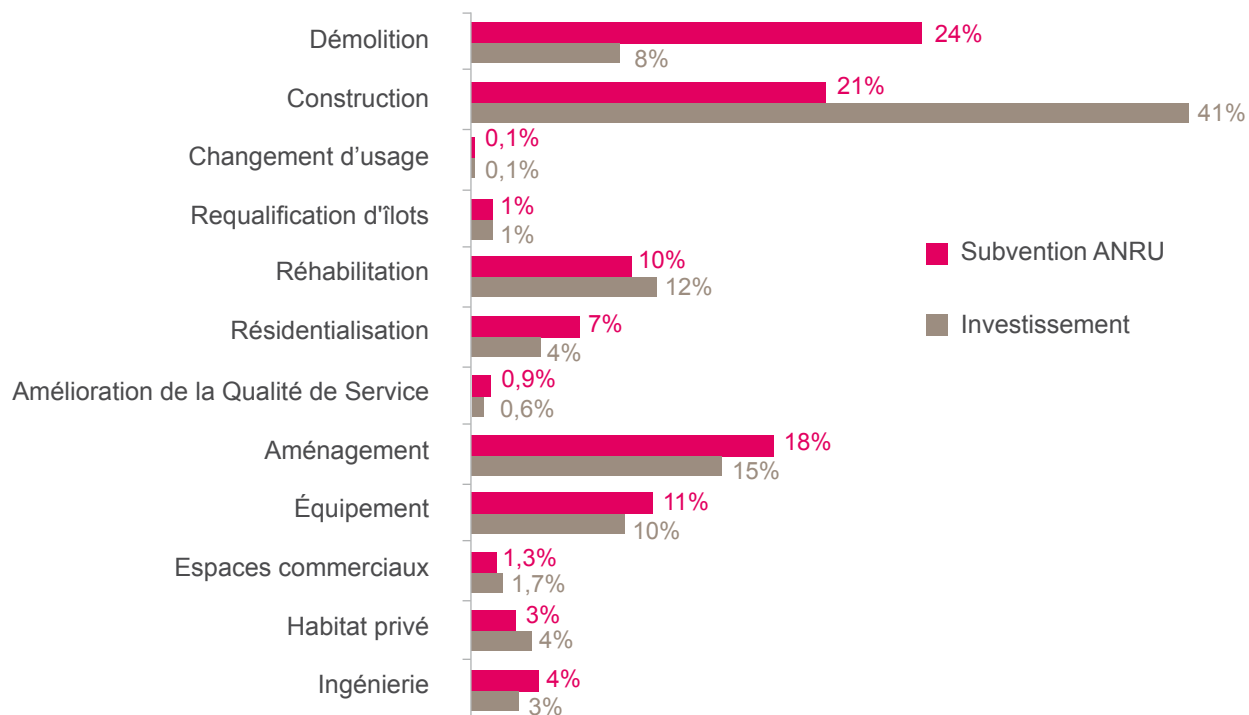
## INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS SELON L'ANNÉE DE DÉBUT DES TRAVAUX



Sur la durée du Programme, la programmation 2004-2011 représente :

- 92,7 % des investissements,
- 93,5 % de la subvention ANRU à engager.

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA SUBVENTION ANRU PROGRAMMÉS PAR FAMILLE D'OPÉRATIONS



Les interventions sur l'habitat représentent 65% des investissements et prévoient :

- la démolition de 140 000 logements (dont 3 230 dans les DOM où la reconstitution n'est pas financée par l'ANRU mais par l'État),
- la reconstitution de l'offre locative sociale à hauteur de 136 000 logements,
- la réhabilitation de 324 000 logements,
- la résidentialisation de 353 000 logements.

## Les engagements par attribution de subventions

En K€

	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Engagements cumulés fin 2011
<b>PNRU (inclus Plan de relance)</b>	344 147	796 949	646 233	1 109 570	961 303	2 103 508	1 409 379	1 165 163	8 536 252

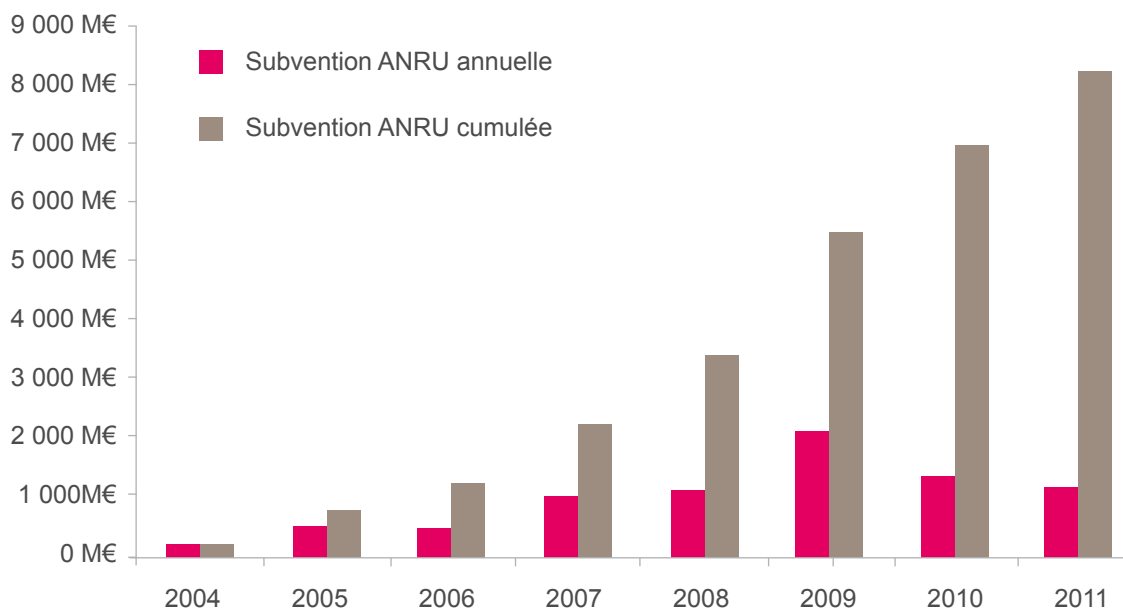
### Situation des engagements au 31 décembre 2011

Le montant total des engagements 2011 est de 1 165 M€, en retrait de 17% par rapport à 2010 et inférieur de 15% à la prévision du budget dans son hypothèse médiane. Le retard pris sur les engagements en 2011 est expliqué par les délégués territoriaux par le retard pris dans la signature d'avenants, qui bloquent les processus d'exécution financière. De gros volumes d'engagements (374 M€) ont été concentrés sur le mois de décembre. Il est possible que les mesures dérogatoires actées dans la loi de finances 2012 concernant le passage

de la TVA à taux réduit à 7% pour le logement social aient accéléré l'engagement financier des opérations de construction.

Le montant des engagements cumulés de l'Agence atteint 8 536 M€. La subvention engagée sur les opérations conventionnées (programmées, hors opérations isolées) représente à fin 2011 plus de 8,2 milliards d'euros, équivalents à 71% du Programme affecté (contre 61,8% l'an dernier).

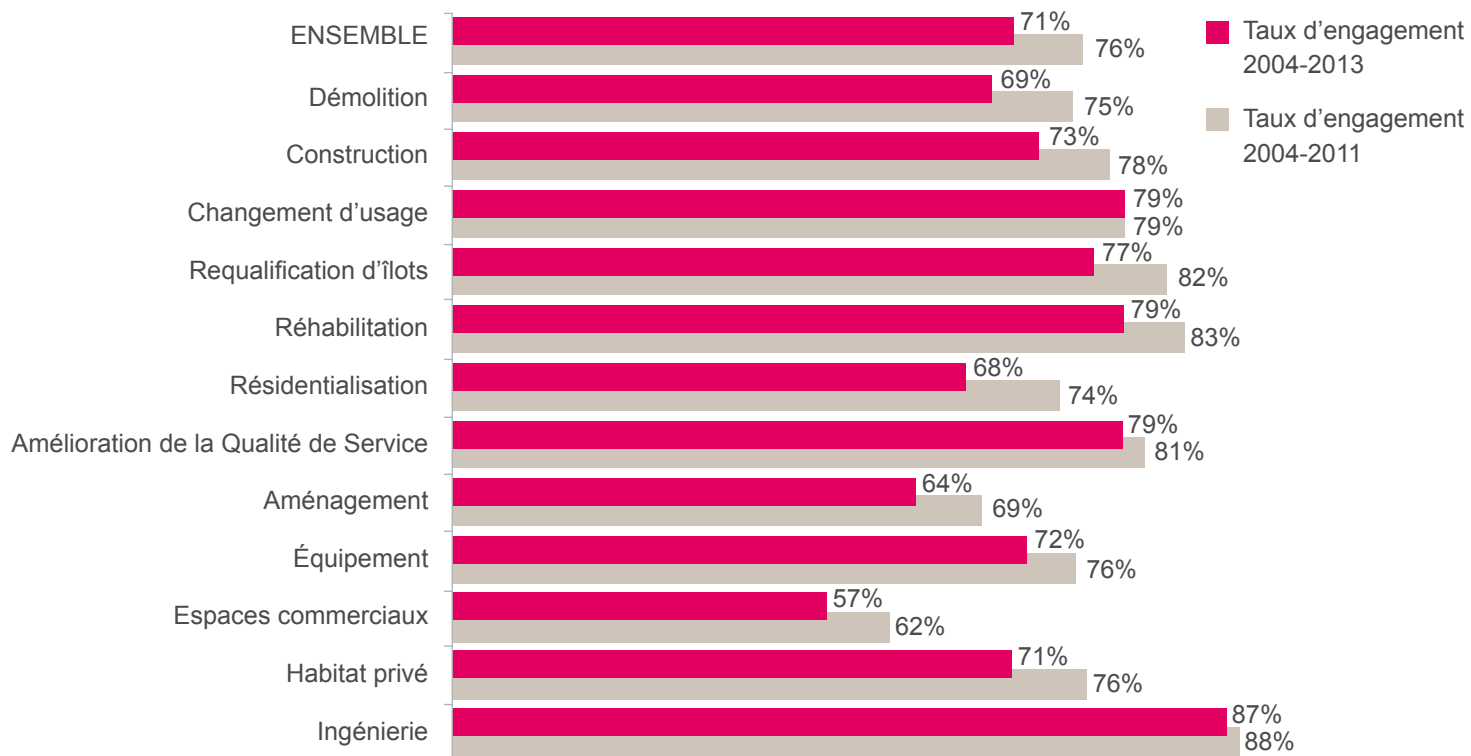
#### SUBVENTION ENGAGÉE SUR LES PROJETS CONVENTIONNÉS



La subvention est représentée ici selon l'année de premier engagement des opérations, déduction faite des annulations et modifications.

Le taux d'engagement rapportant la subvention engagée à la subvention programmée sur la période 2004-2011 atteint 76%. Le taux d'engagement sur l'ensemble du Programme est de 71%.

### TAUX D'ENGAGEMENT PAR FAMILLE D'OPÉRATIONS





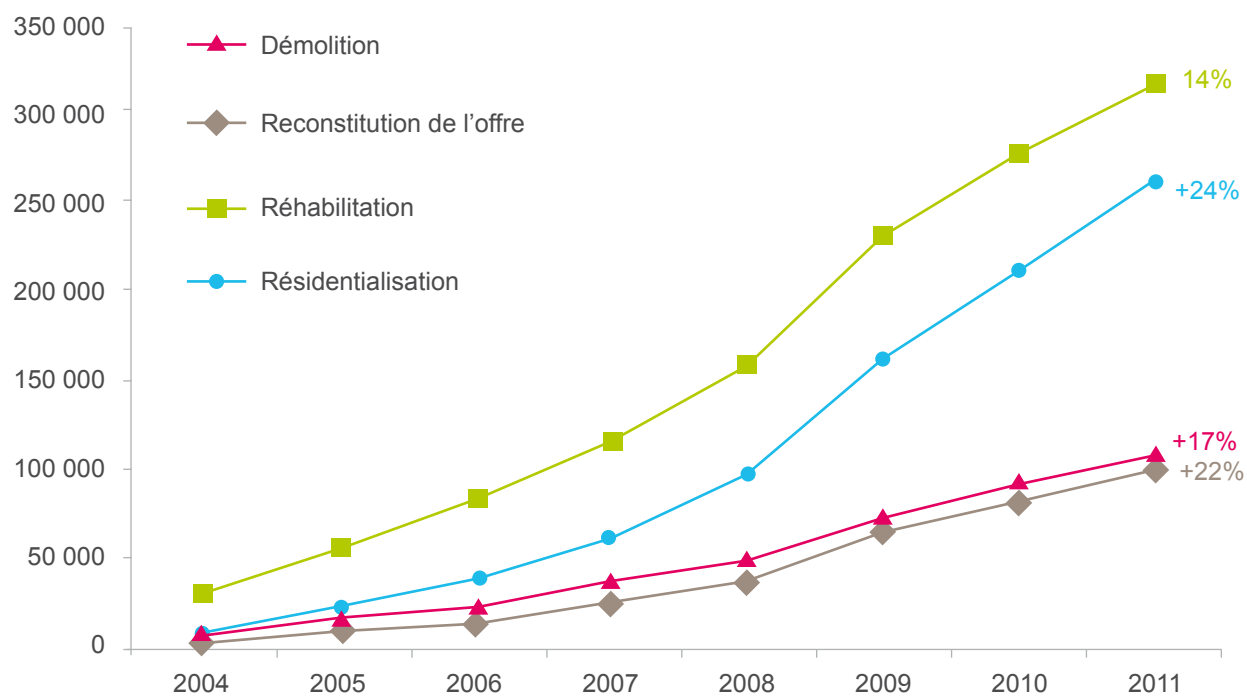
Les opérations relatives à l'habitat représentent 65 % de la subvention engagée de 2004 à 2011.

Les nombres de logements dont les opérations sont engagées sont de :

- 111 200 logements en démolition,
- 102 100 logements en reconstitution de l'offre,
- 318 600 logements en réhabilitation,
- 264 100 logements en résidentialisation.

Ces chiffres incluent les engagements sur des opérations isolées.

### NOMBRE DE LOGEMENTS ENGAGÉS PAR FAMILLE



## Analyse du rythme d'engagement

Les engagements de l'Agence par Décisions Attributives de Subvention (DAS) pour les opérations conventionnées (donc hors opérations isolées) concernent 19 100 opérations de rénovation urbaine démarrées pour un montant de 8 223 M€.

L'analyse des taux d'engagement en fonction des dates de programmation des opérations, c'est-à-dire les dates prévisionnelles de démarrage des opérations inscrites dans les conventions, fait apparaître en 2011 une progression des taux d'engagement par rapport à une programmation qui a été très sensiblement recalée par les avenants.

En M€

<b>Situation fin 2008</b>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Programmé	486	1 104	1 883	2 261	2 101	1 257	684	333	78	8	10 194
dont engagé	388	901	1 233	789	295	21	18	0	0	0	3 646
Taux d'engagement	80%	82%	65%	35%	14%	2%	3%	0%	0%	0%	36%
<b>Situation fin 2009</b>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Programmé	468	1 077	1 781	2 132	2 120	1 830	902	513	204	59	11 086
dont engagé	390	936	1 444	1 488	918	472	62	5	2	0	5 718
Taux d'engagement	83%	87%	81%	70%	43%	26%	7%	1%	1%	0%	52%
<b>Situation fin 2010</b>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Programmé	459	1 042	1 715	1 968	2 015	1 952	1 184	701	313	115	11 463
dont engagé	394	959	1 475	1 652	1 344	983	247	37	7	0	7 099
Taux d'engagement	86%	92%	86%	84%	67%	50%	21%	5%	2%	0%	62%
<b>Situation fin 2011</b>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Programmé	439	1 004	1 553	1 777	1 749	1 912	1 358	1 029	536	221	11 578
dont engagé	409	951	1 442	1 614	1 459	1 406	602	288	49	3	8 223
Taux d'engagement	93%	95%	93%	91%	83%	74%	44%	28%	9%	2%	71%

Les taux d'engagement constatés sont beaucoup plus forts que prévu au budget pour les opérations programmées de 2009 à 2011. Pour les opérations

les plus anciennes en revanche, les taux sont plus proches de ceux qui avaient été retenus au budget.

Les écarts entre la prévision d'engagement du budget, dans son hypothèse médiane (1 366 M€), et le niveau d'engagement atteint (1 165 M€) se décomposent comme suit :

- - 214 M€ correspondant à des engagements plus forts que prévu en 2010,
- - 709 M€ liés au décalage de la programmation,
- + 741 M€ liés à la progression des taux d'engagement,
- - 19 M€ sur les opérations isolées.

La même analyse d'écarts entre les prévisions actualisées à la clôture 2010 (1 419 M€), et le

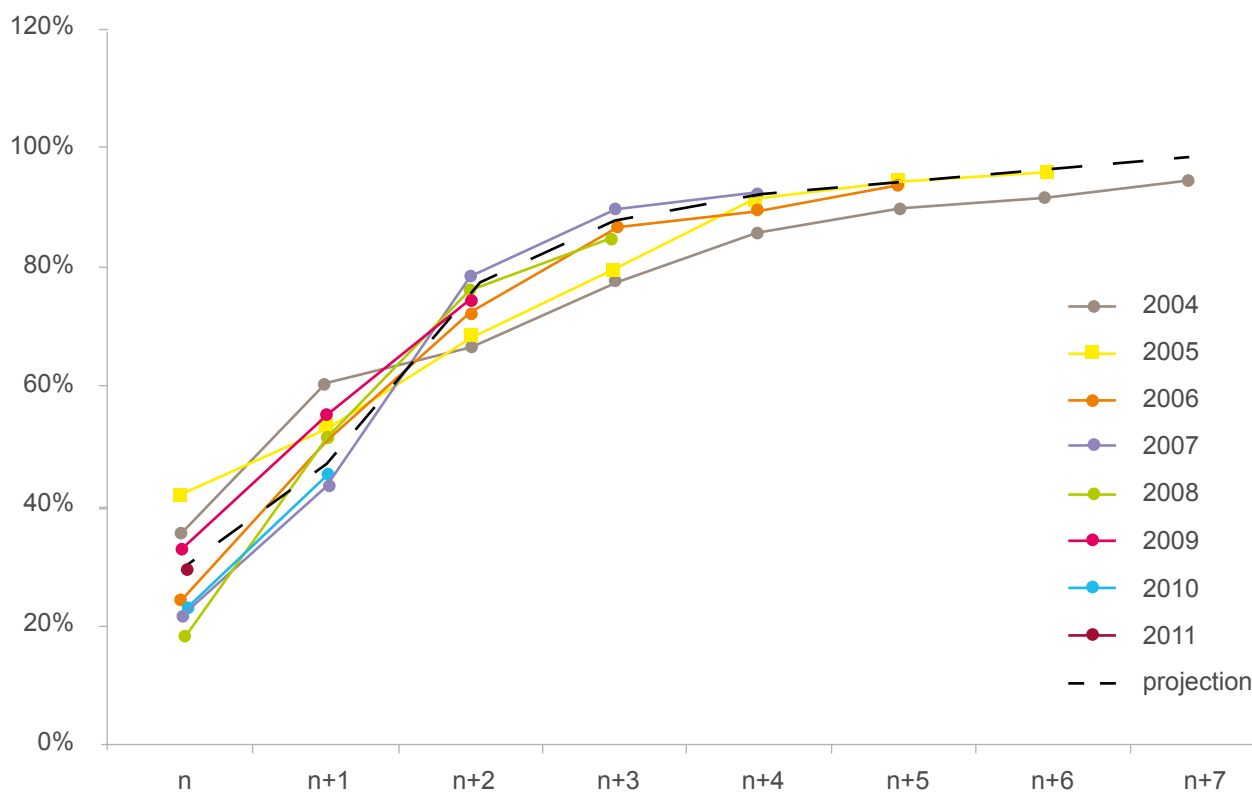
niveau d'engagement atteint (1 165 M€) donne le résultat suivant :

- - 477 M€ liés au décalage de la programmation,
- + 227 M€ liés à la progression des taux d'engagement,
- - 4 M€ sur les opérations isolées.

Les prévisions d'engagement sont fortement perturbées par les décalages de programmation.

Les courbes d'évolution des taux d'engagement en fonction de l'année de programmation des opérations ont été mises à jour. Elles permettent d'établir une tendance moyenne, revue à la hausse sur la base de la programmation recalée.

#### ANALYSE DES TAUX D'ENGAGEMENT EN FONCTION DE L'ANNÉE DE PROGRAMMATION



Le délai d'engagement qui sépare la date de démarrage prévisionnelle de chaque opération physique et la date d'attribution de subvention a été de 10 mois en 2011 (à comparer à 1 an et 5 mois en 2010, 1 an et 7 mois en 2009). 85 % des demandes de DAS présentées en

2011 ont fait l'objet d'une demande de paiement simultanée. Pour les 15% restants, le délai de demande de paiement des maîtres d'ouvrage qui s'est écoulé entre la date de subvention et la première demande de paiement (avance) a été en moyenne de 3 mois.

## Les paiements

En K€

	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Cumul fin 2011
<b>PNRU (inclus Plan de relance)</b>	9 207	99 185	228 000	405 339	618 886	995 588	1 175 757	1 102 100	4 634 062
<b>% paiement / engagements</b>									54,3%

Le montant cumulé des dépenses d'intervention (décaissements et recouvrements) atteint, à la fin de l'exercice 2011, 4 634 M€. Ce montant représente 54,3% des engagements cumulés au 31 décembre 2011, à comparer à 47,9% en 2010.

Globalement, les paiements effectifs de l'exercice 2011 (hors recouvrements) s'élèvent à 1 107 M€, soit un retrait de 6% par rapport à 2010. 9 144 demandes de paiement ont été traitées en 2011 dont 2 687 avances, 3 844 acomptes et 2 613 soldes, ce qui représente une progression globale de 5% du nombre de paiements, dont le montant moyen a donc baissé. 106 recouvrements ont été effectués pour un montant de 5 M€.

Les paiements sont inférieurs de 163 M€ à la prévision du budget 2011 de l'établissement dans son hypothèse médiane (1 265 M€). Cet écart est la conséquence d'un niveau de paiement plus élevé en 2010 que prévu lors de l'actualisation du budget 2011 pour 60 M€ et du faible niveau d'engagement 2011 pour 40 M€. Le reste de l'écart

est imputable à des reprises d'avances plus fortes que prévu sur les opérations dont les paiements ont démarré à partir du nouveau règlement financier de 2007 et à une sous-évaluation de l'effet lié à la suppression des avances à 30% en 2011.

Les paiements décaissés dans l'exercice se déclinent en versements d'avances initiales (172 M€) et acomptes ou soldes versés sur justification de la réalisation physique des opérations de rénovation urbaine (930 M€). Lors des versements des acomptes et des soldes, des avances versées les années antérieures ont été reprises à hauteur de 281 M€. Le solde des avances versées aux maîtres d'ouvrage a donc diminué de 108 M€ en 2011, alors qu'une augmentation de 75 M€ était prévue au budget 2011.

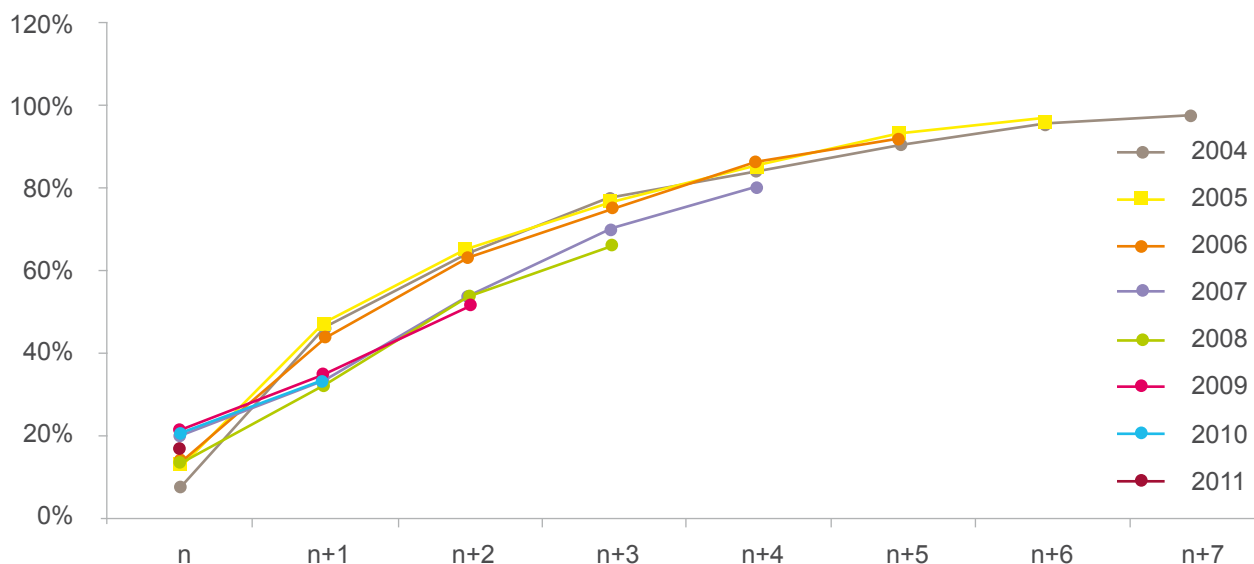
Les mandats comptabilisés sur l'exercice 2011 (paiements correspondant à l'avancement des travaux, hors versements d'avances et reprises d'avances) sont de 1 210 M€, soit un niveau très proche de celui qui était prévu au budget (1 235 M€).

## Analyse du rythme de paiement

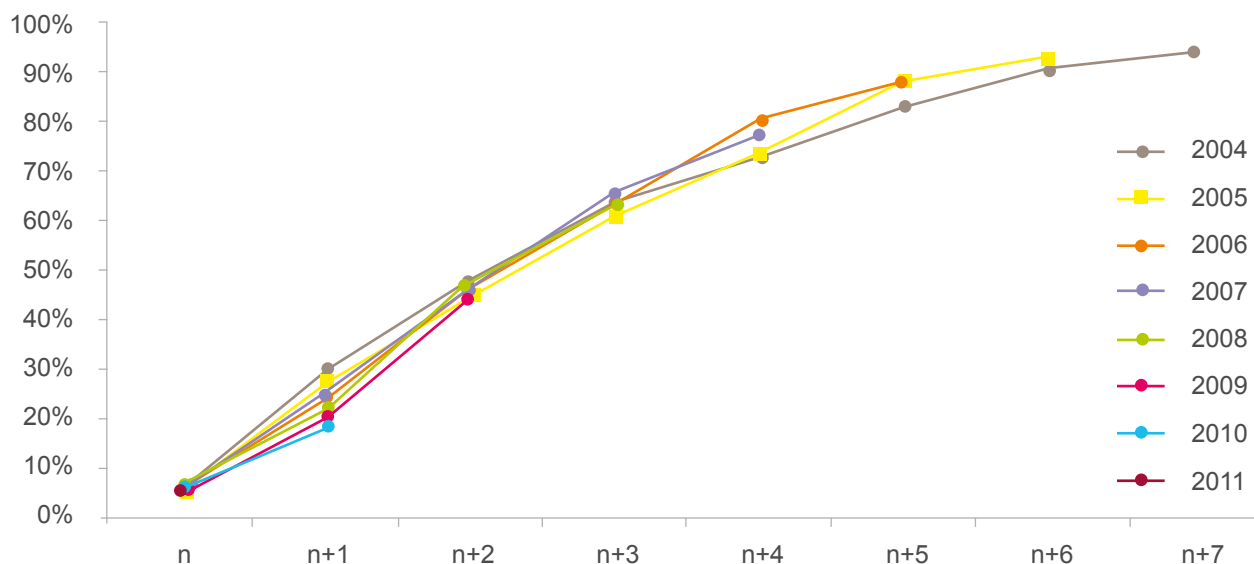
L'analyse du rythme de paiement a été effectuée au regard de la date de la première demande de paiement. Les graphes qui suivent font apparaître les montants totaux payés et la part mandatée, qui

correspond aux paiements effectués sous forme d'acompte et de solde, hors reprise d'avance, en lien direct avec l'avancement des opérations présenté par les maîtres d'ouvrage.

### ÉVOLUTION DU TAUX DE PAIEMENT EN FONCTION DE L'ANNÉE DE LA PREMIÈRE DEMANDE DE PAIEMENT



### ÉVOLUTION DU TAUX DE MANDATEMENT EN FONCTION DE L'ANNÉE DE LA PREMIÈRE DEMANDE DE PAIEMENT





On observe que le taux de mandatement suit une courbe stable, qui est liée à l'avancement physique des opérations, contraint par les durées normales d'exécution des opérations et peu dépendant de la maturité des projets de rénovation urbaine.

La courbe des taux de paiement reste stable et prévisible pour les opérations engagées sous l'ancien règlement. Pour les opérations du nouveau règlement engagées à partir de 2007, nous ne disposons que de 4 ans d'historique, ce qui est encore insuffisant pour dresser des courbes complètes.

## Analyse des délais de paiement

Les délais de paiement sont en hausse apparente en 2011. Le délai qui sépare la validation de la demande du maître d'ouvrage telle qu'elle est renseignée dans le système d'information du paiement effectif a été en moyenne de 118 jours en 2011 à comparer à 90 jours en 2010 :

- 90 jours pour les avances (54 jours en 2010, 76 jours en 2009 et 207 jours en 2008),
- 112 jours pour les acomptes (90 jours en 2010, 111 jours en 2009 et 206 jours en 2008),
- 151 jours pour les soldes (135 jours en 2010, 194 jours en 2009 et 286 jours en 2008).

L'augmentation des délais porte sur les délais d'instruction au niveau départemental (+41 jours en moyenne, les délais étant passés de 42 jours en 2010 à 83 jours en 2011) alors que les délais de paiement au niveau de l'Agence Comptable ont continué à se réduire (-14 jours en moyenne, les délais étant passés de 49 jours en 2010 à 35 jours en 2011). L'ouverture d'AGORA aux maîtres d'ouvrage, qui s'est finalisée début 2011, a probablement contribué à donner une vision plus fiable et plus complète des délais d'instruction locaux. Les délégués territoriaux et les maîtres d'ouvrage s'accordent à dire qu'il n'y a pas eu de dérive effective des délais de paiement en 2011.

# Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Au 31 décembre 2011, 15 conventions ont été signées ou passées en Comité d'Engagement. Elles représentent un montant de subvention total de 207 M€, dont 95,7 M€ apportés par l'ANRU.

Les deux conventions de Meaux et de Sète présentaient au 31/12/2011 un début d'exécution financière avec un montant total d'engagement de 1,3 M€ et des paiements sous forme d'avances à hauteur de 191 K€.

# Les collèges dégradés

En 2011, des Décisions Attributives de Subvention ont été accordées à hauteur de 13 950 K€ sur 5 des 7 sites prévus pour ce programme. Des avances ont été payées sur ces 5 opérations pour un montant de 2 093 K€. On note un retard

d'exécution financière sur les sites de Vaulx-en-Velin (opérations en cours d'exécution, mais non engagées financièrement) et de La Bruyère à Tours (opération terminée, mais seule une avance a été versée).

# Les internats d'excellence

A fin 2011, 26 projets ont été validés, permettant, au terme de leur réalisation, la création de 4 100 places, pour un montant d'affectation de 219 M€, dont 7 projets pour 48 M€ gérés par le Ministère de l'Éducation Nationale depuis 2010 et 171 M€ gérés par l'ANRU.

Les projets gérés par l'ANRU se sont traduits par 12 conventions signées fin 2011 pour un montant d'engagement de 120,7 M€. Des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont également été engagées sur 7 sites pour un montant de 328 K€. Près de 40 M€ ont été décaissés en 2011.

16 projets de développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle ont été retenus en 2011. Ils correspondent à un montant d'affectations de 45 M€. Une convention a pu être signée avant fin décembre 2011 pour un montant d'engagement de 1,1 M€, dont 225 K€ payés.

Les dépenses de fonctionnement engagées par l'ANRU pour la gestion du programme, qui sont refacturées au budget annexe des internats d'excellence, ont été de 336 K€.

En K€

	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Cumul fin 2011
<b>Ressources</b>	<b>452 000</b>	<b>0</b>	<b>452 000</b>
<b>Affectations</b>	<b>0</b>	<b>215 100</b>	<b>215 100</b>
dont action 1		170 780	170 780
dont action 2		44 320	44 320
<b>Engagements</b>	<b>0</b>	<b>121 030</b>	<b>121 030</b>
dont action 1		119 920	119 920
dont action 2		1 110	1 110
<b>Paiements</b>	<b>0</b>	<b>40 071</b>	<b>40 071</b>
dont action 1		39 846	39 846
dont action 2		225	225
<b>Fonctionnement</b>	<b>85</b>	<b>336</b>	<b>421</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>85</b>	<b>40 407</b>	<b>40 492</b>

Les internats d'excellence font l'objet d'un budget annexe et d'une gestion de trésorerie séparée.  
Affectations : projets validés par le Premier Ministre / Engagements : conventions signées.

# Le budget de fonctionnement

## Les produits imputables au fonctionnement

En €

		Clôture 2010	EPRD* 2011	Clôture 2011	Écart 2010-2011	Évolution 2010-2011
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>9 767 239</b>	<b>4 900 000</b>	<b>5 417 805</b>	<b>- 4 349 434</b>	<b>- 45%</b>
757	Subventions de fonctionnement	9 563 373	4 900 000	4 745 464	- 4 817 909	- 50%
758	Produits divers de gestion courante	203 866	0	672 342	468 475	230%
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>2 420 964</b>	<b>600 000</b>	<b>5 404 870</b>	<b>2 983 905</b>	<b>123%</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>132 027</b>	<b>0</b>	<b>246 641</b>	<b>114 614</b>	<b>87%</b>
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>2 052</b>	<b>0</b>	<b>189 132</b>	<b>187 080</b>	<b>0%</b>
<b>79</b>	<b>Transferts de charges</b>	<b>90 627</b>	<b>0</b>	<b>85 633</b>	<b>- 4 994</b>	<b>- 6%</b>
<b>Total</b>		<b>12 412 909</b>	<b>5 500 000</b>	<b>11 344 081</b>	<b>- 1 068 828</b>	<b>- 9%</b>

\* EPRD : État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11 344 081 euros. Elles sont de natures diverses.

## Les subventions de fonctionnement

En 2011, l'Agence a comptabilisé 5 417 805 euros de subventions, dont 4 millions d'euros de la Caisse des Dépôts pour fonctionnement de l'Agence et

0,7 million d'euros en remboursement des dépenses du Pôle d'Appui Opérationnel.

## Les produits financiers

Les plus-values sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement (SICAV de trésorerie CDC et DEXIA) ont été de 2 491 903€ et s'ajoutent aux intérêts des comptes à terme d'un montant de 2 815 334€ et à ceux du compte de placement rémunéré pour 97 633€. Soit un total général de 5 404 870€, en augmentation de plus du double (123%) par rapport à 2010.

En octobre 2011, il a été décidé de liquider le portefeuille d'OPVCM, compte tenu de la situation

dégradée des marchés financiers, et d'orienter les placements sur des comptes à terme. Ceci afin de sécuriser les placements et de consolider la dette de l'État conformément aux directives de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). De plus, l'ANRU a été autorisée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 à ouvrir un compte de placements rémunérés dans les écritures de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) de Paris.

## Les autres produits

Des produits sur exercices antérieurs et transferts de charges d'exploitation sont comptabilisés pour respectivement 253 406 et 85 633 euros.

Ils correspondent principalement à des recettes liées au personnel : Indemnités Journalières de Sécurité Sociale, aide pour l'emploi de travailleurs, remboursements divers tels que tickets restaurant.

Par ailleurs, un produit de 356 875 euros est enregistré en 2011, correspondant à la refacturation des frais de fonctionnement des internats d'excellence.

# Les dépenses de fonctionnement

En €

		Clôture 2010	EPRD* 2011	Clôture 2011	Écart 2010-2011	Évolution 2010-2011
60	Achats	1 080 835	1 088 500	1 170 644	89 809	8%
61	Services extérieurs	4 339 874	6 206 620	5 686 627	1 346 752	31%
62	Autres services extérieurs	7 868 336	8 157 492	5 886 878	- 2 001 458	- 25%
<b>CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES</b>		<b>13 289 045</b>	<b>15 452 611</b>	<b>12 724 148</b>	<b>- 564 897</b>	<b>- 4%</b>
63	Impôts, taxes et versements assimilés	688 861	718 877	656 037	- 32 824	- 5%
64	Charges de personnel	7 346 837	8 060 736	7 432 805	85 968	1%
67	Charges exceptionnelles	32 190	0	24 329	- 7 861	- 24%
68	Dotations aux amor <sup>ts</sup> et aux provisions**	887 681	702 000	734 456	- 153 226	- 17%
69	Participation et impôts société	296 676	270 218	401 990	105 314	35%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 541 290</b>	<b>25 204 442</b>	<b>21 973 765</b>	<b>- 567 525</b>	<b>- 3%</b>

		Clôture 2010	EPRD* 2011	Clôture 2011	Écart 2010-2011	Évolution 2010-2011
20	Immobilisations incorporelles	16 834	85 404	78 538	61 704	367%
21	Immobilisations corporelles	640 537	338 000	104 544	- 535 992	- 84%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>657 371</b>	<b>423 404</b>	<b>183 083</b>	<b>- 474 288</b>	<b>- 72%</b>

<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 198 660</b>	<b>25 627 846</b>	<b>22 156 848</b>	<b>- 1 041 813</b>	<b>- 4,5%</b>
---	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------	---------------

\* EPRD : État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses.

\*\* Hors Dotations aux amortissements sur Intervention.

Le montant cumulé du budget de fonctionnement et d'investissement arrêté à l'EPRD s'élevait à 25 627 846 euros. Les dépenses réelles sont de

22 156 848 euros, soit une baisse de 4,5% par rapport au réel 2010 et une économie de 3,5M€ par rapport au budget.



Les dépenses de fonctionnement et d'investissement se décomposent comme suit.

## Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 7432805 euros, ce qui représente une hausse de 1% par rapport au réalisé 2010. Le montant net du coût du personnel est de 7093766 euros si l'on déduit du montant ci-dessus les produits de gestion courante et les transferts de charges liés au personnel, vus dans le poste des recettes de fonctionnement.

Au cours de l'année 2011, le plafond d'emploi fixé à l'ANRU a été maintenu à 86 personnes.

Ce poste tient compte de l'évolution des taux de cotisation pensions civiles, prévoyance et charges URSAFF.

## Les consommations intermédiaires

Le poste consommations intermédiaires regroupe les dépenses des comptes 60, 61 et 62, qui s'élèvent à 12724148 euros, en baisse de 4% par rapport à 2010.

En €	Clôture 2010	EPRD* 2011	Clôture 2011	Écart 2010-2011	Évolution 2010-2011
Direction Générale	8 502	20 000	15 474	6 972	82%
Locaux et aménagements	1 529 129	1 451 946	1 627 478	98 349	6%
Projet AGORA	2 661 210	991 656	867 238	- 1 793 972	- 67%
Secrétariat Général	<b>2 290 855</b>	<b>2 408 337</b>	<b>2 312 134</b>	21 279	1%
Direction du Secrétariat Général	568 304	509 000	302 336	- 265 968	- 47%
Ressources Humaines	139 251	262 022	481 181	341 930	246%
Moyens Généraux	830 071	783 738	840 827	10 756	1%
Informatique	753 229	853 577	687 790	- 65 439	- 9%
Direction de l'Animation et de l'Appui	<b>3 939 656</b>	<b>4 475 000</b>	<b>4 100 032</b>	160 376	4%
Animation des Réseaux	436 512	1 508 000	1 322 261	885 748	203%
Pôle d'Appui Opérationnel	1 074 875	1 200 000	1 274 364	199 489	19%
Formation	416 731	777 000	451 277	34 546	8%
Conventions MEDDTL** / Intérieur / ERU (École de la Rénovation Urbaine)	2 004 742	975 000	1 049 628	- 955 114	- 48%
Autres dépenses	6 796	15 000	2 502	- 4 294	- 63%
Direction de la Communication	<b>1 025 578</b>	<b>1 458 500</b>	<b>1 103 165</b>	77 587	8%
CES (Comité d'Évaluation et de Suivi)	<b>106 482</b>	<b>90 000</b>	<b>72 830</b>	- 33 652	- 32%
Direction de la Stratégie et du Développement du Programme	<b>1 466 425</b>	<b>2 606 929</b>	<b>2 370 393</b>	901 968	61%
Points d'Étape	1 011 053	1 367 000	1 482 164	471 112	47%
PNRU	370 201	987 569	724 248	354 046	96%
PNRQAD	75 894	228 360	118 888	42 995	57%
Autres dépenses	11 277	24 000	45 093	33 815	300%
Direction des Relations Institutionnelles	<b>39 782</b>	<b>65 500</b>	<b>34 436</b>	- 5 346	- 13%
Directions Opérationnelles	<b>30 900</b>	<b>38 000</b>	<b>43 291</b>	12 391	40%
Direction Financière	<b>188 526</b>	<b>146 743</b>	<b>148 495</b>	- 40 031	- 21%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>13 289 045</b>	<b>13 752 611</b>	<b>12 694 966</b>	<b>- 594 079</b>	<b>- 4%</b>
Internats d'excellence		<b>600 000</b>	<b>29 182</b>	29 182	
Qualité Architecturale		<b>1 100 000</b>			
<b>Total</b>	<b>13 289 045</b>	<b>15 452 611</b>	<b>12 724 148</b>	<b>- 564 897</b>	<b>- 4%</b>

\* EPRD : État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses.

\*\* MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Les principaux écarts concernent :

- **Projet Agora : 867 K€**

Ce poste est en forte baisse (-67%) du fait de la fin du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a accompagné l'ANRU dans le déploiement d'Agora aux maîtres d'ouvrage en 2010.

- **Secrétariat Général : 302 K€**

Les dépenses 2011 étaient encore sur une base élevée en raison de l'achèvement de la démarche stratégique de l'Agence. Ce poste baisse de 47%.

- **Ressources Humaines : 481 K€**

Ce poste tient compte de la refacturation des charges d'un employé de l'Agence dans le cadre d'un nouveau contrat de mise à disposition et augmente donc de 246%.

- **Animation Réseau : 1 322 K€**

Ce poste voit son budget fortement augmenter en 2011 (+203%), pour l'organisation des Journées d'Échanges de la Rénovation Urbaine (JERU), alors que l'année 2010 était une année de Forums Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine (FRARU). Les JERU ont été particulièrement significatives en 2011, à Paris, avec un plus grand nombre de participants et une animation médiatique.

- **Conventions MEDDTL / Intérieur / ERU : 1 050 K€**

Le budget 2010 regroupait les deux exercices 2009 et 2010 pour les conventions Équipement et Intérieur. Ce poste retrouve en 2011 un niveau normal de dépenses, correspondant à un exercice pour les trois conventions MEDDTL / Intérieur / École de la Rénovation Urbaine et baisse donc de 48%.

- **Points d'Étape : 1 482 K€**

Le niveau de dépenses 2011 sur les points d'étapes correspond au volume d'activité cible d'une quarantaine de points d'étape annuels, alors que l'exercice 2010 présentait une charge légèrement affaiblie. Le coût moyen d'une mission point d'étape reste stable.

- **PNRU : 724 K€**

Le poste développement du PNRU voit son budget augmenter (+96%) en raison des missions relatives aux questions de qualité urbaine, architecturale et paysagère des projets de rénovation urbaine (étude préalable à l'attribution des primes aux JERU).

## Les impôts et taxes, la participation et l'impôt sur les sociétés

Les dépenses d'impôts et taxes, essentiellement liées à la masse salariale, s'élèvent à 656 K€ en 2011.

L'impôt sur les placements financiers, qui s'élève à 282 K€, a fortement augmenté en 2011 (+250%)

compte tenu de l'importance des intérêts générés par les placements en comptes à terme à hauteur de 2815333€ en 2011. Ces intérêts sont taxés à 10% du produit brut.

## Les immobilisations, amortissements et provisions

Ce poste s'élève à 734 K€. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire approuvé par délibération du Conseil d'Administration du 7 juillet 2004 :

201000	Frais d'établissement	5 ans
203000	Frais de recherche et de développement	3 ans
205300	Logiciels acquis ou sous-traités	3 ans
215400	Matériel et outillage industriel	5 ans
218100	Installation générale, aménagements divers	3 ans
218100	Installation générale, aménagements divers	10 ans
218200	Matériel de transport	5 ans
218300	Matériel de bureau informatique	3 ans
218400	Mobilier	7 ans

Ce poste comprend 92 K€ de dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnels.

# Les faits caractéristiques et la comparabilité des comptes

## Les rappels sur le régime administratif et financier de l'ANRU

---

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a été créée par la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 (loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine qui a institué le Programme National de Rénovation Urbaine. C'est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) soumis aux règles de la comptabilité publique qui a été installé par décret du 9 février 2004. L'ANRU est un opérateur de l'État. Ses comptes sont valorisés dans les comptes de l'État au compte 26 "participations".

L'organisation comptable et financière de l'ANRU est régie par les textes suivants :

- Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 (articles 15) modifié par le décret n° 2010-718 du 29 juin 2010,
- Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique (articles 151 à 153 et 190 à 225),
- Instruction M 9-5 du 18 juillet 2002 de la direction générale de la comptabilité publique relative aux EPIC,
- Règlement général de l'ANRU,
- Règlements comptables et financiers de l'ANRU (2005, 2007 et modifié en 2009 et en 2010).

L'ANRU est dotée d'un comptable public, nommé par arrêté du Ministre du budget et des comptes publics, chargé de l'exécution des recettes et dépenses, de la trésorerie, de la tenue de la comptabilité, de la réalisation du compte financier et responsable personnellement et pécuniairement devant la Cour des Comptes.

Le Directeur Général de l'ANRU est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'ANRU (article 11 du décret du 19 février 2004). Il propose les comptes au Conseil d'Administration de l'ANRU qui les valide et les arrête. Le Conseil d'Administration approuve le compte financier par délibération. Celle-ci devient exécutoire si les représentants de l'État compétents ne s'y opposent pas (pour l'ANRU : Ministre chargé de la politique de la ville et Ministre du budget et des comptes publics).



# La comparabilité des comptes

---

Concernant les règles et méthodes comptables, les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La monnaie est l'euro.

L'ANRU dispose d'une seule comptabilité et ne possède pas de filiale, ni d'établissement secondaire.

Un budget annexe a été créé en 2010 pour la gestion du Programme Internats d'excellence.

La durée de l'exercice correspond à l'année civile.

# La certification des comptes annuels

---

**L'ANRU a décidé depuis 2009 de faire certifier ses comptes annuels par un commissaire aux comptes. Ainsi, pour la troisième année consécutive, les comptes de l'exercice 2011,**

**comme ceux des exercices 2010 et 2009, ont été certifiés sans réserve par le cabinet Grant Thornton, commissaire aux comptes.**

# La situation financière

## Les notes relatives aux postes du bilan

Au 31 décembre 2011, la structure du bilan est la suivante :

<i>En €</i>	2011	2010	Variations 2010-2011
Actif			
Actif immobilisé net	1 066 337	1 489 767	(423 430)
Actif circulant	1 883 584 695	2 660 616 141	(777 031 446)
<b>Total actif</b>	<b>1 884 651 033</b>	<b>2 662 105 908</b>	<b>(777 454 875)</b>
Passif			
Capitaux propres	(3 121 019 206)	(2 414 786 256)	706 232 950
Provisions pour risques et charges	4 452 966 720	4 417 956 504	35 010 216
Dettes	552 703 519	658 935 660	106 232 141
<b>Total passif</b>	<b>1 884 651 033</b>	<b>2 662 105 908</b>	<b>(777 454 875)</b>

Les montants significatifs impactant les postes du bilan sont explicités ci-après.

## L'actif immobilisé

### ACTIF IMMOBILISÉ : MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2011

En €	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 841 397	54 374	78 538	1 817 233
Immobilisations corporelles	2 537 251	238 083	104 544	2 670 790
Immobilisations financières	32 500	0	31 000	1 500
<b>Total</b>	<b>4 411 148</b>	<b>292 457</b>	<b>214 082</b>	<b>4 489 524</b>

Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 292457€ et les sorties à 214082€.

- **Immobilisations incorporelles :**  
acquisition de logiciels.

- **Immobilisations corporelles :**  
les principales acquisitions concernent :

- des acquisitions de matériel divers (détecteurs de portes et vidéo surveillance pour améliorer la sécurité des locaux) pour un total de 93826€,

- un véhicule de direction pour 28826€,

- du matériel informatique, du mobilier et de matériel de bureau pour 115430€. Les diminutions d'immobilisations pour 214082€

sont dues à des sorties de logiciels amortis (pour 78538€) et à une cession de véhicule de direction (25114€) et à des sorties de matériel informatique pour 78300€,

Les diminutions d'immobilisations pour 69948 € sont dues à des cessions de véhicules et à des sorties de matériel de bureau suite à des vols d'ordinateurs.

- **Immobilisations financières :**  
diminution de 31000€ générée par la restitution de la caution de locaux de bureaux.

# L'actif circulant

## Créances

### ÉTAT DES CRÉANCES

En €	2011	2010	Variation 2010-2011
Avances versées aux maîtres d'ouvrage Créances entre 1 et 5 ans	677 080 530	781 431 644	(104 351 114)
Autres créances d'exploitation inférieures à 1 an	360 445 107	716 983 838	(356 538 731)
<b>Total</b>	<b>1 037 525 637</b>	<b>1 498 415 482</b>	<b>(460 889 845)</b>

**Le montant des créances sur les maîtres d'ouvrage** correspond aux avances résiduelles restant à reprendre au fur et à mesure de la réalisation physique des opérations, lors des demandes de paiement d'acomptes et de solde des subventions. Le solde a diminué de 13,50 % entre 2010 et 2011. Cette diminution est due à des reprises d'avances importantes (279 057 757) consécutives à des paiements d'acomptes et de soldes ainsi qu'à des versements moins importants en 2011 (174 706 642€) qu'en 2010 (302 848 294€).

**Les autres créances d'exploitation** sont principalement les suivantes en 2011 :

- 165 000 000€ de produits à recevoir de la CGLLS (95 000 000€ provenant du prélèvement sur le potentiel financier des organismes HLM et 70 000 000€ provenant de la part variable de la cotisation additionnelle CGLLS),
- 190 000 000€ de produits à recevoir au titre du produit de la taxe locale sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage affectés à l'établissement public Société du Grand Paris créé par l'article 7 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

Le total du produit s'élève 285 000 000€ et fait l'objet de trois versements de 95 000 000€ en 2011, 2012 et 2013. Ces produits à recevoir correspondent aux conditions générales de comptabilisation des actifs : la créance est identifiable, sa valeur peut être évaluée avec une fiabilité suffisante, il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants,

- 4 000 000€ de produits à recevoir de la Caisse des Dépôts concernant les charges de fonctionnement,
- 745 464€ représentent le solde à verser par la Caisse des Dépôts à l'ANRU au titre du Pôle d'Appui Opérationnel en vertu d'une convention ANRU/CDC,
- 93 572€ est un produit à recevoir pour les Intérêts Compte de Placement Rémunéré pour le mois de décembre 2011. Les intérêts ont été perçus sur le compte de l'ANRU début janvier 2012,
- 353 582€ est un produit à recevoir : remboursement des frais de fonctionnement des internats d'excellence.

## Gestion de la trésorerie

En €

	2011	2010	Variation 2010-2011
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	0	705 912 697	- 705 912 697
<b>Compte de Placements Rémunérés au Trésor Public</b>	430 005 061	0	430 005 061
<b>Compte au Trésor ANRU</b>	4 639 969	4 265 461	374 508
<b>Chèques à l'encaissement</b>	7 643	0	7 643
<b>Trésorerie "Investissements d'avenir"</b>	411 383 829	452 000 000	- 40 616 171
<b>Totaux</b>	<b>846 036 502</b>	<b>1 162 178 158</b>	<b>- 316 141 656</b>

Les écarts entre 2011 et 2010 s'expliquent ainsi :

- en octobre 2010, il a été décidé de liquider le portefeuille de SICAV, compte tenu de la situation dégradée des marchés financiers, et d'orienter les placements sur des comptes à terme. Ceci afin de sécuriser les placements et de consolider la dette de l'État conformément aux directives de la DGFIP. De plus, l'ANRU a été autorisée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 à ouvrir un compte de placements rémunérés dans les écritures du DRFIP de Paris,
- les 411 383 829€ représentent la trésorerie consacrée au Programme "Internats d'excellence et égalité des chances". Ils ne peuvent être ni utilisés pour d'autres dépenses, ni placés car ils obéissent à des règles strictes définies dans la convention entre l'État et l'ANRU.



## Le passif

### Capitaux propres

A la clôture de l'exercice 2011, la situation des capitaux propres est la suivante :

#### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En €</i>	2011	2010	Variation 2010-2011
Report à nouveau à l'ouverture de l'exercice	(2 414 786 256)	(1 177 443 085)	(1 237 343 171)
Résultat de l'exercice	(706 232 950)	(1 237 343 171)	531 110 221
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	<b>(3 121 019 206)</b>	<b>(2 414 786 256)</b>	<b>(706 232 950)</b>

Compte tenu du report à nouveau négatif et du déficit enregistré dans les comptes 2010, les fonds propres continuent de se dégrader

fortement pour atteindre une somme négative de 3121019206€ qui est retracée au compte 26 "participations" dans la comptabilité de l'État.

## Provisions pour risques et charges

### PROVISIONS

<i>En €</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques et charges	147 874	73 021	57 000	163 895
Provisions pour charges d'intervention	4 417 808 630	34 994 195	0	4 452 802 825
<b>Total</b>	<b>4 417 956 504</b>	<b>35 067 216</b>	<b>57 000</b>	<b>4 452 966 720</b>

L'écart entre l'ouverture et la clôture de l'exercice 2011 s'explique par l'enregistrement de provisions pour charges d'intervention d'un montant de 34 994 195€.

En ce qui concerne le PNRU, cette provision d'un montant de 19773999€ résulte de la différence entre le solde des DAS valides au 31 décembre 2011 pour 1 165 162 639€ et le total des dépenses mandatées (acomptes et soldes) en 2011 pour 1 145 388 640€.

Par ailleurs la même méthode a été appliquée pour le PNRQAD (engagements pour 1 270 198€ et aucun paiement d'acompte ou de solde) et pour les opérations "Amélioration des collègues dégradés" (engagements 13 949 998€ et aucun paiement d'acompte ou de solde).

En effet, en 2009, l'ANRU a opéré un changement de méthode comptable visant à retracer dans ses comptes les engagements générés par les DAS valides, c'est-à-dire non annulées. Les DAS signées par les délégués territoriaux de l'ANRU (Préfets) au profit des maîtres d'ouvrage constituent des engagements de versement à ces derniers. Ces engagements créent à l'encontre de l'ANRU une obligation de laquelle résultera une charge (article 29 du décret du 29 décembre 1962). Dans ces conditions, les DAS valides constituent des passifs pour l'ANRU et doivent être enregistrées dans les comptes.

Les provisions pour risques et charges d'un total de 163 896€ comprennent notamment une provision pour litige ainsi qu'une provision relative à la convention passée entre l'ANRU et le MEDDTL (année 2011).

## Dettes

A la clôture de l'exercice 2011, la situation des capitaux propres est la suivante :

### ÉTAT DES DETTES

<i>En €</i>	2011	2010	Variation 2010-2011	Observations
<b>Fournisseurs</b>	1 018 727	1 439 846	(421 119)	Charges à payer de fonctionnement
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	2 073 539	2 985 616	(912 077)	Charges à payer des personnel, impôts...
<b>Subventions à payer Internats d'excellence</b>	411 383 829	452 000 000	(40 616 171)	Charges à payer Internats d'excellence et égalité des chances
<b>CAP intervention</b>	137 937 532	202 507 103	(64 569 571)	Charges à payer interventions

Les dettes fournisseurs et les dettes fiscales et sociales sont des dettes à moins d'un an. Les plus significatives (soldes supérieurs à 60 000€) sont les suivantes :

- factures relatives à l'exercice 2011 non payées à la date du 31/12/2011 pour un total de 971 871€,
- convention avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable pour 885 903€, total décomposé de la manière suivante :
  - 534 926€ pour la convention ANRU/Service 1<sup>er</sup> Ministre/MEDDTL,
  - 26 964€ pour la convention ANRU/MEDDTL/service SG/année 2010,
  - 324 013€ pour la convention ANRU/MEDDTL/DGALN/année 2011,
- impôts sur les produits financiers pour 281 533€ résultant des comptes à terme souscrits en 2011.

Les charges à payer pour intervention représentent les dossiers de demande de paiement validés mais non payés à la clôture de l'exercice soit un total de 3 014 261€ maintenu au titre de l'exercice 2010 et un total de 134 923 271€ au titre de l'exercice 2011. Les subventions à payer pour les internats d'excellence vont être décaissées sur plusieurs années au fur et à mesure des paiements enregistrés dans le budget annexe.

# Les notes relatives aux postes du compte de résultat

## Les données significatives de l'exercice 2011

En €

<b>Charges</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Charges d'exploitation	12 724 148	13 289 045
Impôts	656 037	688 861
Charges de personnel	7 432 805	7 346 837
Dotations aux amortissements	642 594	726 378
Dotations aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant	0	0
Dotations aux provisions pour charges d'intervention	34 994 195	299 220 162
Charges d'intervention	1 145 388 640	1 110 159 114
Autres charges de gestion	786 464	
Charges exceptionnelles	116 190	193 493
Intéressement	120 456	216 176
Impôt sur le bénéfice	281 533	80 500
<b>Total des charges</b>	<b>1 203 143 064</b>	<b>1 431 920 566</b>

<b>Produits</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Produits d'exploitation	947 107	296 545
Produits d'intervention	480 000 000	180 000 000
État, CDC et autres	10 311 496	11 727 858
Produits financiers	5 404 870	2 420 964
Produits exceptionnels	246 641	132 027
<b>Total des produits</b>	<b>496 910 114</b>	<b>194 577 394</b>
<b>Résultat exercice</b>	<b>(706 232 950)</b>	<b>(1 237 343 171)</b>

Le résultat de l'exercice 2011 est déficitaire à hauteur de 706 232 950€. En 2010, il était déficitaire de 1 237 343 171€.

**Le total des charges** diminue de 228 777 502€ en 2011.

Cette diminution s'explique par l'enregistrement d'une provision pour charges d'intervention de 34 994 195 € en 2011 contre 299 220 062€ en 2010. Cet écart résulte d'une forte diminution du niveau des engagements qui sont passés de 1 409 379 K€ en 2010 à 1 165 162 K€ en 2011 alors que les paiements de dépenses d'intervention restaient quasiment au même niveau (1 110 159 114€ en 2010 pour 1 145 640€ en 2011).

**Le total des produits** augmente de 302 332 720€ en 2011.

Cette augmentation est essentiellement générée par l'enregistrement dans les produits de la taxe sur les bureaux Grand Paris affectée à l'ANRU sur trois ans pour 285 000 000€, de la contribution de la CGLLS qui passe de 30 000 000€ en 2010 à 165 000 000€ en 2011.

En revanche, en 2010, l'ANRU a perçu 150 000 000€ pour le Plan de relance, somme non reconductible en 2011.



## Le résultat de fonctionnement

En €

RECETTES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
75 Autres produits de gestion courante	4 022 114	4 258 054	5 051 627	9 431 374	9 767 239	5 417 805
76 Produits financiers	3 989 312	19 923 298	29 076 238	8 986 830	2 420 964	5 404 870
77 Produits exceptionnels	0	607	1	119 467	132 027	246 641
78 Reprises sur amortissements et provisions					2 052	189 132
79 Transferts de charges	50 108	67 471	72 883	76 455	90 627	85 633
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>8 061 535</b>	<b>24 249 430</b>	<b>34 200 750</b>	<b>18 614 125</b>	<b>12 412 909</b>	<b>11 344 081</b>
DÉPENSES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
60 Achats	109 644	471 117	1 042 623	865 224	1 080 835	1 170 644
61 Services extérieurs	2 969 705	3 181 028	3 654 912	4 989 971	4 339 874	5 686 627
62 Autres services extérieurs	2 359 530	4 073 067	6 053 809	5 570 761	7 868 336	5 866 878
<b>Consommations intermédiaires</b>	<b>5 438 879</b>	<b>7 725 212</b>	<b>10 751 345</b>	<b>11 425 957</b>	<b>13 289 045</b>	<b>12 724 148</b>
63 Impôts, taxes et versements assimilés	397 073	469 713	505 076	536 322	688 861	656 037
64 Charges de personnel	4 206 716	5 089 333	5 719 404	6 076 144	7 346 837	7 432 805
67 Charges exceptionnelles	0	9 946	211	4 180	32 190	24 329
68 Dotations aux amortissements et aux provisions*	325 526	404 854	539 304	706 425	887 681	734 456
69 Participation et impôt société	0	271 192	1 213 337	594 560	296 676	401 990
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 368 195</b>	<b>13 970 250</b>	<b>18 728 677</b>	<b>19 343 587</b>	<b>22 541 290</b>	<b>21 973 765</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>- 2 306 661</b>	<b>10 279 180</b>	<b>15 472 073</b>	<b>- 729 462</b>	<b>- 10 128 380</b>	<b>- 10 629 684</b>

\* Hors dotation aux provisions sur intervention.

Le compte de résultat du fonctionnement de l'Agence fait apparaître en 2011 un déficit de 10629684€.

Les produits de fonctionnement correspondent à l'ensemble des produits issus de l'activité ordinaire de l'Agence. Ils sont enregistrés en classe 7 (comptes 757400, 757410, 758, 76, 77,78, 79) et correspondent aux fonds reçus de l'État, de la CDC, et aux produits financiers générés par les placements de trésorerie. Ils s'élèvent à 11 344 081€ en 2011 contre 12 412 909€ en 2010, 18 614 125€ en 2009 et 34 200 749€ en 2008.

Les charges de fonctionnement correspondent aux charges issues de l'activité ordinaire de l'ANRU : sommes versées en contrepartie de marchandises, de travaux, de services, charges de personnel, impôts et taxes, etc. Elles sont retracées dans les comptes 60, 61, 62 63, 64, 67, 6811 et 69. Pour l'exercice 2011, le montant des charges de fonctionnement est de 21 973 765€ contre 22 541 290€ en 2010, 19 343 587€ en 2009 et 18 728 677€ en 2008.

## Le résultat d'intervention

En €

RECETTES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
75 Autres produits de gestion courante	486 253 648	498 689 621	621 740 130	2 695 576 468	182 164 486	485 566 033
78 Reprises sur amortissements et provisions*				22 502 594		
<b>Total recettes d'intervention</b>	<b>486 253 648</b>	<b>498 689 621</b>	<b>621 740 130</b>	<b>2 718 079 062</b>	<b>182 164 486</b>	<b>485 566 033</b>

DÉPENSES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
65 Autres charges de gestion courante	180 018 338	356 717 785	397 701 815	855 435 642	1 110 159 115	1 146 175 105
68 Dotations aux amortissements et aux provisions*	466 214 662	758 374 908	580 581 087	1 248 072 468	299 220 162	34 994 195
<b>Total dépenses d'intervention</b>	<b>646 233 000</b>	<b>1 115 092 692</b>	<b>978 282 902</b>	<b>2 103 508 110</b>	<b>1 409 379 277</b>	<b>1 181 169 300</b>

<b>Résultat d'intervention</b>	<b>- 159 979 352</b>	<b>- 616 403 071</b>	<b>- 356 542 772</b>	<b>614 570 953</b>	<b>- 1 227 214 791</b>	<b>- 695 603 267</b>
--------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	--------------------	------------------------	----------------------

\* Hors dotations aux amortissements de fonctionnement.

Le résultat d'intervention est déficitaire au 31 décembre 2011 à hauteur de 695 603 267€.

**Les produits d'intervention** sont les versements reçus de tiers sans contrepartie équivalente pour le tiers. Ils se composent des subventions de l'État, de l'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL - Action Logement), de la CGLLS. Les produits d'intervention (comptes 757120, 757300, 757700, 757800) correspondent au montant

des fonds reçus des divers financeurs et s'élèvent à 485 566 032€ en 2011 contre 182 164 486€ en 2010, 2 718 079 062€ en 2009 et 621 740 130€ en 2008. Depuis 2009, le financement de l'ANRU est assuré essentiellement par l'UESL suite à la promulgation de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion en mars 2009.

Les montants significatifs pour 2011 représentent un total de 484 566 032€ et se répartissent ainsi :

<b>Taxe bureaux Grand Paris</b>	2011	285 000 000
<b>Subvention CGLLS</b>	2011	195 000 000
<b>Subventions État pour les collèges dégradés</b>	2011	4 800 000
<b>Autres produits</b>	2011	766 032

**Les charges d'intervention** sont des versements motivés par la mission de l'ANRU. Elles comprennent les versements sans contrepartie équivalente comptabilisable et significative d'échange. Elles correspondent aux subventions versées aux maîtres d'ouvrage dans le cadre du PNRU, du PNRQAD et du Plan de relance ainsi que les charges à payer. Elles figurent au compte 657 et s'élèvent à 1 145 388 640€ auxquels il convient de rajouter les charges de gestion courante pour 786 464€ en 2011 contre 1 110 159 115€ en 2010, 855 435 641€

en 2009 et 397 701 815€ en 2008. Si l'on rajoute les provisions pour charges, elles représentent 1 181 169 300€ en 2011 contre 1 409 379 277€ en 2010 et 2 103 508 110€ en 2009.

La dotation aux provisions enregistrée en 2011 s'élève 34 994 195€ contre 299 220 162€ en 2010 et 1 248 072 468€ en 2009. Cette dotation représente le total des DAS valides signées au 31 décembre 2011 et non mandatées à la clôture de l'exercice.

# La capacité ou l'insuffisance d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la totalité des ressources internes que l'entreprise pourrait consacrer à l'autofinancement.

<i>En €</i>	2011	2010
Résultat de l'exercice	(706 232 950)	(1 237 343 171)
Dotations aux amortissements et provisions	35 728 650	300 107 843
Reprises sur amortissements et provisions	189 132	(2 052)
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	<b>(670 315 168)</b>	<b>(937 237 380)</b>

L'insuffisance d'autofinancement est moins importante qu'en 2010 compte tenu d'un résultat moins déficitaire en 2011.

Mais elle continue de constituer un sujet de préoccupation pour le financement à court terme des dépenses d'intervention.

# Le tableau de financement

En €

Emplois stables	2011	2010	Ressources stables	2011	2010
Insuffisance d'autofinancement	670 315 168	937 237 380	Capacité d'autofinancement		
Immobilisations incorporelles	54 374	16 834			
Immobilisations corporelles	238 083	710 484			
Immobilisations financières	0	0			
Variation du fonds de roulement (ressource nette)			Variation du fonds de roulement (emploi net)	670 607 625	937 964 698
<b>Totaux</b>	<b>670 607 625</b>	<b>937 964 698</b>	<b>Totaux</b>	<b>670 607 625</b>	<b>937 964 698</b>

Le tableau de financement permet de déterminer à partir de la CAF (ou de l'insuffisance d'autofinancement) des immobilisations acquises au cours de l'exercice la variation du fonds de roulement.

En 2011, le prélèvement sur le fonds de roulement est de 670607625€. Ce qui démontre la poursuite de la dégradation de la situation financière de l'ANRU.



# Le fonds de roulement

Le fonds de roulement constitue un excédent de ressources stables qui permet de financer une partie des besoins à court terme. Il peut être calculé par le haut du bilan (a) ou par le bas du bilan (b).

## a - La différence entre les ressources stables et les emplois stables

En €

Emplois stables			Ressources stables		
	2011	2010		2011	2010
Actif immobilisé brut	4 489 524	4 411 148	Capitaux propres	(3 121 019 206)	(2 414 786 256)
- Immobilisations incorporelles			Provisions pour risques et charges	4 452 966 720	4 417 956 504
- Immobilisations corporelles			Amortissements	3 423 187	2 921 381
- Immobilisations financières			Provisions pour dépréciation	0	0
<b>Fonds de roulement</b>	<b>1 330 881 177</b>	<b>2 001 680 481</b>			
<b>Total</b>	<b>1 335 370 701</b>	<b>2 006 091 629</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>1 335 370 701</b>	<b>2 006 091 629</b>

## b - L'excédent de l'actif circulant sur le passif circulant

En €

Actif circulant			Dettes circulantes		
	2011	2010		2011	2010
Avances aux maîtres d'ouvrage	677 080 530	781 431 645	Dettes exploitation	1 018 727	1 439 847
Créances d'exploitation	360 445 107	716 983 838	Dettes subventions	137 937 532	202 507 103
Créances diverses et cautions	22 556	22 500	Dettes fiscales et sociales	2 073 539	2 985 616
Liquidités	434 652 674	710 178 158	Dettes diverses	289 892	3 094
			<b>Fonds de roulement</b>	<b>1 330 881 177</b>	<b>2 001 680 481</b>
<b>Totaux</b>	<b>1 472 200 867</b>	<b>2 208 616 141</b>	<b>Totaux</b>	<b>1 472 200 867</b>	<b>2 208 616 141</b>

Dans les deux cas le fonds de roulement est positif, ce qui signifie que les ressources couvrent les besoins à long terme de l'Agence. Mais sa dégradation est nette et la fragilité financière de l'Agence

importante. En effet, les créances d'exploitation reposent sur des produits déjà enregistrés et sur un montant important d'avances octroyées aux maîtres d'ouvrage.

# Le besoin en fonds de roulement

En €

Emplois			Ressources		
	2011	2010		2011	2010
Créances d'exploitation et diverses et avances aux maîtres d'ouvrage	1 037 548 193	1 498 437 983	Dettes d'exploitation et dettes diverses	141 319 690	206 935 660
			<b>Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>896 228 503</b>	<b>1 291 502 323</b>
			<b>Total</b>	<b>1 037 548 193</b>	<b>1 498 437 983</b>

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) d'exploitation résulte des décalages temporels entre les décaissements et les encaissements. A la clôture de l'exercice 2011, les emplois étant supérieurs aux

ressources, le BFR est positif de 896 228 503€. L'ANRU doit donc financer ses besoins à court terme en prélevant sur le fonds de roulement.

# Les autres éléments

---

## Le Programme Internats d'excellence et égalité des chances

Au sein du programme Investissements d'avenir lancé par l'État en 2010, 452 millions d'euros sont confiés à l'ANRU, désignée comme opérateur pour la mise en œuvre des dépenses d'avenir en ce qui concerne le Programme Internats d'excellence et égalité des chances.

Les autorisations d'engagement relatives au développement des internats d'excellence sont constituées d'au moins 252 millions d'euros, déduction faite des 48 millions d'euros relatifs à la tranche 2010 des douze premiers internats d'excellence financés à 100 % par l'État, et des frais de fonctionnement de l'ANRU relatifs à la mise en œuvre et au suivi de ce programme.

Les 150 millions d'euros restants seront affectés à l'une ou l'autre des actions selon la qualité des projets, les cofinancements obtenus et le volume des demandes exprimées.

Ces autorisations d'engagement sont tenues

à jour et présentées annuellement au Conseil d'Administration de l'ANRU lors du vote de l'EPRD.

Dans la limite des autorisations d'engagement approuvées par le Conseil d'Administration de l'Agence, le Directeur Général de l'ANRU, après signature de la convention pluriannuelle, délègue au préfet de région ou au recteur d'académie, dans le cadre des opérations à maîtrise d'ouvrage État, une autorisation budgétaire pluriannuelle pour chaque opération de développement des internats d'excellence de son territoire. Les autorisations budgétaires pluriannuelles peuvent être reportées d'une année sur l'autre et abondées ou annulées par l'ANRU en fonction de l'évolution des besoins. La mise en œuvre du Programme Internats d'excellence repose sur la gestion d'un budget annexe spécifique, l'engagement et l'ordonnancement des dépenses par les préfets de région, ou les recteurs d'académie, et le paiement par l'Agent-Comptable de l'ANRU.

**BUDGET ANNEXE - Internats d'excellence et égalité des chances**  
**Compte de Résultat au 31 décembre 2011**

Charges		Produits	
Fonctionnement	335 872	Subventions État	121 341 775
Subventions Internats d'excellence	39 846 280	Pénalités sur marchés	24 393
Subventions CSTI	225 000		
Dotations aux provisions	80 959 016		
<b>Total des charges</b>	<b>121 366 168</b>	<b>Total produits</b>	<b>121 366 168</b>

Le résultat de l'exercice 2011 est nul

Le montant des charges de fonctionnement comprend les remboursements à l'ANRU des frais de personnel, de fonctionnement et d'acquisitions d'un logiciel de gestion budgétaire et comptable.

Les subventions versées en 2011 pour la construction et l'aménagement d'internats d'excellence concernent des paiements directs effectués à des fournisseurs dans le cadre de marchés publics ou de contrats de vente en état futur d'achèvement passés par des recteurs d'académie pour des opérations à maîtrise d'ouvrage État.

Un seul paiement a été effectué en 2011 pour l'action du développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI).

Les dotations aux provisions pour charges représentent le solde entre les autorisations budgétaires pluriannuelles attribuées à la suite

des signatures de conventions signées en 2011 et les mandatements effectués jusqu'à la clôture de l'exercice.

Les produits sont constitués de la subvention versée par l'État dans le cadre du Programme et les pénalités sur marchés. La subvention est calculée par différence entre le total des charges et les autres produits. Elle permet d'équilibrer le compte de résultat en charges et en produits.

Le résultat est nul afin de respecter le principe d'étanchéité prévu par la convention entre l'État et l'ANRU. En effet, le respect de ce principe est indispensable afin de ne pas dégager dans le budget annexe un résultat positif ou négatif qui devrait être obligatoirement repris dans les comptes de l'ANRU.



**BUDGET ANNEXE - Internats d'excellence et égalité des chances**  
**Bilan au 31 décembre 2011**

<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
Créances d'exploitation	<b>509 823</b>	Provisions pour charges	<b>80 959 016</b>
Disponibilités	<b>411 383 829</b>	Dettes d'exploitation :	<b>330 934 636</b>
		Dont :	
		- Subventions : 330 572 906	
		- Frais de fonctionnement : 361 730	
<b>Total</b>	<b>411 893 652</b>		<b>411 893 652</b>

Les créances d'exploitation sont composées d'avances forfaitaires versées à des fournisseurs dans le cadre de marchés publics (opérations à maîtrise d'ouvrage État) concernant les internats d'excellence de Sourdun, Montpellier et Marly le Roi.

Les disponibilités représentent le solde du compte au Trésor sur lequel sont exécutées les opérations du Programme.

Les provisions pour charges représentent les restes à mandater sur opérations ayant fait l'objet d'une autorisation budgétaire pluriannuelle.

Les dettes d'exploitation sont composées des subventions restant à engager et des frais de fonctionnement à verser à l'ANRU.

## L'amélioration des collèges dégradés

L'État a confié à l'ANRU en 2010 la mise en œuvre du Programme concernant les collèges dégradés. Ce Programme doit permettre de financer 23 opérations de démolition/reconstruction ou de restructuration lourde. Une modification du règlement général de l'Agence a été approuvée par arrêté du 20 septembre 2010 pour introduire les spécificités du Programme "Collèges dégradés". Une convention, signée le 22 septembre 2010 entre l'État et l'ANRU, fixe les modalités suivantes pour le versement de la subvention de 19 000 000 € au titre du programme 147 "politique de la Ville".

L'État met à disposition de l'ANRU la subvention relative à "l'amélioration des collèges dégradés" du programme 147 sous la forme d'acomptes prévisionnels versés selon l'échéancier ci-après :

1 <sup>er</sup> octobre 2010 acompte N° 1	1 900 000
1 <sup>er</sup> juillet 2011 acompte N° 2	4 800 000
1 <sup>er</sup> mars 2012 acompte N° 3	4 800 000
1 <sup>er</sup> octobre 2012 acompte N° 4	4 800 000
1 <sup>er</sup> juillet 2013 acompte N° 5	2 700 000
<b>Total</b>	<b>19 000 000</b>

Le versement de l'acompte 2011 pour 4 800 000 € est intervenu avant la clôture. Il reste à percevoir 12 300 000 € au titre de ce programme. Les autres acomptes seront versés sous conditions (présentation par l'ANRU dans les 20 jours précédents les échéances d'une actualisation du plan de trésorerie de l'année d'exercice annexée au budget prévisionnel présenté au Conseil d'Administration et faisant apparaître les sommes décaissées par l'ANRU au titre de l'amélioration des collèges dégradés; nouvel échéancier pluriannuel prévisionnel de décaissement au titre de l'amélioration des collèges dégradés, établi selon l'avancement des travaux). Au vu de ces documents, le versement de la subvention par l'État ainsi que le montant de chaque acompte pourront être modifiés par avenant soumis au visa du contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Des Décisions Attributives de Subvention ont été signées pour 13 949 998,37 €. Aucun paiement d'acompte ou de solde n'étant intervenu en 2011, ce montant a été enregistré en provisions pour charges dans les comptes 2011.

# Les perspectives

A la demande des ministres chargés du logement, du budget et de la ville et du secrétaire d'État chargé du logement, les perspectives financières du PNRU ont fait l'objet d'un audit conjoint du Contrôle Général Économique et Financier et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable. Les conclusions ont été rendues en mai 2011.

Il ressort des conclusions de cet audit que les prévisions basées sur un traitement statistique de données nationales présentent des marges d'incertitude acceptables. L'audit conclut que "sous réserve de quelques améliorations proposées par la mission, les prévisions financières, tant en engagements qu'en paiements, doivent donc continuer à être établies selon les mêmes principes."

L'audit recommande également que "l'ANRU mette en place sans tarder une procédure visant à ce que tous les maîtres d'ouvrage bénéficiaires de subventions établissent des prévisions quantifiées

et motivées relatives à leurs futures demandes d'attribution de subventions et de paiements. Dans un premier temps cette procédure permettra de corroborer les résultats de la méthode par approche statistique globale, avant, dans un deuxième temps, de devenir le principal support de la prévision."

Une telle procédure de prévision détaillée est en cours de mise au point. Dans l'attente de cette évolution, les prévisions qui suivent restent établies sur la base des méthodes statistiques antérieures, dont la pertinence a été validée, avec prise en compte des améliorations préconisées par l'audit telles que l'analyse des écarts entre les prévisions et les réalisations, l'analyse des courbes d'engagement par année de conventionnement et la prise en compte de l'impact des modifications de calendrier sur les courbes d'engagement.

# L'achèvement des engagements du PNRU

Les prévisions d'engagement ont été basées depuis le budget 2010 sur une méthode consistant à appliquer un taux d'engagement statistique aux opérations en fonction de l'ancienneté de la programmation. Les constats effectués sur les engagements 2011 et l'analyse des écarts par rapport aux prévisions ont mis en évidence que les plannings prévisionnels des tableaux financiers avaient été fortement recalés en actant des retards constatés à l'occasion d'avenants. En conséquence, les taux d'engagement calculés par rapport à la programmation recalée sont meilleurs que prévus.

Le PNRU rentre dans la phase de clôture administrative des conventions. Les avenants de sortie de convention constitueront la dernière occasion permettant de recalculer les plannings prévisionnels. Ils arrêteront de façon définitive, pour chaque convention, une date limite de présentation des Décisions Attributives de Subvention modificatives.

Dans ce contexte, les prévisions pluriannuelles d'engagement ont été mises à jour en faisant

l'hypothèse que les plannings prévisionnels des tableaux financiers continueraient à être recalés significativement sur les exercices 2012 et 2013 et que, en conséquence, les taux d'engagement devraient progresser, selon des tendances identiques à celles qui ont été observées en 2011. Afin de permettre la finalisation des engagements selon les dates limites définies dans les avenants de sortie de convention, des hypothèses de progression plus fortes des taux d'engagement ont été introduites à partir de 2014.

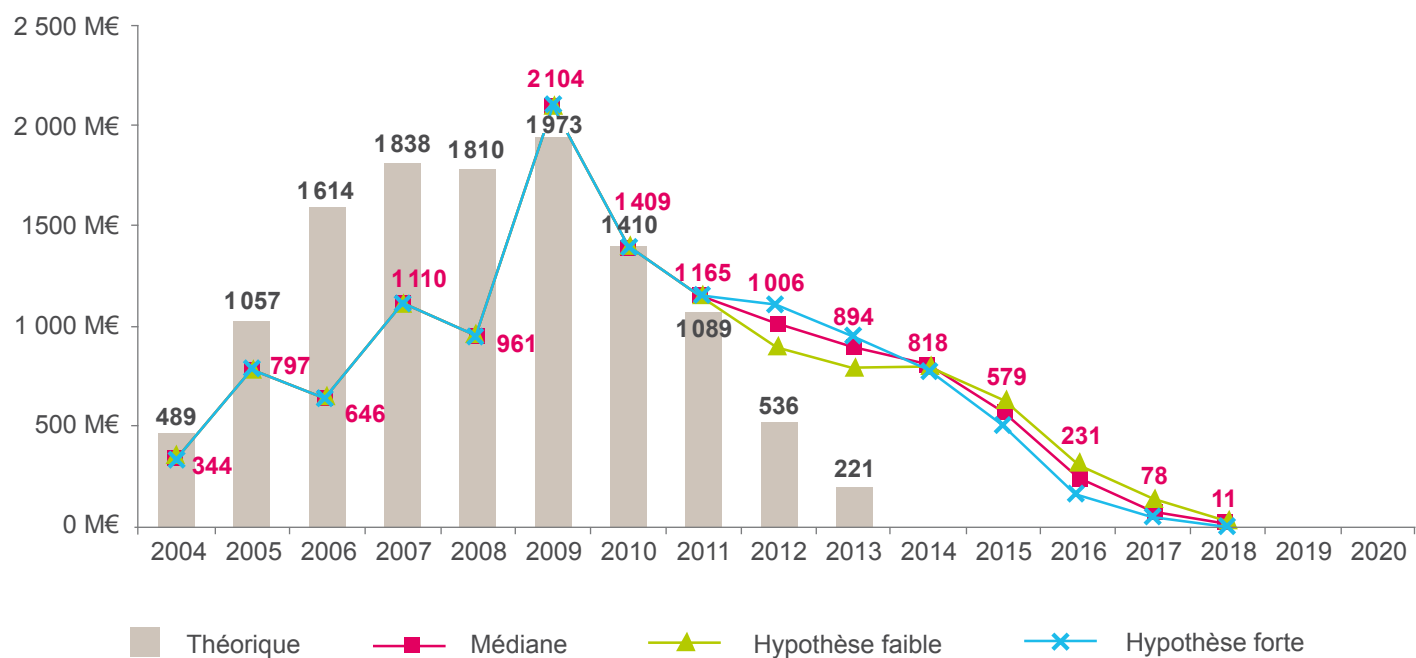
Trois hypothèses ont été étudiées.

- **Hypothèse forte** : progression des taux d'engagement de 2 % en 2012, puis 3 % en 2013, puis 4 % par an pour la finalisation du Programme.
- **Hypothèse médiane, inspirée du constat 2011** : progression de 1 % en 2012, puis 2 % en 2013, puis 3 % par an pour la finalisation du Programme.
- **Hypothèse faible** : stabilité des taux en 2012, puis + 1 % en 2013, puis + 2 % par an pour la finalisation du Programme.

## NIVEAU D'ENGAGEMENT PRÉVISIONNEL

En M€	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Hypothèse forte</b>	344	797	646	1 110	961	2 104	1 409	1 165	1 118	970	786	505	179	54	4	0
<b>Hypothèse médiane</b>	344	797	646	1 110	961	2 104	1 409	1 165	1 006	894	818	579	231	78	11	0
<b>Hypothèse faible</b>	344	797	646	1 110	961	2 104	1 409	1 165	893	795	801	641	310	138	33	4

## PROGRAMMATION DES ENGAGEMENTS ANNUELS - Mise à jour à la clôture 2011



Les niveaux d'engagement qui résultent de cette actualisation sont proches, pour 2012 et 2013, des prévisions établies pour la construction du budget 2012.



# Le pic des paiements du PNRU

Les prévisions pluriannuelles de paiement ont été actualisées en fonction des résultats obtenus à la clôture 2011, en particulier sur la première année,

et des rythmes de paiement moyens constatés les années précédentes en distinguant ancien et nouveau règlement.

## MONTANT PRÉVISIONNEL DES PAIEMENTS

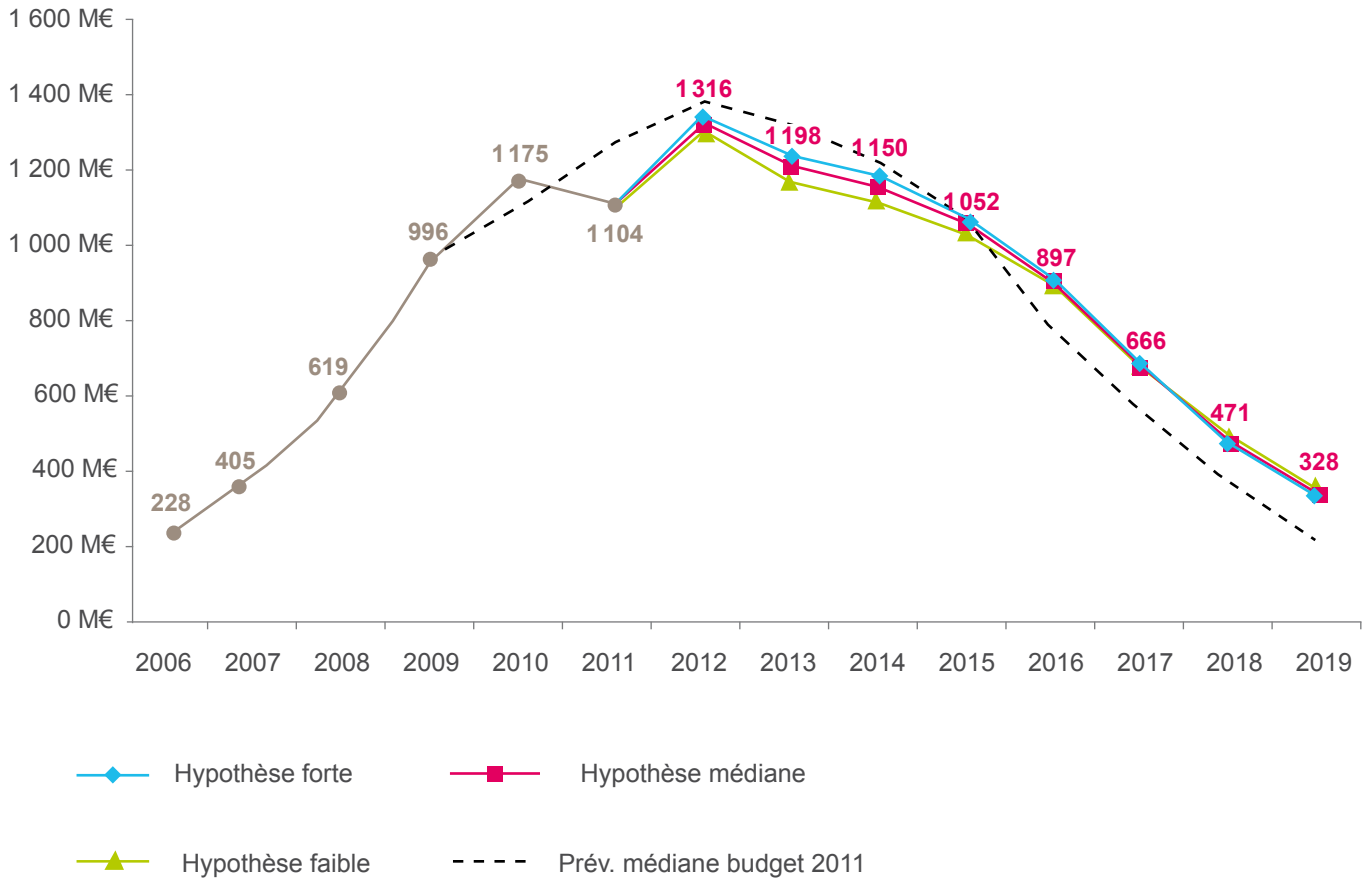
*En M€*

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Hypothèse forte</b>	9	99	228	405	619	996	1 175	1 104	1 333
<b>Hypothèse médiane</b>	9	99	228	405	619	996	1 175	1 104	1 316
<b>Hypothèse faible</b>	9	99	228	405	619	996	1 175	1 104	1 300

*En M€*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Hypothèse forte</b>	1 228	1 179	1 066	895	656	458	316	199
<b>Hypothèse médiane</b>	1 198	1 150	1 052	897	666	471	328	214
<b>Hypothèse faible</b>	1 166	1 110	1 025	889	675	489	348	234

## PROGRAMMATION DES PAIEMENTS ANNUELS - Mise à jour à la clôture 2011



Les niveaux de paiements qui résultent de cette actualisation sur la période 2012-2014 sont inférieurs de 190 M€ aux prévisions établies pour la construction du budget 2012.

Le pic de paiements du PNRU est confirmé en 2012 pour un montant de l'ordre de 1,3 M€.

# Les perspectives du PNRQAD

Il reste prématuré de construire des prévisions pluriannuelles d'engagement et de paiement précises compte tenu des nombreuses incertitudes qui subsistent quant aux conditions et au rythme de démarrage des projets.

Les prévisions de paiement du PNRQAD restent inchangées.

## L'impact sur la trésorerie de l'ANRU

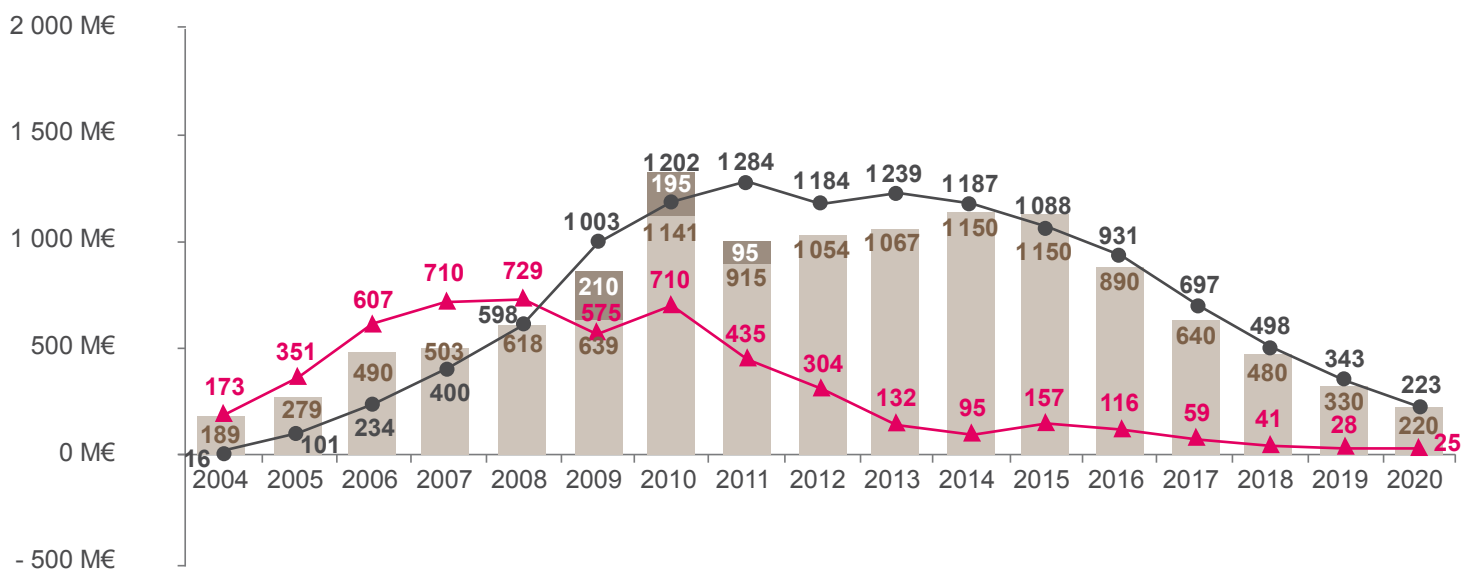
Les prévisions financières qui suivent sont établies sur la base des ressources en provenance de l'UESL de 810M€ pour 2012 et 780M€ pour 2013. Les nouvelles ressources mises en place par la loi de finances initiale 2011 seront de 200M€ en 2012 et 250M€ en 2013. Au-delà, les ressources dont pourra bénéficier l'ANRU ne sont pas encore définies. Des ressources annuelles de l'ordre de

1,15 milliard d'euros, permettant de sécuriser la trésorerie de l'ANRU, ont été prises en compte sur la période 2014-2015.

Compte tenu de ce qui précède, dans toutes les hypothèses, la trésorerie de l'ANRU apparaît encore sécurisée pour 2013.

### BESOINS DE TRÉSORERIE DE L'ANRU - Prévisions actualisées à février 2012

Paiements : hypothèse médiane clôture 2011



# Le rappel des principaux éléments de l'EPRD 2012

---

## Les ressources 2012

Les versements de l'UESL pour 2012 dépendent de l'accord sur la période 2012-2014. Dans l'attente de la publication du décret fixant les emplois du 1% Logement et de l'arrêté fixant l'échéancier de versement, le budget 2012 a été établi avec une hypothèse de versement de 810M€.

Les nouvelles ressources mises en place par le projet de loi de finances 2011 doivent apporter 200M€ de recettes au budget de l'ANRU dont 95M€ en provenance des taxes du Grand Paris et 105M€ en provenance du nouveau fonds géré par la CGLLS, alimenté par le prélèvement sur le potentiel financier des bailleurs et la cotisation additionnelle.

Les autres apports au fonctionnement de l'ANRU sont de 30M€ de la CGLLS et de 4,2M€ de la Caisse des Dépôts incluant le remboursement des

prestations du Pôle d'Appui Opérationnel (PAO) à hauteur de 221K€. Ce montant correspond au solde des 4M€ prévus pour le PAO dans la convention ANRU - CDC.

Un montant de 9,6M€ sera versé par l'État en 2012 pour les collèges dégradés. Enfin des recettes correspondant au remboursement de charges supportées par le budget ANRU sont inscrites au budget 2012 à hauteur de 360K€. Il s'agit du remboursement à partir du budget annexe des internats d'excellence des dépenses de fonctionnement engagées pour ce Programme, incluant les frais de personnel, pour 267K€.

Au total, les ressources prévues au budget 2012 sont de 1055M€.

## La réalisation du PNRU

### Les engagements

Le montant des engagements retenus pour le budget 2012 pour le PNRU est de 1 000 M€, ce qui correspond à un taux d'engagement global sur le PNRU à fin 2012 de 80 %.

<i>En K€</i>	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Prév 2011	Budget 2012	Cumulés fin 2012
<b>PNRU</b>	344 147	796 949	646 233	1 109 570	961 303	2 103 508	1 409 379	1 366 000	1 000 000	9 737 089

### Les paiements

Le montant des paiements à fin 2012 prévu dans l'EPRD 2012 est de 6 153 M€, soit un taux de paiement de 63 % par rapport aux engagements.

Ceci conduit à retenir une capacité de paiement totale de 1 350 M€ pour le budget 2012.

<i>En K€</i>	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Prév 2011	Budget 2012	Cumulés fin 2012
<b>PNRU</b>	9 207	99 185	228 000	405 339	618 886	995 588	1 175 757	1 272 000	1 350 000	6 153 962

Le montant de charges d'intervention de l'EPRD est de 1 350 M€, ce qui signifie que le budget a été construit selon l'hypothèse que le montant des

nouvelles avances versées en 2012 sera équivalent aux reprises d'avance effectuées sur les opérations déjà avancées.

## La réalisation du PNRQAD

Les prévisions relatives au PNRQAD sont établies en supposant que les conventions s'engageront globalement selon le même rythme que celui qui a été constaté sur le PNRU pour les opérations de requalification d'îlots d'habitat dégradé, avec un décalage de 6 mois compte tenu des tendances

constatées au démarrage en 2011. Le rythme de paiement est également supposé identique.

Sur la base de ces hypothèses, le budget 2012 comporte un montant prévisionnel d'engagements de 42M€ et une prévision de paiements de 8M€, dont 6,5M€ sous forme d'avance.

## La réalisation des collèges dégradés

Le budget 2012 de l'ANRU comporte des enveloppes de capacités d'engagement et de capacités de paiement ajustées en fonction de l'évolution du montant total du programme arrêté par le SGCIV :

- 5,05M€ de capacités d'engagement correspondant à l'engagement des deux dernières opérations,

- 2,15M€ de capacités de paiement correspondant au rythme de paiement habituel sur les opérations d'équipement.

## Le budget de fonctionnement et d'investissement de l'Agence

Le budget 2012 s'élève à 24 167 089 euros. Il se décompose de la manière suivante :

- budget d'investissement : 366 947 euros,
- budget de fonctionnement : 23 800 142 euros.

Le budget de fonctionnement s'élève à 23 800 142€. Il est en baisse en 2012 par rapport au budget modifié de 2,9%, mais en hausse de 3,9% par rapport au budget initial. En effet, de fortes évolutions sont intervenues sur la part des dépenses de fonctionnement qui concourent directement aux projets de rénovation urbaine avec notamment l'impact des primes de l'appel à projets relatif à la qualité urbaine, architecturale et paysagère et le financement direct par l'ANRU des études sur 10 plans stratégiques locaux expérimentaux.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité du budget de fonctionnement de l'Agence, celui-ci est désormais décomposé en deux parties :

- les dépenses qui concourent directement aux projets de rénovation urbaine : ces dépenses, qui représentent un montant total de 4 152K€ au budget 2012 sont en progression de 55% par rapport au budget 2011 et en baisse de 5% par rapport à la décision modificative (DM),
- les dépenses de fonctionnement de l'Agence, incluant le fonctionnement courant, la communication, l'animation et les études générales : ces dépenses sont en baisse de 2,9% par rapport au budget 2011 et de 2,4% par rapport à la DM.



## Le résultat prévisionnel de l'exercice

Le compte de résultat prévisionnel 2012 est présenté selon les méthodes comptables mises en œuvre depuis la clôture 2009.

En ce qui concerne les recettes, la contribution de l'UESL au financement du PNRU a vocation à être inscrite au compte de résultat 2012 sous forme de produits à recevoir pour l'intégralité des montants prévus sur la période 2012-2014 tels qu'ils seront fixés dans le décret relatif aux emplois du 1% Logement. L'hypothèse retenue est celle d'un montant fixé à 810M€ pour 2012 et 780M€ pour 2013, et d'une date de publication du décret en 2012.

En 2012, le montant des charges d'intervention du PNRU sera inférieur au montant des engagements. Il est donc inscrit en recettes au compte de résultat prévisionnel une reprise de provision de 350M€ correspondant à la réduction de l'écart entre les engagements pris par l'ANRU et les charges comptabilisées.

En ce qui concerne les charges, des dotations aux provisions correspondant à l'écart entre les engagements de l'exercice et les charges de l'exercice restent inscrites au compte de résultat prévisionnel pour le PNRQAD et les collèges dégradés à hauteur respectivement de 40,5 et 5,1 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat prévisionnel de l'exercice 2012 est un bénéfice de 763M€ issu du solde des produits de l'exercice qui s'élèvent à 2185M€ et des charges dont le montant atteint 1422M€.

# Les événements post-clôture

Les 165M€ du nouveau fonds créé par la loi de finances initiale 2011 et qui avaient fait l'objet d'une décision d'attribution à l'ANRU en décembre 2011 ont été versés par la CGLLS à hauteur de 95 M€ en janvier 2012, et 70 M€ en mars 2012.

Le décret relatif aux enveloppes minimales et maximales des emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction pour la période 2012-2014 a été signé en date du 12 mars 2012. Il confirme les contributions prévues pour le PNRU à hauteur de 810 M€ en 2012 et 780 M€ en 2013.

L'arrêté du 12 mars 2012 relatif à l'échéancier de versement des subventions de l'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement à l'ANRU pour la mise en œuvre du PNRU prévoit un versement de la contribution 2012 par quart, à la fin de chaque trimestre.

**Les événements post-clôture sont sans impact sur les comptes 2011.**





Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

## Remerciements

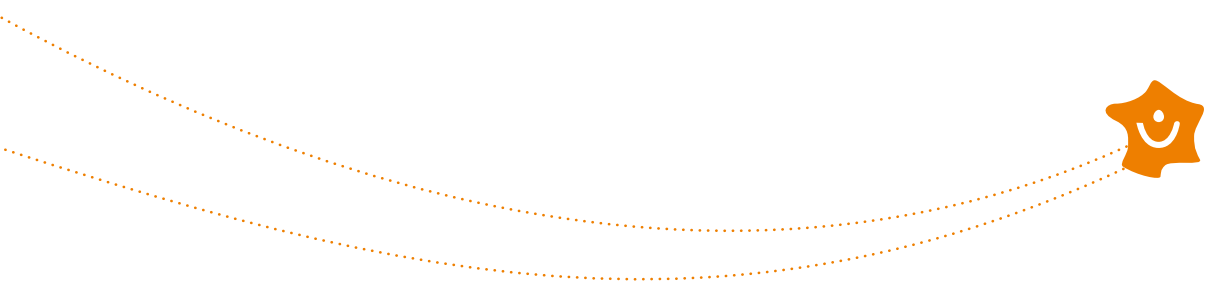
*Nous remercions les élus, les équipes projet, les habitants, les services de l'État, les délégations territoriales, les collaborateurs de l'ANRU ainsi que l'ensemble des contributeurs qui incarnent ce rapport.*

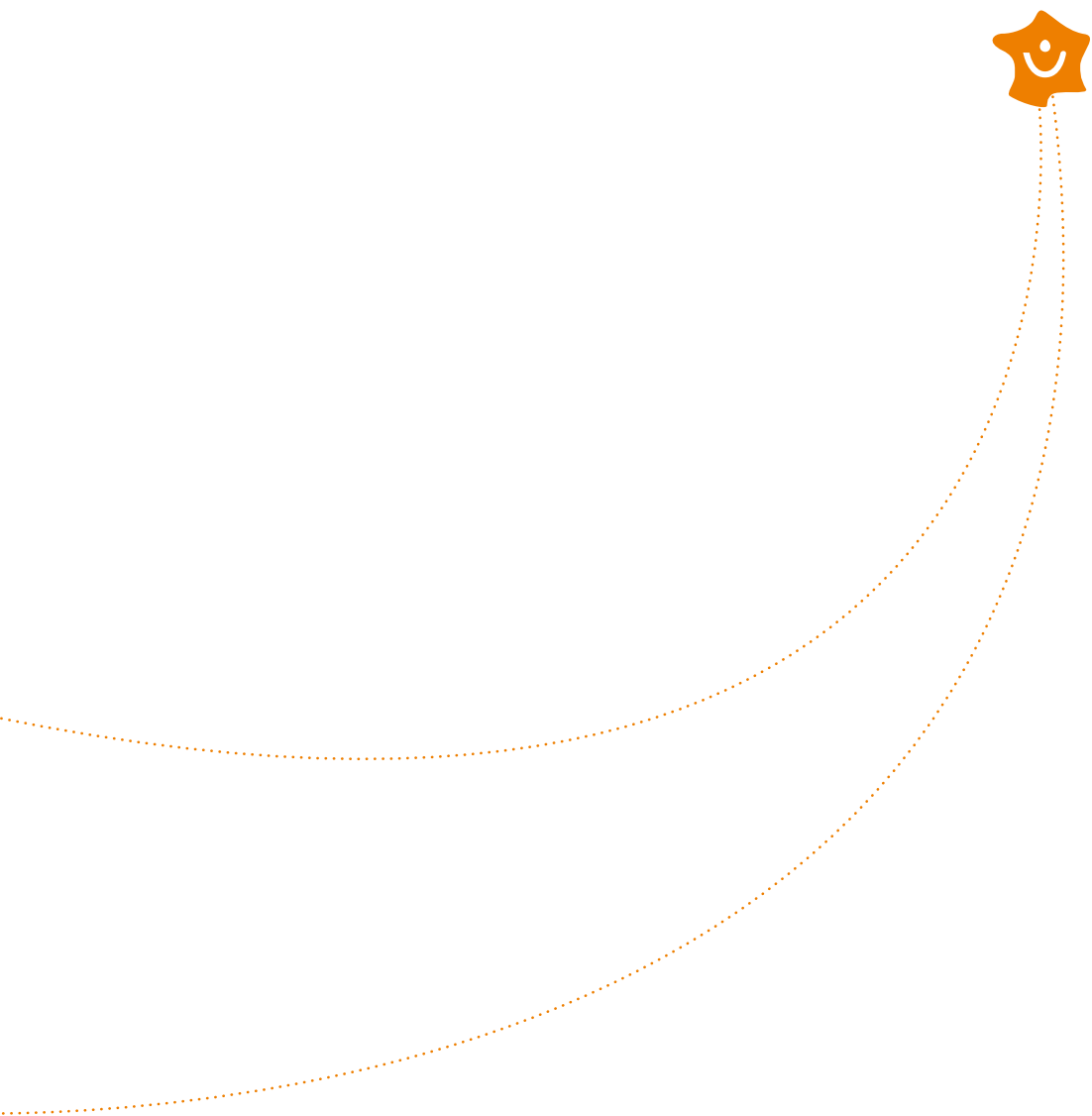
### Sources Témoignages

Page 36 : Magazine "Rénovation Urbaine" N°5 • Page 38 : "50 Succès du PNRU" • Page 46 : "50 Succès du PNRU" • Page 48 : film "3 villes, 3 étapes de la rénovation urbaine" • Page 52 : "Le Courrier Picard", 3 mai 2011 • Page 55 : "Le Figaro et Vous", 11/12 septembre 2010 • Page 63 et 64 : "Le réseau des directeurs et des chefs de projet de rénovation urbaine - Bilan 2011 et perspectives 2012" • Page 77 : "50 Succès du PNRU" / film "Rénovation Urbaine, 5 ans d'action" / Magazine "Rénovation Urbaine" N°5 / film "5 sites, 5 espoirs" / film "5 sites, 5 espoirs" • Page 86 : film "Rénovation urbaine, 5 ans d'action" • Page 92 : Magazine "Rénovation Urbaine" N°6 / Magazine "Rénovation Urbaine" N°5 / film "5 sites, 5 espoirs" / film "5 sites, 5 espoirs" / film "Rénovation Urbaine, 5 ans d'action".

### Crédits photos

Couverture : Laurence Danière, GPV de Vaux-en-Velin / Ville d'Evry / Fabrice Boissière / D. Langlet / Chapui Royer Architectes • Page 2 : Fabrice Boissière • Page 4 : Ville de Mulhouse • Page 6 : Com' Fx • Page 7 : Alain Bujak • Page 8 et 13 : Alain Bujak • Page 14 : Ville d'Evry • Page 16 : Christophe Manquillet • Page 19 : GIP-GPV de Fort-de-France, R.C. Suvelor • Page 20 : Patrick Garçon • Page 23 : Adam • Page 27 : Chapui Royer Architectes • Page 28 : Alain Bujak • Page 30 : Grand Nancy • Page 34 : Alain Bujak • Page 38 : Ville du Mans • Page 40 : Alain Bujak • Page 42 : Franck Caro • Page 45 : Christophe Manquillet • Page 47 : Anah / Eric Sempé • Page 48 : Alain Bujak • Page 49 : Guillaume Bourlier • Page 50 et 51 : D. Langlet • Page 55 : M. Sirvant • Page 56 : Brest Métropole Océane • Page 60 : Ville de Trélazé • Page 61 : Mairie de Toulouse • Page 66 et 67 : Michel Monsay • Page 68 : Alain Bujak • Page 70 : Lisa F. Young • Page 71 : Olivier Mouchon • Page 72 : Laurence Danière, mission Lyon la Duchère • Page 75 : Fabrice Boissière • Page 76 : Alain Bujak • Page 78 : Ville de Pointe-à-Pitre, Rénovation Urbaine • Page 81 : Ville de Melun • Page 83 : Anne Loubet, GIP-GPV de Marseille • Page 84 : Ville d'Evry • Page 86 : Virginie Salot, Ville de La Courneuve • Page 87 : Laurence Danière, GPV de Vaux-en-Velin • Page 88 : Laurence Danière, GPV de Vaux-en-Velin • Page 89 : Anne Loubet, GIP-GPV de Marseille • Page 90 : Ville de Roanne





Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard  
75006 Paris  
tél. : 01 53 63 55 00  
fax : 01 45 44 95 16  
[www.anru.fr](http://www.anru.fr)

